

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 7/I

Séance du mardi 8 décembre 2009, première partie

Présidence de M. Yves-André Cavin (LE), président

Sommaire

Ordre du jour	619
Ouverture de la séance	623

Divers :

Rapport sur la gestion municipale pour 2008 et réponse aux 40 observations de la Commission permanente de gestion. <i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Sylvianne Bergmann, présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice	634
<i>Discussion générale</i>	636
<i>Discussion</i>	637

Communications :

1. Organisation de la Commission permanente de gestion du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010	625
2. Pétition de M. Kyril Gossweiler au Conseil communal : « Pour que de la nourriture verte soit proposée de manière exemplaire dans le cadre de manifestations organisées par l'Administration communale ».	625
3. Réponse à la pétition adressée à la Municipalité par le Syndicat du personnel des transports publics (SEV) en 1997 contre l'utilisation des voies de bus par les vélos	627
4. Consignes relatives à la sécurité incendie dans les bâtiments scolaires	627

Lettres :

1. Demande d'urgence de la Commission permanente de gestion pour les points R53 et R59 de l'ordre du jour	623
2. Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2009/33 et 2009/36	623

Interpellations :

1. « Interdiction de fumer dans les lieux publics et au sein de l'Administration communale – quelles modifications apporter au dispositif du 1 ^{er} août 2007 ? » (M. Fabrice Ghelfi). <i>Dépôt</i>	628
2. « Quelle politique d'intégration des personnes handicapées au sein du personnel de l'Administration communale lausannoise ? » (M. Jean Tschopp). <i>Dépôt</i>	628
3. « Lausanne < hors zone de l'Accord général sur le commerce des services > : où en est-on ? » (M. Jacques-Etienne Rastorfer). <i>Dépôt</i>	628
4. « Lignes de bus tl : halte à la sous-traitance abusive ! » (M ^{me} Rebecca Ruiz et consorts). <i>Dépôt</i>	629
5. « Engagement de dix policiers à <i>Celtus</i> , et après ? » (M ^{me} Evelyne Knecht)	633
<i>Discussion</i>	633

Motion :

« Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville. Plus de transparence et de responsabilités ». *Dépôt* 628

Pétition :

« Contre la destruction de l'immeuble de Montoie 18 à Lausanne »
(M^{me} Emilie Bovet et Consorts [1374 signatures]). *Dépôt* 624

Postulats :

1. « Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin »
(M^{me} Sophie Michaud Gigon). *Dépôt* 628
2. « De la micro-informatique sans macrocrédit » (M. Charles-Denis Perrin). *Dépôt* 628
3. « Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne » (M^{me} Elisabeth Müller). *Dépôt* 628

Questions orales 629

Préavis :

- N° 2009/57 Crédits supplémentaires pour 2009 (2^e série) (Administration générale et Finances) 642
Rapport photocopié de M. Fabrice Ghelfi, rapporteur 684
- N° 2009/33 La promotion du commerce lausannois. Réponse à l'initiative populaire intitulée
« Pour une ville respectueuse de ses commerçants » demandant l'abrogation
du Règlement communal dit « City Management » (Administration générale et Finances). 685
Rapport photocopié de M. François Huguenet, rapporteur 694
Discussion 695

Ordre du jour

7^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 8 décembre 2009 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R17. *Postulat de M. Vincent Rossi* : « Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale. » (SI). LAURENT GUIDETTI.

R18. *Rapport-préavis N° 2009/23* : Métamorphosons l'aide à l'apprentissage. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard. (Trx). MARIA VELASCO.

R19. *Préavis N° 2007/66* : Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles N°s 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328. Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

R20. *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* : « Pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de « la nature en ville ». » (SSE). BENOÎT BIÉLER.

R21. *Postulat de M^{me} Myriam Tétaz* : « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine. » (CLP). GILLES MEYSTRE.

R22. *Motion de M. Jean-Michel Dolivo* pour instituer à Lausanne une instance indépendante de plaintes, compétente pour instruire dénonciations et plaintes formées à l'égard de la police. (SPS). SYLVIANNE BERGMANN.

R25. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Après l'ascenseur public de la place de l'Europe/Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier Marterey-Bugnon et environs. » (Trx). CLAUDE GRIN.

R29. *Pétition de l'UDC section de Lausanne et consorts* (175 sign.) visant à garantir l'équité entre tous les habitants du canton de Vaud dans le cadre de la délimitation des zones tarifaires des caisses maladie. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

R32. *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* : « Incitons les établissements publics de nuit à signer la Charte de 2004. » (SPS). THÉRÈSE DE MEURON.

R33. *Rapport-préavis N° 2009/26* : Réponse au postulat de M. Yves Ferrari. Uniformisation des supports pour caissettes à journaux. (Trx). NICOLE GRABER.

R37. *Pétition de M. et M^{me} Alain Gilbert et Marie-Claude Garnier* pour le ramassage intégral des déchets végétaux. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).

R38. *Rapport-préavis N° 2009/25* : Réponse à quatre postulats et une pétition. (Trx). JEAN MEYLAN.

R39. *Rapport-préavis N° 2009/29* : Création d'un Conseil des jeunes de la Ville de Lausanne. Réponses à la motion de M. Antoine Verdon et consorts « Pour la création d'un Parlement communal des jeunes » et au postulat de M^{me} Graziella Schaller et consorts « Pour un accueil par les Autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité ». (EJE, AGF). SYLVIE FAVRE TRUFFER.

R40. *Motion de M. Jacques Pernet et consorts* : « Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ? » (SPS). BLAISE MICHEL PITTON.

R41. *Rapport-préavis N° 2009/34* : Réponse à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler « Pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions ». (SPS). PIERRE SANTSCHI.

R43. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Oui à une centralisation des activités sportives de tirs à Vernand ». (SPS). EDDY ANSERMET.

R48. *Pétition de M^{me} Ariane Miéville Garcia et consorts* (116 sign.) demandant l'installation de radars à la route du Signal. (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS (NKIKO NSENGIMANA).

R49. *Préavis N° 2009/33* : La promotion du commerce lausannois. Réponse à l'initiative populaire intitulée « Pour une ville respectueuse de ses commerçants » demandant l'abrogation du Règlement communal dit « City Management ». (AGF). FRANCOIS HUGUENET.

R50. *Rapport-préavis N° 2009/36* : Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie. Réponse au postulat de M^{me} Andrea Egli. (CLP). SERGE SEGURA.

R51. *Rapport-préavis N° 2009/39* : Meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s

de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité. Réponse à la motion de M^{me} Elisabeth Wermelinger. (AGF). FLORENCE GERMOND.

R52. *Préavis N° 2009/40*: Vente, à la Commune d'Epalinges, d'une partie de la parcelle N° 535 et de la parcelle N° 536 d'Epalinges, soit Le Bois-de-la-Chapelle. Acquisition de la parcelle N° 2811 (forêt) sise à la route d'Oron, propriété de la Commune d'Epalinges. (CLP). MARIA VELASCO.

R53. *Rapport N° 2009/1*: Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2009. (AGF, SPS, CLP, Trx, EJE, SSE, SI). COMMISSION DE GESTION (SYLVIANNE BERGMANN, présidente).

R54. *Préavis N° 2009/52*: Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2010. Plan des investissements pour les années 2010 à 2013. (AGF). COMMISSION DES FINANCES (DENIS PACHE, président).

R55. *Préavis N° 2009/53*: Autorisations d'achats pour l'exercice 2010. (AGF). COMMISSION DES FINANCES (FABRICE GHELFI).

R56. *Préavis N° 2009/55*: Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits-cadres annuels 2010. (Trx, SI). COMMISSION DES FINANCES (ELISABETH WERMELINGER, JEAN-CHARLES BETTENS).

R57. *Préavis N° 2009/57*: Crédits supplémentaires pour 2009 (2^e série). (AGF). COMMISSION DES FINANCES (FABRICE GHELFI).

R58. *Préavis N° 2009/62*: Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit-cadre annuel 2010. (SSE). COMMISSION DES FINANCES (ISABELLE TRUAN).

R59. *Rapport sur la gestion municipale pour 2008* et réponses aux 40 observations de la Commission permanente de gestion. COMMISSION DE GESTION (SYLVIANNE BERGMANN, présidente).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI14. *Motion de M^{me} Florence Germond et consorts* pour exonérer les sociétés locales à but non lucratif de la perception de l'impôt sur les divertissements. (5^e/10.11.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI15. *Postulat de M. Guy Gaudard*: «SSL = Un seul toit». (5^e/10.11.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI16. *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp*: «Un travail avant l'aide sociale: une mesure adéquate pour notre Commune». (5^e/10.11.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI17. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle optimale de la sécurité dans les établissements qui ouvrent leurs portes à un nombre public?» (5^e/10.11.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI18. *Postulat de M. Bertrand Picard* pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne. (5^e/10.11.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI19. *Postulat de M. Fabrice Ghelfi*: «Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise». (6^e/24.11.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI20. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy-Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine.» (6^e/24.11.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT12. *Interpellation urgente de M^{me} Evelyne Knecht et consorts*: «Engagement de dix policiers à Celtus, et après?» (6^e/24.11.09) [SPS, SSE]. VOTE SUR LA RÉSOLUTION.

INT10. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Condamnations abusives des défenseurs des migrants, qui devons-nous croire?» (14^e/21.4.09) [SPS/21.10.09]. DISCUSSION.*

INT11. *Interpellation de M. Yves Ferrari*: «Du vote du Conseil communal à la réalisation: la vente des parcelles à Montblesson». (2^e/15.9.09) [CLP/28.10.09]. DISCUSSION.*

INT13. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Un travail obligatoire avant d'obtenir une aide publique.» (4^e/27.10.09) [SSE/18.11.09]. DISCUSSION.*

Prochaines séances: 19.1 (18 h 00, séance double), 2.2 (19 h 30), 16.2 (19 h 30), 2.3 (18 h 00, séance double), 16.3 (19 h 30), 13.4 (18 h 00, séance double), 27.4 (19 h 30), 11.5 (19 h 30), 1.6 (18 h 00, séance double), 15.6 (18 h 00, séance double en réserve), 29.6 (18 h 00, séance double), 31.8 (de 18 h 00 à 20 h 00), 14.9 (18 h 00, séance double), 28.9 (19 h 30), 12.10 (18 h 00, séance double), 9.11 (18 h 00, séance double), 23.11 (19 h 30), 7.12 (18 h 00, séance double) et 8.12 (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:

Yves-André Cavin

La secrétaire:

Vanessa Benitez Santoli

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

POUR MÉMOIRE**I. RAPPORTS**

24.2.09 *Préavis N° 2009/3*: Améliorations du dispositif toxicomanie à Lausanne. (SSE). YVES FERRARI.

19.5.09 *Pétition de M. Jean-Pierre Marti et consorts (998 sign.)* pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette. COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.6.09 *Postulat de M. Laurent Guidetti*: «Densifions la ville efficacement et durablement.» (Trx, CLP). ALAIN HUBLER.

23.6.09 *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts*: «Instauration d'une commission des tarifs et émoluments». (AGF). NKIKO NSENGIMANA.

15.9.09 *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts*: «Comment mieux faire connaître les produits du terroir des domaines communaux». (CLP). JEAN TSCHOPP.

15.9.09 *Postulat de M^{me} Florence Germond*: «Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial». (EJE, SSE). ANDREA EGGI.

15.9.09 *Rapport-préavis N° 2009/32*: Révision partielle du Règlement pour le personnel de l'Administration communale (RPAC). Réponse au postulat de M. Jean-Michel Dolivo «Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72 bis – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie». Réponse à la motion de M. Jean-Michel Dolivo «Licenciement économique: égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge». Réponse au projet de règlement de M. Alain Hubler «Des droits syndicaux pour les employé(e)s de la Ville». Réponse au projet de règlement de M^{me} Andrea Eggi «Pour de meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne» et à la pétition du syndicat suisse des services publics, section de Lausanne, de SUD Lausanne, de l'Union du personnel des SI et de l'Union des Employés de l'Administration Communale Lausanne «A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses». (AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

15.9.09 *Préavis N° 2009/35*: Interterra Parking S.A. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie. (CLP, AGF). NATACHA LITZISTORF SPINA.

15.9.09 *Préavis N° 2009/41*: Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (Step). Remplacement de la chaudière de la ligne d'incinération des boues N° 2. Demande de crédit complémentaire. (Trx, SI). NICOLE GRABER.

15.9.09 *Préavis N° 2009/42*: Construction du Centre intercommunal de logistique de Malley. Demande de crédit complémentaire. (Trx). FABRICE GHELFI.

6.10.09 *Rapport-préavis N° 2009/49*: Réponse au postulat de M^{me} Anna Zürcher et de M. Marc Dunant «Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public!» (Trx, SSE). JEAN MEYLAN.

6.10.09 *Pétition des Jeunesses popistes (1242 sign.)*: «Pour un cinéma populaire! Non aux places hors de prix!». (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

27.10.09 *Préavis N° 2009/51*: Aménagement hydroélectrique de Lavey: augmentation de la production et modifications constructives du barrage. Crédit d'études. (SI). JEAN-LUC CHOLLET.

27.10.09 *Pétition de M^{me} Catherine Koella Naouali et consorts (55 sign.)*: «Pour la couverture des places de jeu des enfants lausannois». (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

10.11.09 *Rapport-préavis N° 2009/54*: Pour faciliter la mobilité douce dès l'école. Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer. (EJE). SARAH FRUND.

10.11.09 *Pétition de M^{me} Liliane Palaz et consorts (53 sign.)*: «Pour que la place de jeux et les bancs au bout du chemin de Montmeillan soient réinstallés». COMMISSION DES PÉTITIONS.

10.11.09 *Pétition de M^{me} Liliane Palaz et consorts (30 sign.)*: «Pour que la promenade dans la forêt de Sauvabelin soit remise en état». COMMISSION DES PÉTITIONS.

10.11.09 *Pétition des Amis de la Cité et consorts (308 sign.)*: «Sauvons Looping». COMMISSION DES PÉTITIONS.

10.11.09 *Pétition du collectif LausAnimaliste ATRA et consorts (5535 sign.)* contre la vente de fourrure en ville de Lausanne. COMMISSION DES PÉTITIONS.

24.11.09 *Rapport-préavis N° 2009/56*: Programme d'entretien et de remise en état du patrimoine immobilier des Services industriels. Crédit-cadre quadriennal 2010–2013. (SI). SYLVIE FAVRE TRUFFER.

24.11.09 *Motion de M. Gilles Meystre et consorts* pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques. (SSE). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

24.11.09 *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour une stratégie globale et durable en matière de locaux dédiés à l'Administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable». (CLP). DIANE GILLIARD.

24.11.09 *Postulat de M^{me} Magali Zuercher* pour un réaménagement de la place de la Riponne. (Trx). SOLANGE PETERS.

24.11.09 *Postulat de M. Vincent Rossi et consorts*: «Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique». (Trx). ROLAND PHILIPPOZ.

24.11.09 *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Réseaux électriques lausannois intelligents: un vrai pas vers la « société à 2000 Watts » ». (SI). DAVID PAYOT.

24.11.09 *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Semaine de la mobilité: une occasion d'expérimenter. » (Trx). PHILIPPE JACQUAT.

24.11.09 *Pétition de M^{me} Marie Morier-Genoud et consorts* (460 sign.): «Pour le prolongement de la ligne du bus tl N° 16 jusqu'au terminus Clochette ». COMMISSION DES PÉTITIONS.

8.12.09 *Préavis N° 2009/58*: Mise en place de la plateforme technique de la cyberadministration à la Ville de Lausanne. (AGF). CLAUDE BONNARD.

8.12.09 *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues ». (SI). NICOLE GRIN.

8.12.09 *Postulat de M. Jean-François Cachin*: «Il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur. » (Trx). ALAIN HUBLER.

8.12.09 *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Règlement interdisant la mendicité en ville de Lausanne ». (SPS). YVES FERRARI.

8.12.09 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police-secours ». (SPS). SUSANA CARREIRA.

8.12.09 *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* pour un frein lausannois à l'endettement. (AGF). JEAN-MICHEL DOLIVO.

8.12.09 *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Centre du village de Vers-chez-les-Blanc, « n'oublions pas la 3^e étape » ». (EJE). EVELYNE KNECHT.

8.12.09 *Motion de M. Philippe Jacquat et consorts*: «Pour qu'une altercation de préau ne se termine pas au couteau ». (EJE, SPS). ROLAND RAPAZ.

8.12.09 *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pour une agriculture de proximité vivante et viable: la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait. » (CLP). ANDRÉ MACH.

II. INTERPELLATIONS

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien ». (12°/13.3.07) [AGF]. DISCUSSION.

1.7.08 *Interpellation de M^{me} Elisabeth Wermelinger et consorts*: «Quel avenir pour le droit des pauvres ou impôt sur le divertissement? » (18°/1.7.08) [AGF, SPS]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M. Stéphane Michel*: «Venue de Capleton à Lausanne, et après? » (7°/9.12.08) [EJE]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser? » (7°/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables? » (7°/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M^{me} Florence Germond*: «Péréquation financière fédérale: quels bénéfices pour Lausanne? » (7°/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

10.3.09 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Combien d'enfants de familles de clandestins sont-ils présents sur les bancs de l'école obligatoire de notre ville? » (12°/10.3.09) [EJE]. DISCUSSION.

1.9.09 *Interpellation de M. Philippe Jacquat*: «Pourquoi Lausanne bétonne-t-elle ses forêts? » (1^{re}/1.9.09) [Trx]. DISCUSSION.

6.10.09 *Interpellation de M. Vincent Rossi*: «A quand des terrasses en haut de la rue Marterey? » (3°/6.10.09). DISCUSSION.

6.10.09 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «La « police urbaine de proximité » portait les fruits prometteurs d'une diminution de l'insécurité. » (3°/6.10.09). DISCUSSION.

27.10.09 *Interpellation de M. Stéphane Michel*: «Quelle politique à l'avenir pour soutenir les adultes en situation de forte précarité dans l'aide à l'acquisition d'un logement? » (4°/27.10.09). DISCUSSION.

27.10.09 *Interpellation de M. François Huguenet*: «Taxe de raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées, calculée selon la valeur ECA: une taxe unique pas toujours équitable? » (4°/27.10.09). DISCUSSION.

10.11.09 *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp*: «Une meilleure desserte en transports publics pour les habitants d'un quartier laissé pour compte ». (5°/10.11.09). DISCUSSION.

24.11.09 *Interpellation de M. Roland Philipoz*: «Petit trafic: et si on s'intéressait aux consommateurs festifs? » (6°/24.11.09). DISCUSSION.

Séance

du mardi 8 décembre 2009

Membres absents excusés : M. Jean-Louis Blanc, M. Claude Bonnard, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Charles-Denis Perrin, M^{me} Janine Resplendino.

Membres absents non excusés : M^{me} Sylvie Favre Truffer, M^{me} Claude Grin, M. Gilles Meystre, M. Francis Pittet, M^{me} Magali Zuercher.

Membres présents	90
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

A 18 h 00, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je constate que le quorum est atteint. Nous pouvons donc ouvrir ces septième et huitième séances de notre Conseil. Je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. J'espère que nous pourrions travailler dans la sérénité lors de cette soirée consacrée au budget.

Je passe tout de suite aux opérations préliminaires. Point I, Communications. Madame la secrétaire, vous avez la parole.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – Merci, Monsieur le Président. Nous avons reçu les courriers suivants.

Demande d'urgence de la Commission permanente de gestion pour les points R53 et R59 de l'ordre du jour

Lettre

Monsieur Yves-André Cavin
Président du Conseil communal
Pl. de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 26 novembre 2009

Demande d'urgence pour les points R53 et R59 de l'ordre du jour du Conseil communal des séances des 8 et 9 décembre 2009 (art. 55 du RCCL)

Monsieur le Président,

Par la présente, je demande au nom de la Commission permanente de gestion que les objets suivants portés à l'ordre

du jour des séances du Conseil des 8 et 9 décembre 2009, soit les points :

- R53 Rapport N° 2009/1 : initiatives et pétitions en cours de traitement – situation au 30 juin 2009 et
- R59 Rapport sur la gestion municipale pour l'année 2008 et réponses aux 40 observations de la Commission permanente de gestion

soient traités en priorité.

Le rapport sur la gestion municipale 2008 et celui sur les initiatives et pétitions en cours de traitement doivent être en principe examinés par le Conseil à la fin de l'année. La détermination de l'organe délibérant avant ce terme est nécessaire parce que les objets (réponses aux observations et aux délais) non acceptés par le Conseil doivent recevoir une nouvelle réponse de la part de la Municipalité et celle-ci doit pouvoir s'y atteler dès le début de l'année 2010 afin de respecter les délais prévus par notre Règlement.

Je vous remercie de l'attention portée à cette demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Commission permanente de gestion
La Présidente :
(Signé) *Sylvianne Bergmann*

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2009/33 et 2009/36

Lettre

Monsieur Yves-André Cavin
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Séance du Conseil communal du 8 décembre 2009

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance, la Municipalité souhaite vous adresser les demandes d'urgence suivantes :

R49 Préavis N° 2009/33 «La promotion du commerce lausannois. Réponse à l'initiative populaire intitulée «Pour une ville respectueuse de ses commerçants» demandant l'abrogation du Règlement communal dit City Management»

Délai de réponse déjà dépassé. Nécessité de répondre avant l'examen du budget.

R50 Rapport-préavis N° 2009/36 «Quartier de Montelly: environnement et qualité de vie. Réponse au postulat de M^{me} Andrea Egli»

Mettre en place pour pouvoir procéder à l'évaluation prévue du système.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire adjoint : Jérôme Gasser

**Pétition de M^{me} Emilie Bovet et Consorts :
«Contre la destruction de l'immeuble de Montoie 18 à Lausanne» (1374 signatures)**

Dépôt

Emilie Bovet
Avenue de Montoie 18
1007 Lausanne
076 592 04 02

Madame
Vanessa Benitez Santoli
Secrétaire du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 2 décembre 2009

Concerne: Dépôt de la pétition contre la destruction de l'immeuble de Montoie 18 à Lausanne

Madame,

Par la présente, j'ai l'honneur au nom de tou-te-s les pétitionnaires de déposer la pétition pour la sauvegarde de l'immeuble de Montoie 18 construit en 1907. Celle-ci, lancée à la fin de juillet 2009 a recueilli **1374 signatures**. Les signataires demandent aux Autorités compétentes de ne pas entrer en matière pour la destruction de cet immeuble et ce pour plusieurs raisons:

- L'immeuble de Montoie 18 fait partie du patrimoine lausannois.
- La pénurie de logements qui règne actuellement ne permet pas un tel projet qui ne correspond en rien à une politique de densification: il s'agit ici clairement d'un projet spéculatif.
- Sa destruction affecterait l'équilibre et l'âme du quartier de Montelly qui verrait s'ériger, à la place de l'immeuble

actuel, une autre construction, destinée à une population extrêmement aisée. Cela repousserait par conséquent les locataires actuel-le-s de Montoie 18, lesquels paient un loyer modéré, à la périphérie de la ville.

Nous ne manquerons pas d'étayer ces arguments devant la Commission des pétitions et répondrons à toutes ses questions.

Nous nous permettons de joindre à titre informatif une copie de l'article de *24 heures* paru le 20 novembre sur l'immeuble de Montoie 18 qui relate la forte mobilisation du quartier de Montelly contre la démolition de ce bel édifice.

Nous vous remercions et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour les pétitionnaires:
(Signé) *Emilie Bovet*

Annexes ment.

Texte de la pétition

Pétition sauvegarde de l'immeuble de Montoie 18 (1907)

Depuis quelque temps, sous prétexte de densification, la Municipalité de Lausanne pousse à la transformation de son paysage urbain sans grand souci de sauvegarder son riche patrimoine immobilier. Des édifices anciens sont détruits pour laisser place à des constructions souvent luxueuses qui ne s'intègrent ni dans la géographie ni dans l'atmosphère du lieu. Des quartiers populaires ainsi chamboulés voient grandir des bâtiments abritant des appartements aux loyers évidemment inabordables à une population moyenne ou défavorisée. Et qui dit loyers prohibitifs dit situation plus intéressante en matière de fiscalité, pour la Municipalité.

C'est le sort qui attend l'immeuble sis à Montoie 18, construit en 1907 et pour la destruction duquel la Municipalité de Lausanne a déjà donné un préavis favorable. Si le désarroi des locataires est manifeste par rapport à la disparition de leur lieu de vie, il y a aussi l'envie de vouloir combattre la propension actuelle qui tend trop souvent à défavoriser les «petits», et ceci d'autant plus en cette difficile période de crise. Et il y a surtout la volonté de ne pas laisser Lausanne se transformer au fil du temps en une ville résidentielle, artificielle et sans âme.

Les signataires de cette pétition demandent aux Autorités compétentes de ne pas entrer en matière pour la destruction de l'immeuble de Montoie 18 et de respecter à l'avenir le patrimoine immobilier de la région lausannoise.

**Organisation de la Commission permanente de gestion
du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010**

Communication

Lausanne, le 17 novembre 2009

Modification

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite à diverses mutations, la Commission permanente de gestion s'est constituée comme suit :

Présidente : M^{me} Sylvianne BERGMANN,
Les Verts
1^{er} vice-président : M. Maurice CALAME,
LausannEnsemble
2^e vice-président : M. Blaise Michel PITTON,
socialiste
Secrétaire : M^{me} Vanessa BENITEZ SANTOLI

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

M. Raphaël ABBET, UDC, rapporteur
M^{me} Nicole GRIN, LausannEnsemble

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

M. Roland OSTERMANN, Les Verts, rapporteur
M. Roland PHILIPPOZ, socialiste

CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

M. Jacques-Etienne RASTORFER, socialiste, rapporteur
M. Eddy ANSERMET, LausannEnsemble

TRAVAUX

M^{me} Andrea EGGLI, A Gauche Toute!, rapportrice
M^{me} Esther SAUGEON, UDC

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

M. Vincent ROSSI, Les Verts, rapporteur
M. Maurice CALAME, LausannEnsemble

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

M. Olivier MARTIN, LausannEnsemble, rapporteur
M. Jean MEYLAN, socialiste

SERVICES INDUSTRIELS

M. Alain HUBLER, A Gauche Toute!
M. Blaise Michel PITTON, socialiste

Conseil communal de Lausanne
La secrétaire :
Vanessa Benitez Santoli

**Pétition de M. Kyril Gossweiler au Conseil communal :
« Pour que de la nourriture verte soit proposée de
manière exemplaire dans le cadre de manifestations
organisées par l'Administration communale »¹**

Communication

Lausanne, le 19 novembre 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 2 juin 2008, M. Kyril Gossweiler déposait une pétition au Conseil communal « Pour que de la nourriture verte soit proposée de manière exemplaire dans le cadre de manifestations organisées par l'Administration lausannoise ».

Dans sa séance du 24 novembre 2008, la Commission permanente des pétitions, après avoir pris connaissance d'une lettre de M. Gossweiler, datée d'octobre 2008, adressée à l'une de ses membres pour illustrer sa pétition, et après avoir entendu une représentante du pétitionnaire et M. Daniel Brélaz, syndic, a proposé de renvoyer la pétition, accompagnée de trois intentions, à la Municipalité pour étude et communication.

Dans sa séance du 24 mars 2009, le Conseil communal décidait de renvoyer cette pétition, sans débat et à une très nette majorité, à la Municipalité pour étude et communication au Conseil.

1. Pétition de M. Kyril Gossweiler

Par cette pétition, je demande que l'Administration communale lausannoise veille à proposer de la « nourriture verte » dans le cadre des manifestations qu'elle organise.

Par « nourriture verte », je pense, par exemple, à de la nourriture et/ou des boissons pouvant répondre aux critères « Fourchette verte », et/ou à de la nourriture saine/naturelle, et/ou à des produits du terroir/de producteurs locaux, cela en fonction de la sensibilité gastronomique et nutritionnelle du Conseil communal, et non des visions commerciales des organisateurs privés ou « administratifs » de ces manifestations.

La lettre adressée en octobre 2008 à un membre de la Commission des pétitions critique, photos à l'appui, la composition et le prix de la nourriture et des boissons vendues lors de la journée portes ouvertes du Centre de tri des déchets de Malley, le 31 mai 2008, organisée par le Service d'assainissement. L'auteur recommande dans sa conclusion que « la Ville de Lausanne applique les principes qu'elle prône par ailleurs, dans le cadre des manifestations qu'elle organise, coorganise, ou soutient de manière très importante ».

¹ BCC 2007-2008, T. II (N° 16), p. 1008 ; BCC 2008-2009, T. II (N° 13/II), pp. 485 ss.

2. Réponse de la Municipalité

La Municipalité reconnaît le bien-fondé d'améliorer la qualité de vie des habitants de la ville et de ses hôtes. Cet objectif est d'ailleurs inscrit dans son Agenda 21 pour un développement durable, et correspond aux recommandations du label Fourchette verte auquel elle a adhéré. Elle tient donc à y participer, notamment en proposant des préparations alimentaires adéquates lors des manifestations publiques qu'elle organise. Elle observe toutefois que certains produits du terroir, auxquels la pétition fait référence, ne répondent pas forcément aux critères d'une alimentation saine et équilibrée en raison de leur teneur en graisses, en hydrates de carbone ou en sucre élevée.

La Municipalité partage néanmoins les préoccupations du pétitionnaire pour que de la nourriture saine, naturelle et de proximité soit également disponible lors des événements publics qu'elle met sur pied. Certaines contraintes, qui dépendent notamment de la nature de la manifestation et du degré d'implication de la Ville, peuvent cependant limiter ce genre d'ambition :

- Pour les réceptions officielles à caractère privé, la Municipalité estime avoir tout loisir de choisir les fournisseurs et les prestations qu'elle propose, qui sont déterminés principalement par le contexte et la caractéristique des hôtes qu'elle reçoit. Les souhaits du pétitionnaire ne peuvent être imposés dans ce cadre.
- Pour la partie officielle des manifestations ouvertes au public, dont l'apéritif est financé par la Ville, il est désormais fait appel à des services traiteur qui doivent inclure dans leur offre des aliments équilibrés et locaux. A ce sujet, la Municipalité a pris la décision, le 25 mars 2009, de généraliser l'usage des produits régionaux de proximité dans les réceptions internes ou externes organisées par les Services communaux. Un cours de sensibilisation à cette problématique a été élaboré par le Service des forêts, domaines et vignobles à l'intention des collaborateurs communaux concernés par l'accueil. Une première session aura lieu avant la fin de l'année.
- Pour certaines manifestations, de type « portes ouvertes », la Ville fait appel à des commerçants pour animer les lieux en dehors de la cérémonie officielle. Leurs prestations n'étant pas prises en charge par la Ville, les tenanciers des stands de nourriture et de boissons sont soumis de fait à une règle de rentabilité et vendront les produits qui marchent le mieux. Lorsqu'elle lance un appel d'offre dans ces occasions, la Municipalité est tenue de respecter la liberté du commerce et de laisser jouer la concurrence; elle ne peut dès lors pas imposer de produits ni de prix particuliers aux tenanciers de ces stands. Elle peut cependant encourager la participation – et elle y veillera à l'avenir – de commerçants proposant de la « nourriture verte », au sens défini par le pétitionnaire. L'offre dans ce domaine est cependant faible, ce genre de nourriture n'étant pas du goût de la majorité de la clientèle. Imposer aux autres commerçants d'inclure de la nourriture verte dans leur

offre risquerait de dissuader nombre de propriétaires de stands de tenir un emplacement dans ces manifestations.

- Enfin, les manifestations ouvertes à un large public – en particulier dans le domaine sportif qui sont soutenues par la Ville, ont leur propre organisation. La Municipalité n'a pas à intervenir dans le choix des partenaires en matière de restauration. Elle veillera cependant également, dans la mesure du possible et selon la marge de manœuvre dont elle dispose, à recommander d'intégrer de la « nourriture verte » et des produits de proximité dans ces occasions.

Une autre caractéristique des réceptions et des manifestations organisées par la Ville doit être mise en évidence. Un traiteur répond à un mandat et fournit une prestation bien définie, son gain est assuré et il n'a pas à se soucier de la vente de ses produits. Un tenancier de stand doit générer son propre chiffre d'affaires et est tributaire de « l'attractivité » de ses produits pas forcément compatibles avec toutes les normes du développement durable – et du volume de ses ventes. Concernant l'offre en boissons (en référence aux jus de fruits du terroir, sirop ou lait mentionnés par le pétitionnaire), la question n'est pas simple à gérer. Les collaborateurs de l'Administration communale affectés au service des apéritifs sont soumis à des contraintes telles que le conditionnement, la conservation, le stockage ou le transport des boissons, ou encore au service même de ces boissons, en particulier lorsque la manifestation a lieu en milieu ouvert et non équipé. L'offre est en conséquence limitée aux vins de la Ville et à une ou deux boissons non alcoolisées. S'agissant des manifestations impliquant des tenanciers de stands, l'offre en matière de boissons alternatives est pour ainsi dire inexistante, en raison probablement de leur valeur marchande peu intéressante, mais aussi des contraintes évoquées ci-dessus.

La prise de position de la Municipalité aux deux premières intentions de la Commission des pétitions accompagnant le renvoi de la pétition se comprend à la lecture des éléments de réponse qui précèdent. S'agissant de la troisième intention, la mise à disposition d'eau potable gratuite lors de manifestations publiques, dépend de la possibilité d'installer une fontaine à eau dans le secteur de la manifestation. La répartition de ces fontaines et leur généralisation relèvent cependant de considérations techniques et financières qui débordent le cadre de cette réponse, les fontaines à eau étant de plus installées dans des bâtiments et non sur le domaine public. Cette option est donc louable, voire souhaitable, mais ne peut pas être garantie.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Réponse à la pétition adressée à la Municipalité par le Syndicat du personnel des transports publics (SEV) en 1997 contre l'utilisation des voies de bus par les vélos

Communication

Lausanne, le 25 novembre 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Plusieurs échanges de correspondance ayant eu lieu entre le syndicat précité et la Direction des travaux de la Ville de Lausanne, nous avons le plaisir de vous informer que la Municipalité a pris position par rapport aux résultats des essais présentés et à la démarche proposée. Dès lors, nous avons répondu formellement et de la manière suivante à la pétition susmentionnée.

1. Historique et rappel des faits

- 1997: sous l'impulsion du Groupe deux-roues légers (GDRL), l'idée d'ouvrir certaines voies bus en descente aux vélos avait été lancée. Ce projet avait toutefois été mis en attente, suite au **dépôt d'une pétition lancée par le Syndicat du personnel des transports publics (SEV)** demandant de renoncer à toute ouverture, même à titre d'essai.
- Mai 2000: vote sur le rapport-préavis N° 90 «Promotion du vélo à Lausanne»: le Conseil communal a voté un **amendement soutenant le principe de procéder à des essais de mixité dans les voies bus à la descente.**
- Été 2003: la direction des transports publics lausannois a mis sur pied un **Groupe de travail** intégrant les communes du réseau d'agglomération, le Canton, les représentants des usagers cyclistes et du Syndicat du personnel des transports publics (SEV). Son objectif consistait à mettre en place un concept global permettant de favoriser un transfert des usagers motorisés vers une mobilité douce combinant l'utilisation du vélo et des transports publics. A ce titre, les questions relatives aux conditions d'utilisation mixte de certains couloirs bus, au transport des vélos ainsi qu'au stationnement ont été traitées.
- Mars 2005: les réflexions du Groupe de travail tl/vélos ont débouché sur des **recommandations d'aménagement** transmises par les **tl** aux communes du réseau d'agglomération. Ces directives permettent notamment une mixité bus-vélos en descente et au plat sous certaines conditions.
- **Réalisation des essais en été 2006** et présentation des résultats au groupe de travail en janvier 2007 et au printemps 2008.
- **Fin 2008 – reprise des discussions avec les représentants de la direction tl et du syndicat SEV.**
- **2009 – proposition de démarche en accord avec la Direction des travaux, le syndicat SEV et la direction tl.**

2. Réponse et démarche proposée

Suite aux essais menés depuis l'été 2006 en ville de Lausanne et aux derniers échanges avec le syndicat précité et la direction des **tl**, nous avons confirmé la démarche adoptée par la Municipalité de Lausanne, à savoir:

1. adoption et publication officielle des résultats des observations effectuées durant les essais (évaluation de la vitesse commerciale sur les tronçons d'essais, analyse des contentieux);
2. mise sur pied d'une campagne d'information et de sensibilisation, en collaboration avec la police et les associations des cyclistes;
3. organisation de mesures de contrôles du respect de la signalisation pour certaines situations clairement définies par le Groupe de travail;
4. validation des recommandations de 2005 pour les réflexions liées aux nouveaux projets d'aménagement et adoption définitive des mesures de mixité mises en place;
5. poursuite du suivi des projets nouveaux impliquant une mixité dans le cadre du Groupe de travail «tl/vélos» pour trouver des solutions communes et consensuelles, en tenant compte des différentes contraintes.

La Municipalité est consciente et reconnaissante des efforts fournis par chacun dans ce dossier complexe. Elle souhaite que la démarche adoptée puisse se poursuivre dans un esprit constructif et bénéfique tant pour les usagers cyclistes que pour les transports publics.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous adressons,

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Jérôme Gasser

Consignes relatives à la sécurité incendie dans les bâtiments scolaires

Communication

Lausanne, le 27 novembre 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A plusieurs reprises, votre Conseil a eu l'occasion de se préoccuper des consignes de sécurité relatives aux risques d'incendie et aux mesures de prévention existant dans les bâtiments scolaires lausannois, notamment sous forme d'exercices d'évacuation.

C'est pourquoi nous tenons à vous informer que, suite à la vaste opération qui a nécessité la numérisation de plus de 150 plans différents et de l'affichage d'un total de près de 3500 exemplaires dans plus de 50 «lieux scolaires», une nouvelle version des consignes destinées aux usagers des bâtiments scolaires vient d'être diffusée auprès du corps enseignant.

C'est ainsi que chaque maître ou maîtresse de classe sera chargé :

- de donner, sous une forme laissée à l'appréciation de chaque établissement et de chaque maîtresse ou maître de classe, une information générale aux élèves sur la base du dépliant susmentionné ;
- d'afficher un exemplaire du dépliant en classe ;
- de laisser un autre exemplaire à disposition dans la classe.

Quant aux exercices d'évacuation, qui devraient être organisés tous les deux ans, ils sont effectués à l'initiative et sous la responsabilité des directions d'établissement, avec l'appui technique du Service de protection et de sauvetage de la Ville.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire adjoint : Jérôme Gasser

Motion de M. Hildbrand et consorts : « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville. Plus de transparence et de responsabilités »

Dépôt

Lausanne, le 18 novembre 2009

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand*

Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin »

Dépôt

Lausanne, le 30 novembre 2009

(Signé) *Sophie Michaud Gigon*

Postulat de M. Charles-Denis Perrin : « De la micro-informatique sans macrocrédit »

Dépôt

Lausanne, le 8 décembre 2009

(Signé) *Charles-Denis Perrin*

Postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne »

Dépôt

Lausanne, le 8 décembre 2009

(Signé) *Elisabeth Müller*

Interpellation de M. Fabrice Ghelfi : « Interdiction de fumer dans les lieux publics et au sein de l'Administration communale – quelles modifications apporter au dispositif du 1^{er} août 2007 ? »

Dépôt

Lausanne, le 20 novembre 2009

(Signé) *Fabrice Ghelfi*

Interpellation de M. Jean Tschopp : « Quelle politique d'intégration des personnes handicapées au sein du personnel de l'Administration communale lausannoise ? »

Dépôt

Lausanne, le 4 décembre 2009

(Signé) *Jean Tschopp*

Interpellation de M. Jacques-Etienne Rastorfer : « Lausanne < hors zone de l'Accord général sur le commerce des services > : où en est-on ? »

Dépôt

Lausanne, le 6 décembre 2009

(Signé) *Jacques-Etienne Rastorfer*

Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts :
«Lignes de bus tl : halte à la sous-traitance abusive!»

Dépôt

Lausanne, le 8 décembre 2009

(Signé) *Rebecca Ruiz et 5 cosignataires*

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – L'urgence est demandée. La majorité du Bureau du Conseil l'a accordée.

J'en ai terminé avec les communications, Monsieur le Président.

Le président : – Merci, Madame la secrétaire. J'ai aussi une communication à vous faire. M^{me} la conseillère municipale Silvia Zamora, retenue à l'extérieur, vous prie de l'excuser durant cette première séance jusqu'aux environs de 19 h 30.

Sans plus tarder, je vous donne le programme des festivités de ces deux jours. Nous avons, comme vous l'avez entendu, quelques urgences ainsi que, pour l'essentiel, des préavis financiers. Nous prendrons pour commencer la résolution déposée par M^{me} Evelyne Knecht à l'issue de son interpellation. Nous n'avons pas pu la voter lors de notre dernière séance, nous n'avions plus le quorum. Ensuite, nous passerons aux points R59, le rapport sur la gestion municipale, R57, Crédits supplémentaires 2^e série, puis R49, qui concerne le City Management. Tous ces objets ayant une incidence sur le budget, nous ne pourrions aborder celui-ci qu'une fois ces objets traités.

Nous prendrons ensuite d'autres préavis financiers, puis, dans les urgences, le point R53, Initiatives et pétitions en cours, ainsi que le R50, qui concerne Montelly, avant d'aborder l'interpellation urgente déposée ce soir. Evidemment, nous traiterons tout cela sur deux jours. J'espère vivement que ce soir nous irons au-delà du budget et aborderons déjà certains préavis financiers afin de ne pas terminer trop tard demain soir.

J'ouvre les questions orales.

Questions orales

Question

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Ma question s'adresse sans doute à M. le syndic. La commission chargée de traiter mon projet de règlement sur les taxes et émoluments a suspendu ses travaux sur la promesse du syndic que l'esprit de ma proposition, c'est-à-dire le passage devant le Conseil communal des projets de modification des tarifs, serait tra-

duit dans une disposition du nouveau Règlement de la Municipalité. Il était alors en gestation et l'est peut-être encore. Le syndic a indiqué que ce projet serait soumis au Conseil communal – je le cite – « au début de 2010 ».

Quelle est la date à laquelle ce projet de Règlement de la Municipalité sera envoyé au Conseil ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Le préavis sur la révision d'une grande partie des articles du Règlement de la Municipalité est presque prêt. Il devrait être transmis à la Municipalité encore avant Noël, ce qui signifie en gros – il faut parfois une ou deux séances pour traiter un tel objet – que vers la mi-janvier il pourrait être transmis au Conseil communal et à sa commission. Ce préavis comprendra une réflexion sur la situation légale ; en effet, comme les avis de droit l'ont montré, les tarifs et émoluments sont de compétence municipale. Cependant, lorsqu'il y a changement de la structure des tarifs, nous nous proposons de consulter le Conseil communal. C'est le sens du règlement qui devrait vous être proposé, pour peu que la Municipalité accepte le préavis.

Question

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Jardins 2009 est terminé depuis quelques semaines. Les organisateurs se plaignent à reconnaître la bonne participation à cette manifestation. Au cours de l'été, plusieurs citoyens auraient aimé participer aux visites guidées prévues. Or, à chaque fois, ils ont constaté que celles-ci étaient supprimées. Pourquoi ? La Municipalité peut-elle nous le dire ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Ces visites guidées ouvertes, accessibles aux personnes qui le désiraient, ont en effet été supprimées, parce qu'elles n'ont pratiquement pas été fréquentées au cours du premier mois de la manifestation. Des personnes étaient payées pour être disponibles pour ces visites, et n'étaient pas sollicitées. Comme, en outre, le guide de la manifestation était fort bien fait, le comité de l'Association jardins urbains a décidé de supprimer cette possibilité. Ce carnet de route s'est très bien diffusé et manifestement, les gens se retrouvaient tout à fait sur le parcours de la manifestation. Ces visites ont par conséquent été supprimées pour des raisons économiques. Nous regrettons, évidemment, que des personnes aient été frustrées d'une visite guidée, mais...

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Cela ne signifie donc pas que la manifestation en elle-même n'a pas rencontré le succès escompté ?

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Il y avait énormément de monde sur le parcours et pour s'en

apercevoir, il suffisait de passer durant le week-end ou même en semaine à un endroit ou l'autre du parcours. Je n'ai pas le chiffre exact en tête, mais on estime la fréquentation à plus de 60'000 visiteurs. Il y a eu des comptages, je vous ferai parvenir le chiffre estimé des visiteurs de la manifestation, et tous les conseillers communaux recevront une communication à ce propos.

Question

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Ma question sera courte, mais porte sur une actualité impliquant de grands enjeux. Le Sommet de Copenhague a débuté il y a peu. Que fait la Ville de Lausanne en matière de climat, notamment en tant que cité de l'énergie? Et que compte-t-elle faire à l'avenir, dans la perspective de plans climat locaux, à l'image de ce qu'on observe en France?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – La Ville de Lausanne atteint les objectifs énoncés dans différents cercles internationaux. Par exemple les «trois fois vingt» pour l'Europe, c'est-à-dire au moins 20 % de production d'énergie renouvelable, 20 % d'émissions de CO₂ en moins à l'échéance 2020. La Ville de Lausanne et les Services industriels sont d'ores et déjà en mesure d'atteindre ces objectifs. De la même manière, les objectifs pour le CO₂, fixés dans la convention qui nous lie avec la Fondation pour l'économie dans l'énergie ou pour l'énergie dans l'économie, sont atteints. Nous pourrions vous transmettre un rapport à ce sujet. Nous émettons significativement moins de CO₂ qu'il y a quelques années. Si on se réfère aussi aux objectifs de la Confédération liés à la production d'énergie renouvelable, qui prévoient que, d'ici 2030, 5,4 térawattheures (TWh) soient produits avec les nouvelles énergies renouvelables, les Services industriels lausannois devraient – si on fait une règle de trois – parvenir à 100 gigawattheures (GWh). Nous les atteindrons également avant 2020.

Reste un seul point un peu noir côté Cité de l'énergie et Services industriels: il s'agit de ce que nous appelons le «préavis thermique», que nous voudrions vous soumettre en réponse à plusieurs interventions du Conseil communal. Ce préavis est prêt depuis longtemps, mais nous butons sur un obstacle juridique que nous n'avons pas encore réussi à lever avec le Canton. Nous reviendrons à la charge auprès du Canton, avec l'appui du Service de l'urbanisme de la Direction des travaux, pour que ce préavis puisse vous être soumis. Celui-ci comporte un grand nombre de mesures en matière d'économies d'énergie dans le domaine du bâtiment et de la construction.

Question

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Le dimanche 29 novembre dernier a été marqué par le regrettable et inquiétant résultat que l'on sait sur l'initiative soutenue par

l'UDC visant à interdire les minarets. Mardi dernier, des policiers lausannois en uniforme étaient en faction devant le local et le secrétariat de ce même parti. Ces policiers y étaient-ils à la demande de l'UDC elle-même, à l'initiative des forces de police ou sur injonction du conseiller municipal de la Sécurité publique et des Sports?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Ce n'est en tout cas pas la troisième solution que vous proposez. Et je ne peux vous dire si c'est la première ou la deuxième! (*Rumeurs.*)

Question

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Ma question s'adresse aux représentants de la Municipalité au sein des tl. Notre Conseil s'est prononcé à plusieurs reprises contre la publicité pour le microcrédit. Or, à l'intérieur des véhicules tl, des affichettes font actuellement la promotion de sociétés offrant des microcrédits, ce qui est particulièrement malvenu en cette période de Fêtes. Qu'entend faire la Municipalité par rapport à ce problème?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je remercie l'auteur de la question de nous avoir signalé ce problème. J'ajoute cependant que les tl sont une société par actions dont la Ville n'est qu'un des actionnaires, même si c'est un gros actionnaire, avec 40 % de droits de vote. Cela signifie également qu'une question de ce genre est du ressort du Conseil d'administration. S'il veut changer la pratique de l'affichage publicitaire, dans les bus ou ailleurs, seule cette instance, où nous représentons à peu près un tiers, peut prendre ce genre de décisions. Nous allons enquêter et envisager ce qu'il y a lieu de faire et ce qui est possible.

Le président : – Merci. Avant la question suivante, permettez-moi de revenir en arrière. M^{me} Litzistorf Spina a posé deux questions, elle n'a pas eu de réponse à la deuxième. Je donne la parole à M. Olivier Français.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – La deuxième partie de la question portait sur les plans climatiques locaux. Je suppose que M^{me} Litzistorf Spina fait référence à ce qui se passe en France avec les accords de Grenelle. Cela concerne un grand nombre de propositions pour que les villes fassent un effort en termes de planification et de gestion pour réduire globalement la pollution. A Lausanne, nous sommes gérés par le Plan directeur, actuellement en cours de révision pour intégrer d'importants changements. Le vote sur Métamorphose permettra d'aller dans ce sens, c'est du moins un outil. D'autre part, il y a des actions concrètes, notamment pour réduire l'émission des poussières fines par exemple. Je profite pour faire

un peu de publicité, puisqu'elles n'ont pas été beaucoup utilisées: j'ai encore des cheminées à feu de bois. Nous offrons une aide de Fr. 500.– pour ajouter un filtre à votre cheminée, une installation qui coûte entre Fr. 2500.– et Fr. 3000.–, qui vous évite de polluer le voisin. Ce sont des actions quotidiennes, auxquelles M. Pidoux a fait référence. Nous attendons de rédiger un préavis complémentaire suite aux changements qui interviendront dans la ville, particulièrement dans le domaine des transports. C'est à la fin de la première étape des mesures A de restructuration des transports publics, au milieu des années 2010, que nous pourrions présenter une stratégie adéquate, qui serait alors non seulement écrite, mais appliquée.

Question

M. David Payot (AGT): – Les tl affichent aux arrêts de la place de l'Europe et sur la rue Centrale les indications suivantes: «*Affluence à la place de l'Europe. Tous les samedis, du 17 octobre au 26 décembre, de 14 h 30 à 18 h 30, en raison de la densité du trafic à la place de l'Europe, les lignes 22 et 60 sont déviées comme suit...*». Suit une indication sur leur parcours. Que se passera-t-il à partir du 26 décembre? Cela indique-t-il un changement des priorités établies par la Ville de Lausanne entre transports privés et publics?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Heureusement que c'est une question et non une interpellation, parce que notre réponse pourrait s'étendre sur des pages! Les tl constatent qu'un très fort trafic piéton pose des problèmes de flux du trafic automobile, qui à son tour bloque les transports publics. Dans cette phase, il était plus respectueux vis-à-vis des usagers qui sont à l'amont de la ligne de faire le rebroussement au pont Bessières plutôt que de mettre un quart d'heure, voire vingt minutes, pour atteindre la place de l'Europe. Cette décision est de la responsabilité de la Direction d'exploitation des tl, qui nous en ont informés. S'ils ont indiqué la date du 26 décembre, je suppose que c'est parce que les flux des piétons et des voitures seront alors plus faibles, permettant de garantir un équilibre de la ligne. Ils prennent cette décision chaque fois qu'il y a un déséquilibre. On sait qu'au mois de décembre il y a énormément de monde dans cette partie de la ville. Ils ont préféré prévenir leur clientèle plutôt que celle-ci subisse un désagrément.

Question

M. Alain Hubler (AGT): – Après les quatre roues, passons aux deux-roues. Un article d'un quotidien lausannois mentionne la future disparition d'un parking pour scooters à la place Pépinet. Ce parking a coûté la bagatelle de Fr. 60'000.–. Il faudra Fr. 20'000.– pour le démolir. Cela causera la perte de plus de quarante places. Comment se fait-il qu'on se rende compte maintenant que ce parking est gênant pour les commerçants, alors qu'il semblait ne pas

l'être auparavant? Est-ce que la Ville a décidé de chasser les deux-roues hors de la ville? En effet, il n'y a pas que des scooters, des vélos se garent aussi sur ces places.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – La Municipalité n'a pas du tout l'intention de chasser les scooters, au contraire. En revanche, elle peut s'interroger sur les sites, proposés il n'y a pas si longtemps, c'est vrai, à peu près cinq ans. Sur la place Pépinet, on constate un accroissement massif du nombre des deux-roues, même par rapport aux emplacements marqués. De plus, cette place a vocation piétonne et non mixte. La mesure proposée est d'aménager des places de substitution sur la place Pépinet. Nous avons aussi complété le nombre de places de parc près du parking Saint-François, là où le Métrobus faisait son rebroussement. Ainsi, nous augmenterons sensiblement l'offre de stationnement pour les deux-roues. Nous pensons qu'il est nécessaire de supprimer la mixité deux-roues/place piétonne pour faire vivre cette place. C'est le futur que nous lui souhaitons.

Les chiffres cités par un fonctionnaire de la Ville portaient d'un montant émis sur un devis. La Municipalité n'est pas entrée en matière sur une dépense aussi importante. Il y a eu manifestement un malentendu dans l'information. Ce qui est sûr, c'est que l'enrobé posé il y a une dizaine de jours coûte très exactement Fr. 5000.–. Le crédit se monte entre Fr. 15'000.– et Fr. 20'000.– maximum. J'espère avoir été clair par rapport à l'ambiguïté ressortant de cet article de presse.

Question

M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.): – Ma question s'adresse à M. Français et concerne le tri des déchets dans les immeubles, en particulier la poubelle destinée aux déchets végétaux. J'ai déjà posé la question à plusieurs reprises à votre chef de service pour savoir ce que vous mettez en place pour faire appliquer le Règlement communal, qui demande que cette poubelle soit obligatoire. Cela implique qu'elle soit mise à disposition des locataires par les gérances. Or j'ai entendu parler de plusieurs exemples où des immeubles avaient obtenu des dérogations à ce Règlement, voire l'autorisation de ne pas mettre de poubelle à disposition pour les déchets végétaux. C'est notamment le cas dans mon immeuble. J'aimerais savoir comment vous traitez cette question et comment vous pourriez améliorer cette situation.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Tout permis de construire, pour une rénovation lourde ou un immeuble neuf, est assorti de l'obligation de mettre un certain nombre de poubelles pour le papier, les déchets verts et les déchets incinérables. Ce sont les trois poubelles de base. Par conséquent, si ces équipements font défaut, ce

pourrait être dans un immeuble en rénovation, ou dans lequel le niveau des étages pose problème au concierge. Il faut nous faire part de ces cas particuliers et nous contrôlerons si des dérogations ont été accordées. En principe, c'est très rare... Je n'ai pas connaissance de tels cas, mais sait-on jamais.

Pour les bâtiments qui n'ont pas connu de travaux conséquents depuis de nombreuses années, c'est difficile. Nous faisons du porte-à-porte auprès des propriétaires pour les inciter à s'équiper. Nous travaillons par rue, certaines posent plus de problèmes que d'autres suivant l'âge des constructions. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire à tous les propriétaires privés qu'il y a une obligation de se doter de ce type d'équipement. En revanche, nous les incitons tous à s'équiper. Là où cela devient difficile pour certains propriétaires ou certaines gérances, nous mettons les techniciens du Service d'assainissement, associés au Service du cadastre, à disposition pour trouver une solution technique afin que le propriétaire puisse investir dans un ouvrage cohérent et si possible adapté au coût et à la situation. Cette démarche est offerte aux propriétaires. Nous incitons tous les propriétaires, voire les gérances, à nous contacter pour trouver une solution. Il y a les irréductibles avec lesquels c'est malheureusement impossible d'arriver à une solution. Aujourd'hui, nous n'avons pas force de loi pour obliger un propriétaire à mettre des conteneurs à déchets.

Je présume que les situations dont vous parlez aujourd'hui concernent des bâtiments anciens pour lesquels nous n'avons pas trouvé de solution. Je reconnais cependant que dans plus de 95 % des cas, les propriétaires en apportent. Dans tous les cas, ce triptyque de poubelles est une obligation lors d'un permis de construire. C'est parfois difficile et c'est même quasiment mission impossible au centre ville. Nous aimerions pouvoir installer ce type d'équipements sur la voirie, puisque c'est le dernier espace sur lequel on peut trouver une solution. Malheureusement, bien souvent ces poubelles semi-enterrées entrent en conflit avec tous les tuyaux insérés dans les trottoirs. En tout cas c'est un travail de longue haleine et régulièrement le triptyque poubelles, comme nous l'appelons, augmente, ce que nous retrouvons dans les chiffres.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je suis le porteur de quatre interpellations en souffrance à l'ordre du jour, certaines depuis plus d'une année. Or l'article 68 de notre Règlement stipule que la Municipalité répond dans un délai d'un mois aux interpellations qui lui sont transmises. J'ai aussi parlé avec un municipal qui m'a clairement dit qu'il attendrait allègrement l'issue de la votation du 29 novembre pour répondre à mon interpellation sur le nombre d'enfants clandestins présents sur les bancs de l'école. J'aimerais savoir ce qui me vaut ce traitement de faveur de la part de la Municipalité, puisque je suis le principal concerné par ces retards.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Je ne sais pas si je réponds sur le traitement de faveur, mais j'aimerais rassurer M. Voiblet, qui a deux interpellations pour ma Direction. Les propositions de réponse à ces interpellations sont à l'ordre du jour de la Municipalité de demain après-midi. Tout me dit qu'elles seront adoptées. Elles seront transmises dès que ce sera fait. Nous respecterons ainsi le délai.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Concernant la solidarité numérique, vous savez peut-être que l'association impliquée a rencontré d'énormes difficultés. En clair, nous avons l'impression qu'elle va vers la non-existence... Pour le moment, nous avons suspendu les cotisations effectives, nous ne saurions pas où les verser. La situation est en constante évolution, et plutôt dans le sens d'une disparition. Nous n'avons pas répondu parce que nous ne voulions pas que notre réponse ne soit pas valable le mois suivant. Mais nous allons le faire...

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je ne visais pas M. Bourquin, mais... Il m'a répondu que la Municipalité est dans les délais. Alors je ne comprends pas très bien notre Règlement, parce qu'il stipule, à l'article 68, Interpellation ordinaire : « En principe, la Municipalité doit répondre dans un délai d'un mois. » Ou le Règlement est faux, ou nous avons un problème dans les procédures.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation : – Je confirme ce que j'ai dit à M. Voiblet. (*Rires, rumeurs.*)

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Monsieur Voiblet, vous avez bien lu l'article du Règlement qui dit : « En principe, la Municipalité répond... » En principe, nous répondons dans un mois. Il arrive que ça ne marche pas. C'est votre Règlement.

Le président : – Je constate qu'il n'y a plus de questions, je clos donc ce chapitre.

Le président : – J'appelle M^{me} Knecht à cette tribune, pour le vote de sa résolution déposée à l'issue du débat sur son interpellation urgente.

Interpellation urgente de M^{me} Evelyne Knecht et consorts : « Engagement de dix policiers à *Celtus*, et après ? »²

Vote sur la résolution

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente sa politique en matière de drogue par un préavis global comprenant ses propositions concernant les quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques et répression), conformément à la politique préconisée par la Confédération.

Le président : – J'avais clos la discussion sur l'interpellation, mais j'en ouvre une sur cette résolution.

Discussion

M. Philippe Jacquat (LE) : – J'apprécie la prise de position de M^{me} Knecht sur les quatre piliers. Je rappelle que le postulat de LausannEnsemble pour la création d'un espace de prise en charge des toxicomanes abordait cette question. Le quatrième pilier, en particulier, n'a pas du tout été pris en considération par ce Conseil. Je suis donc très satisfait de ce retournement de situation et ne peux que souhaiter connaître la politique de la Ville, prévention et répression comprises, qui avaient été négligées à l'époque par la majorité du Conseil.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Notre groupe, l'UDC, soutient sans réserve cette résolution qui demande que la Municipalité nous informe d'une manière très claire sur sa politique en matière de drogue. Cela d'autant plus que l'intervention de M^{me} Knecht stipule parfaitement que la stratégie de lutte contre la consommation de drogues doit s'appuyer sur les quatre piliers.

M^{me} Myriam Tétaz (AGT) : – Il me semble que cette résolution confond deux phénomènes : la toxicomanie et le trafic de cocaïne dans les rues de Lausanne. Ce sont deux problèmes différents, qui appellent des réponses différentes et concernent des personnes différentes. Les dealers ne sont pas les marginaux de la Riponne. Deux réponses donc, l'une est la politique des quatre piliers, que je ne saurais qu'approuver, et l'autre est la répression, d'où l'engagement de dix policiers. A certains égards, c'est aussi une mesure de prévention, dans la mesure où elle vise à diminuer la tentation de consommer de la drogue. Là, c'est en tant que parents et au nom des parents qu'il faut empoigner le problème. Ces derniers n'ont pas envie que leurs enfants soient confrontés à cinq, dix propositions d'achat quand ils sortent en ville et risquent, par bravade vis-à-vis des copains, de se laisser tenter d'essayer une fois, puis deux, et c'est le cercle vicieux.

Cette résolution me semble décalée par rapport à la demande de dix policiers supplémentaires et me paraît aussi biaiser le problème, qui est réel.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Le groupe socialiste apporte son soutien à l'engagement de forces de police supplémentaires pour effectuer dans la ville un travail essentiel. Peut-être est-il insuffisant pour l'instant. Il reste une priorité pour le Parti socialiste, c'est même un élément programmatique pour lui. Il va donc de soi que le Parti socialiste lausannois ne mettra pas en péril l'engagement de forces policières supplémentaires d'une quelconque manière.

Néanmoins, et nous avons rabâché cette chansonnette bien souvent, il est évident que les politiques, au niveau fédéral surtout, mais aussi cantonal, ont réfléchi à la politique des quatre piliers, qui s'en trouve aujourd'hui bien définie. Contrairement à ce qui a été dit, elle intègre toutes les problématiques évoquées, notamment en termes de répression. Cette politique vise bien une répression de la consommation, mais aussi celle d'une certaine tendance au deal dans les villes qui y sont sujettes. Toutes ces dimensions sont prises en compte, et le seront aussi à l'avenir par la Ville de Lausanne. Nous attendons d'ailleurs un préavis de la Direction de la sécurité sociale intégrant ces dimensions sous la forme d'une sorte de plan directeur en matière de toxicomanie. Cela dit, je ne suis pas sûre – mais je n'ai pas encore lu le texte – que le pilier de la thérapie concerne la Ville, la santé publique étant du domaine cantonal. Il n'empêche : nous sommes en droit d'attendre de la Municipalité un texte intégrant les quatre piliers.

Nous voterons évidemment cette résolution, manière de rappeler notre soutien inconditionnel à la politique de quatre piliers. Et je répète que nous soutiendrons cette proposition de renforcement de la police, qui nous semble bonne.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je ne peux qu'abonder dans le sens des propos de M. Jacquat. Je souhaite cependant qu'un nouveau préavis ne vienne pas s'ajouter à celui que nous attendons de la part de la Direction de la sécurité sociale – sinon, on n'en finirait plus – mais que celui-ci réponde à la résolution de M^{me} Knecht.

Je conclus par une petite pique. Il y a quelques semaines, la majorité de ce Conseil a refusé mon postulat concernant le trafic de drogue. Maintenant, par une résolution, elle demande ce que j'y proposais. Alors permettez-moi de sourire !

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Je crois me souvenir que la discussion était close. J'aimerais qu'on ne rouvre pas le débat. Je ne suis pas particulièrement liberticide, mais là, franchement, la soirée sera très longue, d'autres objets sont à notre ordre du jour. Nous traitons maintenant de la résolution, votons-la ou refusons-la. Pour ma part, je la soutiendrai. Mais allons-y !

Le président : – S'agit-il, Madame de Meuron, d'une motion d'ordre ? (« Bien sûr ! », répond M^{me} de Meuron hors micro.) Cinq conseillers sont-ils... Bien, j'ouvre la discussion sur cette motion d'ordre.

²BCC 2009-2010, T. I (N° 6/II), pp. 612 ss.

Discussion

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – A propos de la motion d'ordre, je souhaiterais pouvoir dire deux mots avant que l'on close le débat, pour donner quelques indications sur le contenu du préavis qui sera soumis à ce Conseil. Si ça ne vous dérange pas... (*S'interrompt.*)

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Suite à la motion d'ordre, je ne dis pas ce que je voulais dire !

Le président : – La discussion n'est plus demandée, elle est close. Nous votons sur la motion d'ordre. Celles et ceux qui l'acceptent le manifestent par un lever de main. Avis contraires ? Abstentions ? Avec trois avis contraires et une dizaine d'abstentions, vous avez accepté cette motion d'ordre.

Nous passons au vote de la résolution, qui se fera de manière électronique.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 74 oui, 7 non et 3 abstentions, vous avez accepté cette résolution. Cet objet est ainsi clos. Je remercie M^{me} l'interpellatrice.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Evelyne Knecht et consorts : « Engagement de dix policiers à *Celtus*, et après ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente sa politique en matière de drogue par un préavis global comprenant ses propositions concernant les quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques et répression), conformément à la politique préconisée par la Confédération. »

Le président : – Nous arrivons aux rapports, et d'abord le point R59. J'appelle à cette tribune M^{me} la présidente de la Commission de gestion, Sylvianne Bergmann.

Rapport sur la gestion municipale pour 2008 et réponse aux 40 observations de la Commission permanente de gestion

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente de gestion.

Rapport photocopié de M^{me} Sylvianne Bergmann, présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice : – L'activité de la Commission de gestion a été particulièrement riche puisque quarante observations ont été formulées à la suite des visites dans les services.

La Commission s'est réunie à trois reprises, soit les 28 septembre, 8 octobre et 12 octobre, pour examiner les réponses municipales. Au terme de ces séances, vingt-six observations n'ont pas été maintenues, les réponses écrites ayant été jugées satisfaisantes.

Le 28 octobre, lors de la séance commune avec la Municipalité, celle-ci a apporté des réponses orales aux quatorze observations restantes, pour lesquelles la Commission de gestion demandait un complément d'information.

Finalement, lors de sa séance ordinaire du 4 novembre, la Commission a décidé :

1. d'accepter les réponses aux observations 5, 7, 16, 22, 26, 27, 28, 34, 35 ;
2. de maintenir les observations (réponses refusées) 1, 6, 19, 21, 29.

Que les membres de la Commission qui ont consacré plus de dix heures de séance à l'examen des réponses aux observations soient remerciés pour leur engagement ainsi que la secrétaire pour son travail efficace.

Réponses acceptées après explications complémentaires de la Municipalité (observations supprimées)

Observation 5

La facturation de la TVA en cas de prestations internes est complexe. Sur proposition de la Municipalité, le chef du Service financier donnera ultérieurement des informations précises à la Commission, lors d'un exposé.

Observation 7

Le nouveau directeur de la Cinémathèque est entré en fonction le 1^{er} octobre 2009. Des discussions sont en cours pour différents projets concernant le casino de Montbenon dont les résultats seront connus début 2010.

Observation 16

Dans la prochaine édition du rapport de gestion, les statistiques seront affinées. Le nombre de consommateurs de drogue et le nombre de trafiquants déferés en justice fera l'objet de rubriques séparées.

Observation 22

Le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement répond à l'observation qui figurait sous la Direction des Travaux.

Le Service des parcs et promenades ne dispose pas de budget pour entretenir des micro-espaces verts publics, qui pourraient être créés lors d'aménagement de zone 30 ou de réfection importante dans ces zones. Une solution, qui n'engendrerait pas de coûts selon la Municipalité, consisterait à mettre à disposition des habitants des micro-espaces verts, à charge pour eux de les entretenir.

Observation 26

Au CIL, d'autres moyens de transbordement des bennes sur les wagons ne peuvent être envisagés, compte tenu du choix des bennes standard utilisées. D'autres solutions coûteraient cher en matériel (opérations techniques à réaliser) et en personnel. Il est relevé que les coûts d'autres techniques ne peuvent être donnés.

Observation 27

La directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, dont les services gèrent les immeubles locatifs d'eauservice répond à cette observation. Une stratégie est mise en place, de façon générale, pour les rénovations d'immeubles : les charges de rénovation étant trop lourdes pour la Ville, il sera proposé à des particuliers ou à des coopératives d'habitation de prendre les immeubles en droit de superficie, charge à eux de les rénover. La Municipalité fera un appel d'offres. Un préavis sera soumis au Conseil.

Observation 28

La réponse municipale mentionne le bâtiment de Chauderon 4 alors qu'il s'agit de Chauderon 9. La Municipalité explique qu'il s'agit d'une erreur de frappe et sa réponse concerne bien Chauderon 9.

Observation 34

Tous les enfants dont les parents sont domiciliés sur le territoire de la commune pourront bénéficier du programme ALEX en cas de besoin, quel que soit leur lieu de scolarisation (école privée par exemple). Le prochain numéro de Grandir présentera le programme ALEX.

Observation 35

Le Service social est l'héritier de pratiques d'engagement de personnel au profil parfois fragile. Dans les absences sont comptées celles de collaborateurs qui utilisent l'entier de leur droit en congé maladie (justifié par un certificat médical). Les absences surchargent les autres collaborateurs qui souffrent de *burn out*. L'engagement d'un collaborateur au secteur des ressources humaines permettra de mener des entretiens avec les employés pour analyser les problèmes rencontrés dans le cadre du travail. L'objectif est de mettre sur pied un système d'écoute.

*Observations maintenues (réponses refusées)***Observation 1 : Pour faciliter la lecture du rapport de gestion et permettre de suivre l'évolution des postes, la****Municipalité est invitée à faire figurer, en plus du nombre d'EPT au 1^{er} janvier et au 31 décembre et du nombre de personnes les occupant, le nombre d'EPT budgétisés pour chaque service.**

La Commission a souhaité connaître comment procède actuellement la Municipalité pour avoir une vue d'ensemble des postes autorisés. Des explications reçues, les directions disposent de ces informations et la Municipalité vérifie le plan des postes et l'augmentation du budget d'une année à l'autre. Le problème se situe dans la transmission des données au SPel. Il manque un module dans PeopleSoft pour recueillir la transmission automatique des données au SPel. La Commission est d'avis qu'un logiciel doit aider à la résolution du problème et non pas être la solution du problème. Il apparaît aussi qu'il est inacceptable que les EPT budgétisés ne soient pas déjà centralisés, d'autant que les services disposent des données sur les EPT budgétisés. Il suffirait ainsi que les services transmettent les données au SPel et d'additionner les chiffres.

Bien que la Municipalité assure que la réalisation du module devrait être opérationnelle fin 2010, la Commission maintient cette observation par 5 oui et 4 abstentions.

Observation 6 : La Municipalité est invitée à fournir au Conseil communal, ou à tout le moins à la Commission de gestion, un rapport bilan sur l'opération Perspectives 2004.

L'opération Perspectives 2004 devait s'étendre, pour certains services, jusqu'en 2007. L'objectif visé était de Fr. 30 millions environ d'améliorations financières. Le rapport final sur l'opération avait été promis à la Commission de gestion pour 2007, puis pour l'automne 2008, retard expliqué par le départ du responsable du projet.

Finalement, le 15 septembre 2009, la Commission des finances et la Commission de gestion envoyaient une lettre à la Municipalité demandant de présenter, dans le cadre du rapport de gestion 2009, un bilan de l'opération. Dans sa lettre du 4 novembre 2009, la Municipalité répondait aux deux Commissions que les informations demandées seraient fournies, mais que, vu la surcharge de travail, le bilan ne pourrait être fait dans le cadre du rapport de gestion 2009. Il est possible qu'il y ait un addenda au rapport de gestion deux mois plus tard.

Dans l'attente de ce rapport maintes fois demandé, la Commission décide le maintien de l'observation par 7 oui, 1 non et 1 abstention.

Observation 19 : La Municipalité est invitée à demander un audit de sécurité externe qui garantisse des conditions de sécurité suffisantes avant tout nouveau transport de passagers dans le tunnel d'accès à Tridel.

Selon le directeur des Travaux, une première mesure de sécurité a été prise, soit l'installation d'un téléphone de secours pour les chauffeurs.

L'autorisation d'exploiter le tunnel (transport de passagers, de déchets) est délivrée par l'Office fédéral des transports, lequel n'aurait pas exécuté les tests de sécurité. Selon les explications écrites à cette observation, l'organisation de journées portes ouvertes avec transport de passagers est de la responsabilité de Tridel S.A. Il n'est pas dit si cette société savait que les conditions de sécurité pour le transport de passagers étaient remplies ou non.

Finalement, la Commission ignore qui doit autoriser ou non des transports de passagers, si le service de protection et sauvetage qui devrait intervenir en cas de sinistre est informé des résultats de l'audit et si le tunnel est toujours fermé.

Toutes ces questions étant en suspens, la Commission décide le maintien de l'observation par 10 oui et 1 abstention.

Observation 21: La Municipalité est invitée à compléter ou à développer les moyens à disposition de l'Office des pompes funèbres (orientation stratégique, locaux, collaborateurs) pour remplir sa mission et atteindre les objectifs de rentabilité.

Le déficit a certes diminué, notamment grâce aux mesures suivantes: diminution des coûts des postes, des véhicules du stock et prospection de clientèle dans le grand Lausanne. D'autre part, les menuisiers seront affectés à d'autres tâches que la fabrication des cercueils qui seront achetés.

La Commission invite toutefois la Municipalité à présenter un rapport sur ses intentions concernant les PFO, en particulier à définir son rôle et les moyens qui lui seront octroyés pour le remplir.

La Commission accepte le maintien de l'observation par 8 oui et 2 abstentions.

Observation 29: La Municipalité est invitée à ne pas laisser se poursuivre la dégradation du temple d'Ouchy et de procéder à des travaux d'entretien.

La dégradation des façades est manifeste et le toit coule. La Municipalité n'entend pas entreprendre de rénovations lourdes pour cette législature. La Commission est d'avis qu'il faudrait rendre un aspect présentable à cet édifice et s'interroge si celui-ci ne pourrait pas être loué pour d'autres activités que le culte.

La Commission décide de maintenir cette observation par 5 oui, 1 non et 4 abstentions.

Conclusions

La Commission permanente de gestion invite le Conseil communal de Lausanne à prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2008;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2008;
- vu les réponses formulées par dite Commission;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations,

décide:

1. d'approuver la gestion de la Municipalité de 2008,
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion,
3. d'accepter les réponses aux observations 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40,
4. de maintenir les observations (réponses refusées) 1, 6, 19, 21, 29.

Le président: – Nous traiterons tout le domaine de la gestion. J'ouvre d'abord une discussion générale sur le rapport de gestion à la Municipalité.

Discussion générale

M. Guy Gaudard (LE): – J'ai lu attentivement le rapport de gestion 2008, et je n'interviendrai donc pas sur ses aspects financiers, bien que j'aie eu l'impression que nous montons dans un avion dont nous ne sommes pas sûrs qu'il atterrira un jour: toujours plus loin, toujours plus haut, sans se demander s'il y a assez de carburant. Nous aurons l'occasion de le constater tout à l'heure en traitant le budget.

Je me suis donc intéressé aux aspects sociaux de ce rapport et j'ai constaté une fluctuation inhabituelle du personnel. J'ai apprécié les nombreuses tâches que certains services ont mises à disposition des jeunes, notamment aux SI. En revanche, je suis très dubitatif sur le déficit en formation, qui se traduit par un faible nombre d'apprentis dans certains services. La palme revient au Service social qui, avec 234 collaborateurs, et sous prétexte de manquer de locaux pour les accueillir, n'en forme qu'un. C'est très déroutant. MM. Martin et Pitton l'ont d'ailleurs souligné dans leur rapport.

D'autres services ne brillent pas non plus par leur fibre formatrice: il n'y a aucun apprenti dans les services administratifs de la Sécurité publique et des Sports, il y en a un seul au Secrétariat municipal, un seul à la Bibliothèque municipale, et un a été engagé au Service de la culture. Et j'en passe.

Mais d'autres sont à féliciter, puisque les Services industriels en forment 47, Parcs et promenades 16, et Routes et mobilité 13. Ces trois services se distinguent, car ils forment plus de la moitié des apprentis de la Ville. Fin 2008, il y en avait 145 sous contrat au total. Rapportés aux 4744 collaborateurs de la Ville, dont plus d'un tiers à temps partiel, cela représente trois petits pour cent. Je vous laisse méditer.

A mon avis, il y a un trop grand déséquilibre entre les services. Je ne prends pas un grand risque en pensant que les soixante-neuf formatrices et formateurs qui suivent nos apprentis accepteraient volontiers la prise en charge d'un jeune supplémentaire. Cela équivaldrait à la création de plus de septante places d'apprentissage.

Je suis bien conscient qu'il ait pu y avoir quelques évolutions au cours de 2009, mais suis convaincu qu'à l'image du Service social, un immense effort doit être entrepris pour intégrer nos jeunes au monde du travail. Leur attente ainsi que celle de leurs parents contribuables est également immense.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je remercie évidemment M. Gaudard pour ses félicitations, mais souhaite apporter un élément de comparaison. Si les Services industriels peuvent engager un grand nombre d'apprentis, c'est qu'ils disposent d'un Centre de formation (C-For), qui forme des apprentis dans des métiers techniques. Grâce à un préavis dont vous avez accepté les conclusions, nous avons maintenant une structure qui nous permet d'avoir une vision à long terme. Par exemple, l'année prochaine, nous savons d'ores et déjà que nous pourrions engager plus de vingt apprentis dans les métiers techniques en question.

Evidemment, pour d'autres services des Services industriels et probablement pour d'autres services de la Ville, la question des apprentis employés de commerce, comme on disait dans le temps, liés plutôt au travail de secrétariat, se pose très différemment, puisqu'ils ne disposent pas d'un centre de formation comme celui que nous avons aux Services industriels. Mais je peux en effet confirmer que la Municipalité est fière de pouvoir accomplir sa tâche dans ces métiers, ce que vous avez soutenu vous-mêmes par l'adoption d'un préavis.

M. Daniel Brélaz, syndic : – En réponse à un postulat de M. Junod, sauf erreur, nous avons montré toute la politique d'apprentissage future de la Ville³. Par rapport à la période précédente, elle prévoit grosso modo un doublement du nombre des apprentis d'ici 2012–2013. C'est en route. Cela comprend les centres de formation des SI, ce qui est déjà un effort important. Aller plus loin partout poserait ici ou là des problèmes, sans être totalement impossible, bien sûr. Donc l'effort correspondant presque à un doublement a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communal ou avec une ou deux abstentions, et nous mettons ce plan en place.

Je m'inscris cependant en faux contre certaines affirmations: il ne suffit pas de décréter que soixante-neuf personnes assurent plus ou moins la formation dans la Ville et en déduire que chacune peut sans aucun problème prendre un apprenti en plus. En effet, certains forment un petit peu, d'autres un peu plus, d'autres encore sont des maîtres professionnels, comme aux SI. Ce n'est pas aussi simple que ça.

³BCC 2006-2007, T. II (N° 12), pp. 242 ss.

Le président : – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée sur le rapport de gestion de la Municipalité. Je la clos et j'ouvre la discussion générale sur le rapport de la Commission de gestion. La discussion est ouverte.

Discussion générale

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice : – A titre préliminaire, je désire dire à M. Gaudard que la Commission de gestion se préoccupe, année après année, de la situation et surtout du nombre des apprentis dans les services. Elle ne fait qu'encourager leur engagement, dans la mesure des possibilités de ces derniers.

Pour son rapport, la Commission avait choisi trois thèmes transversaux pour la gestion 2009, qui venaient compléter l'examen de l'Administration: les absences et la sécurité au travail, l'utilisation de l'application informatique de Goëland dans les services et les audits.

La Commission de gestion, lassée d'aimables visites avec d'aimables chefs de service, estime que pour effectuer correctement son travail, les audits, ou au moins leurs conclusions s'ils sont de nature confidentielle, doivent être portés à sa connaissance. Par ailleurs, l'accès à des documents est souvent problématique. Finalement, pour connaître ses prérogatives, la Commission de gestion a demandé un avis de droit au Canton, qui a conclu que la Commission de gestion peut procéder à toutes les investigations qu'elle juge utiles dans les directions. Nous espérons ainsi qu'avec nos droits d'investigation à la fois bien définis et illimités, nous pourrions travailler de façon plus rapide et efficiente.

Le président : – Merci. La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous passons à l'examen des observations. Il y en a quarante, je vous propose de les passer en revue par groupes de cinq. J'ouvre donc la discussion pour les observations 1 à 5.

Observations 1 à 5

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je reprends l'observation 1 et je ne peux que l'approuver. En effet, elle aborde les différents points figurant dans le postulat que j'avais déposé en février 2008, intitulé «Feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale»⁴. Il abordait notamment le transfert des postes, le nombre de postes d'apprentis, les auxiliaires, le nombre de postes inoccupés, etc. Je profite de l'occasion pour demander à la Municipalité quand elle songe répondre à ce postulat.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice : – La Commission de gestion tente de suivre l'évolution des

⁴BCC 2007-2008, T. I (N° 9), p. 138; *idem* T. II (N° 13/I), pp. 715-716.

postes année après année. La tâche n'était pas facile, car les données doivent être demandées dans chaque service. Cependant, la situation s'est nettement améliorée après diverses interventions de la CoGest. Le nombre d'ETP aux 1^{er} janvier et 31 décembre de chaque année figure désormais dans le rapport de gestion. Toutefois, la CoGest et la CoFin aimeraient que figure dans le budget, sous la mention «Traitements», le nombre d'ETP budgétisé sans qu'il faille feuilleter la brochure pour trouver ces informations. La Municipalité promet ces données pour 2011, un module informatique doit encore être mis au point. La CoGest s'étonne qu'une centralisation des postes budgétisés, qui est un objet important, ne soit pas déjà disponible indépendamment d'une solution informatique. Dans l'attente de ce plan des postes budgétisés, qui intéresse l'ensemble du Conseil, la CoGest vous demande de maintenir l'observation 1.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je n'ai pratiquement rien à ajouter puisque M^{me} Bergmann a déjà dit tout ce que contient la réponse municipale. Le Service financier, par des pointages, et la Municipalité au moment où elle fait le budget, connaissent l'état des postes de chaque service. C'est la dernière année où ces informations ne sont pas disponibles, mais elles le seront l'an prochain au Service du personnel, sous une forme informatiquement utilisable. C'est ce que nous avons répondu. Je comprends qu'on puisse en déduire qu'il faut maintenir l'observation pour voir si c'est vrai. Donc je n'en dis pas plus !

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – J'ai posé une question à M. le syndic. J'aurais aimé recevoir une réponse.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je n'ai pas sous les yeux le rapport qui recense les délais de réponse aux postulats. C'est ce délai qui sera respecté, le cas échéant. Si nous avons un nouveau module informatique pour 2011, nous devrions aussi pouvoir l'utiliser pour celui qui vous concerne, sans doute.

Le président : – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée. Je clos la discussion pour ces réponses 1 à 5 et passe aux réponses 6 à 10. J'ouvre la discussion.

Observations 6 à 10

Discussion

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice : – Certains se souviennent certainement des discussions autour du budget 2003 qui concernaient des économies sur la grille salariale du personnel communal. La Municipalité, après plusieurs budgets présentant des excédents de charges importants, avait lancé un programme d'économies baptisé « Prestations 2004 ». Les mesures prises devaient s'étendre pour certains services jusqu'en 2007 et générer entre Fr. 25 et Fr. 30 millions d'économies. La Commission de gestion a demandé à plusieurs reprises un bilan de Prestations 2004.

En 2009, la Commission des finances s'est jointe à cette demande afin que ce bilan figure dans le rapport de gestion 2009, ce qui ne semble pas possible, selon la réponse de la Municipalité. Un rapport bilan ne devrait vraisemblablement pas être établi avant 2010. Dans cette attente, la Commission de gestion vous recommande de maintenir l'observation 6.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Ce n'est en effet pas possible pour février, qui est en gros le moment où commence l'édition du rapport de gestion, même si quelque temps peut passer jusqu'à l'édition effective. Ce sera possible pour mai ou juin, vous aurez donc un rapport séparé.

Sur le fond, je rappelle que Prestations 2004 n'identifie pas que des économies, mais aussi des recettes nouvelles ou des économies autres que de personnel. Ce sera donc un mélange de ces trois aspects qui vous sera soumis le moment venu.

Le président : – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Je passe aux réponses 11 à 15.

Observations 11 à 15

Discussion ouverte. Pas demandée, elle est close.

Observations 16 à 20

Discussion ouverte.

Discussion

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – La 19^e observation est la suivante : « La Municipalité est invitée à demander un audit de sécurité externe qui garantisse des conditions de sécurité suffisantes avant tout nouveau transport de passagers dans le tunnel d'accès à Tridel. » Elle est née de l'inquiétude de la Commission de gestion quant au transport de personnes dans le tunnel appelé « déchoduc » et destiné à l'acheminement des ordures entre Sébeillon et la Sallaz. Nous avons mis l'accent sur le transport des passagers. Cela n'occulte en rien notre préoccupation pour le personnel de conduite. Mais les mesures de sécurité à prendre pour du personnel formé et équipé ou une masse de touristes sont de natures spécifiques et différentes.

C'est parce que nous avons appris que le corps des sapeurs pompiers serait dans l'impossibilité d'intervenir dans le tunnel que nous avons demandé un audit. La Municipalité nous répond qu'un audit avait déjà été demandé et avait même été rendu le 31 mars 2009, soit avant notre visite au Service de secours et d'incendie. Force est de constater qu'à fin mai, lorsque nous lui avons présenté notre rapport, le Service ignorait toujours l'existence de cet audit. La discussion avec la Municipalité nous a appris que l'autorisation d'exploiter le tunnel pour passagers et déchets est soumise à l'Office fédéral des transports ; que les CFF ont un mandat direct de la Confédération pour garantir la sécurité, mais qu'ils n'avaient pas pris les mesures minimales ; puis que Tridel n'a aucune responsabilité en l'espèce ; et enfin qu'en

cas de problème, les pompiers de la Ville collaborent avec les pompiers ferroviaires. L'ennui, c'est que les pompiers de la Ville ont déclaré ne pas pouvoir, en l'état, intervenir.

La Commission de gestion maintient donc son observation. Le Conseil doit, par délégation, avoir connaissance de l'audit. Les responsabilités et les tâches doivent être clairement définies, les possibilités d'intervention dûment analysées et la coordination garantie. En attendant, il est évident que tout transport de visiteurs doit être prohibé et que la sécurité du personnel qui achemine les ordures à travers le tunnel, si tant est qu'il est utilisé, doit être garantie. On nous a signalé qu'un téléphone a été installé pour les chauffeurs. Est-ce vraiment suffisant ?

En vertu de notre responsabilité morale face au problème soulevé, la Commission de gestion vous invite à refuser la réponse de la Municipalité et à maintenir l'observation 19.

Le président : – La discussion n'est plus demandée, elle est close. Nous passons aux observations 21 à 25. La discussion est ouverte.

Observations 21 à 25

Discussion

M. Roland Philipoz (Soc.) : – La Commission de gestion refuse la réponse municipale à l'observation 21, formulée comme suit : « *La Municipalité est invitée à compléter ou à développer les moyens à disposition de l'Office des pompes funèbres (orientation stratégique, locaux, collaborateurs) pour remplir sa mission et atteindre les objectifs de rentabilité.* »

Dans sa réponse, la Municipalité indique que « *depuis quelques années diverses mesures de rationalisation et d'économies ont été prises afin de diminuer, puis de supprimer le déficit des Pompes funèbres officielles. Malheureusement, ces mesures s'avèrent encore insuffisantes. C'est pourquoi, de manière à permettre aux Pompes funèbres officielles de se montrer compétitives face à la concurrence, le Service de protection et de sauvetage a été chargé d'analyser dans quelle mesure les ateliers de menuiserie pourraient être réorganisés de manière à en diminuer les coûts de production. Par ailleurs, suite à l'audit déjà évoqué au Conseil communal, d'autres mesures ont été prises ou sont à l'étude pour augmenter la part du marché des PFO.* » Ce problème resurgit depuis plusieurs années et la Commission ne peut accepter comme suffisante la réponse que donne la Municipalité. Elle invite la Municipalité à présenter un rapport sur ses intentions concernant les Pompes funèbres officielles, en particulier la définition de leur rôle et les moyens qui leur seront octroyés pour le remplir. Par conséquent, par 8 voix et 2 abstentions, la Commission de gestion a décidé de maintenir l'observation et vous propose de faire de même.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – J'ai déjà eu l'occasion de le

dire dans cette assemblée, la situation des PFO était quasi catastrophique il y a quelques années. Aujourd'hui, elle s'est améliorée. Cependant, elle reste difficile et d'autres mesures sont en cours. Elles visent d'une part à augmenter la part de marché des PFO ainsi qu'à rationaliser les coûts de production, notamment de la menuiserie. Il y a une amélioration; d'autres améliorations sont prévues et c'est volontiers que nous viendrons avec un rapport sur l'évolution de la situation.

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – L'année passée, lorsque nous discutons sur ce même sujet, la Municipalité avait accédé à la demande de la Commission de gestion de mettre sur le site de la Ville un résumé des décisions qu'elle prend lors de sa séance hebdomadaire. Cela devait être prêt pour janvier 2009. Nous sommes au mois de décembre et il n'y a rien sur le site. Les membres de ce Conseil désirent savoir où cela en est.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Comme je l'ai dit à je ne sais plus quelle instance du Conseil communal, cette proposition est actuellement en cours d'essai. Nous pensons être prêts au premier trimestre de l'année prochaine.

Le président : – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée. Nous passons aux observations 26 à 30. La discussion est ouverte.

Observations 26 à 30

Discussion

M. Maurice Calame (LE) : – J'interviens sur la réponse à l'observation 29, que la Commission a refusée. L'observation dit : « *La Municipalité est invitée à ne pas laisser se poursuivre la dégradation du temple d'Ouchy et de procéder à des travaux d'entretien.* » *La Municipalité nous répond, après quelques considérations historiques, qu'il s'agit, « malgré sa note *3* au recensement architectural, d'une construction sans intérêt particulier et que des dépenses d'exploitation et de maintenance courantes se sont élevées à Fr. 155'845.– et qu'une révision générale du beffroi a été faite pour un coût de Fr. 27'700.–.* » Mais l'entretien, où en est-il? L'immeuble a triste mine, le toit est couvert de mousse. Que demandons-nous? De faire ce qu'il faut pour que cet édifice ait bonne allure. La Municipalité dit que l'on ne sait pas qu'en faire, que les fidèles ont disparu, que la vocation originale est maintenue et fait l'objet d'un entretien comme les autres lieux de culte. L'église a besoin d'une rénovation totale de l'enveloppe. Du reste, un préavis pour la rénovation a été voté en son temps et la Municipalité n'a pas fait les travaux, à l'époque.

Ce que voudrait la Commission de gestion, c'est que la Municipalité, dans un premier temps, sauve le monument, puis propose éventuellement une nouvelle affectation.

Je vous propose, au nom de la Commission de gestion, de rejeter la réponse de la Municipalité à l'observation 29, et donc de maintenir cette dernière.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation : – L'observation ne porte pas sur le sauvetage du temple d'Ouchy, auquel cas j'aurais donné une autre réponse.

Avant que je sois municipal, une étude a été réalisée, visant à installer un projet immobilier à la place du temple d'Ouchy. Nous avons présenté ce projet, discuté avec les deux locataires de ces parcelles, le Centre pluriculturel d'Ouchy et le temple d'Ouchy. Le Centre pluriculturel nous a demandé de bénéficier de son droit de superficie jusqu'en 2017, l'Association de la paroisse nous a demandé de rénover Saint-Jean et Montriond en priorité, affirmant qu'elle allait renoncer à l'utilisation culturelle de la Croix-d'Ouchy. Dès lors, dans l'attente de pouvoir négocier sur l'entier de la parcelle à la fin du droit de superficie du Centre pluriculturel d'Ouchy, que nous respectons, nous n'assurons qu'un entretien partiel. Cela permet au bâtiment de vivre mais pas d'être maintenu au patrimoine architectural de la Ville, malgré sa note *3*.

Le président : – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous passons aux observations 31 à 35. La discussion est ouverte.

Observations 31 à 35

Le président : – La discussion n'est pas demandée, elle est close. Dernière tranche de réponses, 36 à 40. La discussion est ouverte.

Observations 36 à 40

Discussion

M. Alain Hubler (AGT) : – J'interviens à propos d'une observation acceptée, sur un détail de dates. Il s'agit de l'observation 40, qui concerne les frais de repas des employés des SI et de Travaux qui doivent se déplacer sur des chantiers. La réponse dit ceci : «*La solution que la Municipalité s'engage à définir si possible pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010 doit permettre de limiter le temps de transport [...]*» et d'indemniser les employés qui devraient manger à l'extérieur. Comme c'est bientôt le 1^{er} janvier 2010, et pour être complètement rassuré, j'aurais voulu savoir si cette solution sera effectivement en vigueur dès le lendemain du Réveillon.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je ne peux pas complètement rassurer M. Hubler parce que cette note circule encore entre les services et les directions. Mais cette note existe bel et bien. Il a fallu définir ce qu'on entendait par région concernée, par type d'éloignement du chantier par rapport au lieu d'engagement, selon la terminologie en vigueur dans le Règlement. Cependant, nous touchons au but et nous pourrions, au plus tard en janvier 2010, soumettre cette note à la Municipalité.

Le président : – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous voterons ces conclusions les

unes après les autres, à main levée. Je donne la parole à M^{me} la présidente de la Commission de gestion pour nous donner la première détermination.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice : – La Commission permanente de gestion invite le Conseil communal de Lausanne à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2008 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2008 ;
- vu les réponses formulées par dite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations,

décide :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité de 2008.

Le président : – M^{mes} et MM. qui acceptent cette conclusion 1 le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Avec trois abstentions, vous avez accepté cette conclusion 1.

Nous passons à la conclusion 2.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice : – 2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion.

Le président : – M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion 2 le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? C'est à l'unanimité que vous avez accepté les conclusions du Rapport de la Commission de gestion.

Nous passons à la conclusion 3.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice : – d'accepter les réponses aux observations 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40.

Le président : – Merci. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent cette conclusion – je ne répéterai pas les numéros – sont priés de le manifester par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? C'est aussi à l'unanimité que vous avez accepté cette conclusion 3.

Nous passons à la conclusion 4. Je vous laisse nous donner la détermination, Madame Bergmann.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), présidente de la Commission permanente de gestion, rapportrice :

– La Commission de gestion recommande de maintenir, en votant oui, les observations dont les réponses ont été refusées : 1, 6, 19, 21, 29.

Le président : – Merci. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion 4 le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Avec deux abstentions, vous avez accepté cette conclusion 4.

Cet objet est ainsi terminé. Je remercie M^{me} la rapportrice.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2008 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2008 ;
- vu les observations formulées par dite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité en 2008 ;
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2008 ;
3. d'accepter les réponses aux observations Nos 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40 ;
4. de maintenir les observations (réponses refusées) Nos 1, 6, 19, 21, 29.

Le président : – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, le point R57. J'appelle à cette tribune le représentant de la Commission des finances, M. Fabrice Ghelfi.

Crédits supplémentaires pour 2009**(2^e série)**

Préavis N° 2009/57

Lausanne, le 4 novembre 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2009, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 643 du préavis)</i>	<u>6'429'800.-</u>	<u>507'900.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 678 du préavis)</i>	<u>925'700.-</u>	<u>0.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 682 du préavis)</i>	<u>90'000.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		D I R E C T I O N S							TOTAL PAR NATURE
		Administration générale et Finances	Sécurité publique et Sports	Culture, Logement et Patrimoine	Travaux	Enfance, Jeunesse et Education	Sécurité sociale et Environnement	Services industriels	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	152'700		395'800		14'400	28'500		591'400
	303 Cotisations aux assurances sociales	12'500		32'900		1'200	2'300		48'900
	304 Cotisations à la Caisse de pensions	18'800		33'900			3'800		56'500
	305 Assurance accidents			2'600			400		3'000
	309 Autres charges de personnel	84'300						12'000	96'300
	310 Imprimés et fournitures de bureau	5'300		49'700			27'000	48'000	130'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	17'000	10'000	37'800		62'300		272'000	399'100
	312 Eau, énergie et chauffage			2'300	810'000				812'300
	313 Marchandises	40'000			250'000	140'500			430'500
	314 Entretien des biens immobiliers		818'000	110'000	432'000	102'700	39'000		1'501'700
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		42'000		110'000			338'000	490'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation			53'300		53'300		276'300	382'900
	317 Déplacements, débours, dédommagements						7'200		7'200
	318 Autres prestations de tiers	138'000	29'000	210'800	215'000	158'000	113'000	74'000	937'800
	319 Impôts, taxes et frais divers	130'000		53'600				7'100	190'700
	365 Subventions à des institutions	240'000		33'000			50'000		323'000
390 Imputations internes						28'500		28'500	
TOTAL PAR DIRECTION*		838'600	899'000	1'015'700	1'817'000	532'400	299'700	1'027'400	6'429'800
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>14'900</i>	<i>206'000</i>	<i>25'000</i>	<i>122'000</i>		<i>140'000</i>	<i>507'900</i>
Page du préavis		page 644	page 649	page 653	page 659	page 663	page 668	page 672	

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE
		1100 Secrétariat communal	1102 Greffe municipal	1200 Service du personnel	1300 Service du développement de la ville et de la communication	1500 Service d'organisation et d'informatique	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		91'000	61'600			152'700
	303 Cotisations aux assurances sociales		7'500	5'000			12'500
	304 Cotisations à la caisse de pensions		9'000	9'800			18'800
	309 Autres charges de personnel			84'300			84'300
	310 Imprimés et fournitures de bureau			5'300			5'300
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		17'000				17'000
	313 Marchandises			40'000			40'000
	318 Autres prestations de tiers			30'000	40'000	68'000	138'000
	319 Impôts, taxes et frais divers	130'000					130'000
	365 Subventions à des institutions				240'000		240'000
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES		130'000	124'600	236'000	280'000	68'000	838'600
<i>TOTAL DES RECETTES</i>							
Page du préavis		page 644	page 645	page 646	page 647	page 648	

110 Secrétariat municipal*1100 Secrétariat communal*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1000.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 1'025'000.-	Fr. 0.-	Fr. 130'000.-

Financement de la campagne concernant l'initiative populaire « d'Artagnan » pour une police unique

Au jour de la rédaction de la demande, les travaux du Grand Conseil vaudois laissaient augurer d'une votation populaire sur l'objet mentionné ci-dessus. Selon son issue, ce scrutin pouvait entraîner de graves conséquences, tant sous l'angle financier que sous l'angle du maintien de l'ordre sur le territoire lausannois.

La Loi sur les communes du 28 février 1956 (LC) place sous la responsabilité de la Municipalité : *a*) la sécurité, l'ordre et le repos public (art. 43) ainsi que *b*) les dépenses relatives à l'administration de la Commune [...] dans le cadre du budget des autres autorisations données par le Conseil (art. 44). La Municipalité s'estime donc doublement habilitée à intervenir dans la campagne qui précédera la votation populaire concernant l'initiative « d'Artagnan ».

Aucune disposition topique de la LC ne prévoit ni n'interdit aux Communes de s'exprimer dans le cadre de scrutins cantonaux ou fédéraux ou de participer au financement de campagnes destinées à faire connaître leur avis. La loi est également muette s'agissant de la participation des Autorités cantonales à des scrutins fédéraux.

La question des informations fournies par les Autorités publiques dans la perspective de votations a fait l'objet d'un examen approfondi à l'occasion du scrutin sur l'initiative populaire « souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale ». Le message du Conseil fédéral relatif à cet objet comporte notamment une présentation de la jurisprudence du Tribunal fédéral et de la doctrine qui légitime l'intervention des Autorités publiques (cf. *Feuille fédérale* 2005, pp. 4139-4169).

A l'instar des exécutifs d'autres Communes très directement concernées par les enjeux de l'initiative « d'Artagnan », la Municipalité a estimé indispensable d'intervenir dans la campagne pour expliquer les conséquences préoccupantes que le passage à une police unique entraînerait pour Lausanne. Elle a agi en partie pour son propre compte à l'échelon de la Commune et en partie à un échelon plus général, en coordination avec les autres Communes opposées à l'initiative. Le montant demandé (Fr. 130'000.–) a été réparti entre ces deux approches.

1102 Grefte municipale

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1102.301	Traitements	Fr. 2'942'600.–	Fr. 83'600.–	Fr. 91'100.–
1102.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 237'800.–	Fr. 6'900.–	Fr. 7'500.–
1102.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 425'300.–	Fr. 12'500.–	Fr. 9'000.–

Le Secrétariat municipal s'est trouvé confronté, dès le printemps 2009, à une succession d'absences de longue durée, pour raison de maladie, d'huissiers de direction, tant à l'Hôtel de Ville qu'à Chauderon. Deux huissiers ont pu reprendre le travail dans le courant de l'été avec, pour l'un d'entre eux, une capacité de travail notablement réduite; un troisième huissier, gravement atteint dans sa santé, pourrait ne pas reprendre son activité.

Il a fallu en conséquence faire appel à du personnel temporaire pour compenser ces absences et garantir la gestion du courrier auprès des services de l'Administration communale.

Un crédit supplémentaire de Fr. 107'600.– est donc sollicité pour couvrir cette dépense imprévue.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1102.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 30'000.–	Fr. 0.–	Fr. 17'000.–

Ecran d'affichage lumineux pour le Casino : Fr. 11'000.–

L'acquisition de cet équipement s'inscrit dans le cadre des importants travaux d'entretien entrepris au Casino de Montbenon et portant notamment sur la réfection en profondeur de la salle Paderewski. Il est destiné à remplacer le dispositif d'information sur l'occupation des salles consistant en un panneau à lettres magnétiques.

Remplacement d'un scooter : Fr. 6'000.–

Remplacement du scooter Peugeot 125 cc (30'000 km parcourus en chiffres ronds) dont la remise en état en vue de l'expertise périodique entraînerait une dépense de l'ordre de Fr. 2'500.– alors qu'il apparaît en bout de course. Le véhicule choisi (Piaggio 125 cc) est identique au modèle en dotation au Corps de police, ce qui simplifiera les opérations de maintenance.

120 Service du personnel*1200 Service du personnel*

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1200.301	Traitements	Fr. 4'053'500.–	Fr. 137'200.–	Fr. 61'600.–
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 321'500.–	Fr. 11'700.–	Fr. 5'000.–
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 618'500.–	Fr. 14'300.–	Fr. 9'800.–
1200.309	Autres charges de personnel	Fr. 90'000.–	Fr. 0.–	Fr. 84'300.–

1. L'engagement de 0,9 EPT de secrétaire médicale auxiliaire pour 9 mois.
2. L'engagement de 0,22 EPT d'infirmière auxiliaire pour 8 mois en complément de 0,5 EPT du poste actuel, actuellement non pourvu.
3. Le rattrapage des vaccinations préventives contre les risques biologiques représente environ 2500 vaccins pour plus de 1000 collaborateurs.

Les 2 engagements pour cette action unique ont été acceptés par la Municipalité le 1^{er} avril 2009.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1200.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 30'000.–	Fr. 0.–	Fr. 5'300.–

Essai de publication des postes sur le portail emploi « jobs.ch »

Selon note à la Municipalité du 29 avril 2009, concernant la publication des offres d'emploi (Fr. 4900.– + TVA).

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1200.313	Marchandises	Fr. 10'000.–	Fr. 0.–	Fr. 40'000.–

Matériel de protection (masques respiratoires et gants)

La dépense concerne l'achat de 500'000 masques respiratoires et de 10'000 paires de gants mono usage destinés à améliorer la protection du personnel de l'Administration communale contre le risque d'infection par le virus de la grippe porcine A (H1N1).

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1200.318	Autres prestations de tiers	Fr. 2'555'000.–	Fr. 0.–	Fr. 30'000.–

En 2008, 1588,5 personnes/jour ont participé aux cours du CEP pour un montant de Fr. 413'010.–. Le montant total dépensé pour l'ensemble de la formation (CEP, programme spécial Ville et sur mesure) s'est élevé à Fr. 531'776.–.

La Municipalité a accordé un budget de Fr. 545'000.– pour 2009. Suite à un changement de procédure d'inscription au CEP, à la mise sur pied de cours spécifiques et de formations sur mesure, le montant des dépenses estimées au 15 mai 2009 s'élève à Fr. 548'158.–, sans compter les demandes d'inscription qui continuent à affluer.

Dès lors, afin de pouvoir répondre aux demandes de formation interne pour l'année 2009, nous prions la Municipalité de bien vouloir accorder un crédit supplémentaire de Fr. 30'000.–.

1300 Service du développement de la ville et de la communication

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1300.318	Autres prestations de tiers	Fr. 970'000.-	Fr. 30'000.-	Fr. 40'000.-

L'impôt sur les divertissements fait l'objet de nombreux débats. Après une première récolte de signatures pour une initiative en vue de son abolition, inaboutie, une seconde démarche est lancée dans ce sens.

La Municipalité a souhaité disposer d'éléments techniques lui permettant de déterminer sa position sur cette question. A cette fin, elle a engagé une démarche d'expertise juridique visant à connaître sa marge de manœuvre face à la législation et une analyse économique portant tant sur l'impôt que sur les manifestations culturelles et leur impact économique.

Elle a confié ces travaux à des entreprises et personnes spécialisées dans les domaines concernés. Les résultats de ces analyses sont partiellement connus, la totalité des éléments demandés devant parvenir à la Municipalité dans le courant de l'automne.

Ces travaux nécessitent des moyens financiers additionnels, à hauteur de Fr. 40'000.-, notamment pour l'étude économique budgétée à Fr. 50'000.-. Le solde du coût de l'opération sera financé par le budget ordinaire du DEVCOM.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1300.365	Subventions à des institutions	Fr. 3'798'000.-	Fr. 0.-	Fr. 240'000.-

Subvention au Château d'Aigle: Fr. 50'000.-

Le Château d'Aigle est en pleine mutation pour devenir un pôle de compétences consacré au vin, à la nature et à la culture. Un travail de fond a été entrepris et le musée est transformé en un véritable forum novateur consacré à la culture de la vigne, du vin et de leur image en Suisse, pour lequel une demande de contribution financière a été adressée à Lausanne. Ce projet, destiné à la mise en valeur de cette partie du patrimoine, nécessite des fonds importants. Le budget d'investissement se monte à Fr. 2,5 millions, une très grande partie étant financée par des dons. La Ville a bien évidemment été sollicitée par l'Association du Musée pour soutenir cette réalisation, dont les travaux avancent comme prévu. Des échanges entre les deux parties ont eu lieu, mais aucun engagement n'a été pris et, selon la planification établie par les porteurs du projet, Lausanne devrait maintenant se déterminer pour contribuer à la 2^e étape de la recherche de fonds, actuellement en cours.

Il est clair que la Ville, elle-même grand propriétaire de domaines et producteur de vin, capitale du Canton, ne saurait refuser d'intervenir en faveur de cette réalisation. Elle y a même un intérêt certain, car ce musée pourra vraisemblablement contribuer, d'une façon qui reste à définir, à promouvoir les vins de la Ville. De plus, en tant que sponsor, Lausanne verra son nom associé aux campagnes de communication mises sur pied lors d'événements particuliers.

Les raisons susmentionnées militent en faveur d'un engagement de la Ville à ce nouveau Musée de la vigne, du vin et de l'étiquette. La Municipalité souhaite accorder un montant de Fr. 100'000.- à répartir sur deux ans. Fr. 50'000.- en 2009, raison de la présente demande de crédit supplémentaire, et Fr. 50'000.- qui sont portés au budget 2010 du Devcom.

Subvention à la Maison de la communication: Fr. 40'000.-

La Municipalité est sensible au fait d'abriter sur son territoire la maison de la communication, qui dispense une formation spécialisée et largement reconnue. La maison en question doit faire face à une augmentation de charges qui pèse sur son budget affecté au loyer. La Municipalité a estimé important d'apporter son soutien à cet établissement, qui contribue au renom de notre cité, sous la forme d'une subvention de Fr. 40'000.-.

Pour compenser cet appui, différentes prestations seront offertes à la Ville par la Maison de la communication :

- possibilité d'utiliser les salles de formation par la Ville pour ses propres besoins ;
- possibilité pour les collaborateurs de la Ville de bénéficier gratuitement de cours dispensés par la maison de la communication ;
- prestations de mandats en communication fournies par les spécialistes de la Maison de la communication pour les services de l'Administration lausannoise.

Les prestations ci-dessus devraient équilibrer le versement de la subvention de Fr. 40'000.– que la Municipalité a souhaité accorder.

Subvention à la Fondation Terre des hommes: Fr. 150'000.–

La Fondation Terre des hommes, principale organisation suisse d'aide à l'enfance, quittera son siège du Mont-sur-Lausanne en octobre 2009 pour emménager dans notre ville, plus précisément à Montchoisi 15, où elle occupera 2 étages d'un bâtiment.

Quelques chiffres

La Fondation occupe une centaine de collaborateurs salariés, affectés principalement au siège. Son budget se monte à quelque Fr. 50 millions, dont environ Fr. 4,5 millions consacrés aux charges administratives. En ce qui concerne les nouveaux locaux lausannois, le budget destiné à leur aménagement se monte à Fr. 1 million et le loyer annuel est d'environ Fr. 500'000.–. Propriétaire de ses locaux au Mont, la Fondation va les vendre ou les louer dans le but de diminuer ses frais.

Demande présentée à Lausanne

Terre des hommes s'est approchée de la Ville en vue d'obtenir un soutien à son implantation à Lausanne. Après examen, la Municipalité a décidé – dans sa séance du 29 juillet dernier – d'entrer en matière pour les raisons suivantes :

- la localisation à Lausanne d'une fondation internationale active dans 34 pays contribue au rayonnement et à l'image de notre ville, notamment dans le domaine des institutions et ONG ;
- elle renforce l'importance économique de la Ville, avec plus de 100 emplois à Lausanne ;
- elle permet d'envisager le développement de collaborations avec la Ville et avec d'autres entreprises et institutions de niveau international ;
- ses activités et principes correspondent aux valeurs défendues par Lausanne.

Décision de la Municipalité

Compte tenu de ce qui précède et de l'importance que revêt l'installation de la Fondation Terre des hommes pour Lausanne, la Municipalité a décidé d'octroyer une aide ponctuelle au déménagement et à l'implantation de Fr. 150'000.–, conformément à ce qui se fait pour d'autres institutions comparables. Ce montant comprend à la fois une aide ponctuelle au déménagement et une aide au démarrage pour une année, à compter d'octobre 2009. Cet appui ne peut toutefois être supporté par le budget ordinaire du Devcom, raison de la présente demande de crédit supplémentaire. La Municipalité a également souhaité inscrire une subvention de Fr. 60'000.– au budget du Devcom pour les années 2011 et 2012. A partir de 2013, la subvention ne sera pas reconduite.

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1500.318	Autres prestations de tiers	Fr. 1'800'000.–	Fr. 0.–	Fr. 68'000.–

Virtualisation du poste de travail: Fr. 26'000.–

Le fonctionnement des postes de travail du personnel travaillant dans les sites qualifiés de secondaires du réseau RECOLTE n'est pas satisfaisant. En effet, ces sites ne sont pas desservis par la fibre optique mais par des lignes à «basse vitesse». Cette situation concerne environ 200 utilisateurs rattachés à différentes Directions, notamment : Administration générale et Finances, Sécurité publique et Sports, Enfance, Jeunesse et Education, Sécurité sociale et Environnement.

La solution permettant d'améliorer les performances consiste à mettre en place une infrastructure centralisée de virtualisation du poste de travail, laquelle éviterait à ces utilisateurs d'être tributaires de la qualité des connexions.

Le préavis 2009/38 «Remplacement du parc des micro-ordinateurs» traite de ce sujet (§ 4.3 et § 5.11). Un investissement de Fr. 220'000.– est demandé au titre de l'acquisition d'une plateforme de virtualisation (serveurs, déploiement, mise en exploitation).

A l'heure actuelle, il serait toutefois nécessaire de mettre en œuvre un projet pilote avec le soutien d'une entreprise prestataire de services compétente afin d'assurer la validation du concept retenu et d'organiser des ateliers de travail à l'intention du personnel du SOI concerné, qui doit acquérir les compétences nécessaires en ce domaine.

Le président de la Commission des finances ainsi que le 1^{er} vice-président, au nom de la sous-commission pour l'AGF, ont validé la dissociation de la présente demande de crédit supplémentaire de celle de Fr. 42'000.– présentée simultanément, pour la même rubrique budgétaire.

Projet EQUITAS : mise en œuvre des applications Sharepoint : Fr. 42'000.–

Il est proposé de soutenir les travaux des groupes de travail affectés au projet EQUITAS (élaboration d'un système de rémunération équitable), par la mise à disposition des fonctions GED (gestion de documents) et de travail collaboratif du système Sharepoint.

Les fonctions de GED permettront de répondre aux besoins de classement et de recherche de toutes les descriptions de postes du personnel communal.

L'espace de travail collaboratif sera dédié à toutes les personnes intervenant dans le cadre du projet EQUITAS.

Afin de pouvoir offrir ces nouvelles fonctionnalités, le SOI doit pouvoir s'appuyer sur une société de prestations de service afin de pouvoir réaliser les tâches suivantes :

- création et paramétrage du site de base
- chargement des descriptions de postes existantes dans le site
- création d'un workflow de validation
- assistance à la mise en production.

Le président de la Commission des finances ainsi que le 1^{er} vice-président, au nom de la sous-commission pour l'AGF, ont validé la dissociation de la présente demande de crédit supplémentaire de celle de Fr. 26'000.– présentée simultanément, pour la même rubrique budgétaire.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		2101 Service des sports	2201 Inhumations et incinérations	2400 Corps de police	2501 Office de la sécurité civile	
CHARGES PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	10'000				10'000
	314 Entretien des biens immobiliers	470'000	280'000		68'000	818'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			42'000		42'000
	318 Autres prestations de tiers	29'000				29'000
	TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS	509'000	280'000	42'000	68'000	899'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>14'900</i>		<i>14'900</i>
Page du préavis		page 650	page 651	page 651	page 652	

2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 190'000.–	Fr. 0.–	Fr. 10'000.–
2101.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 1'170'000.–	Fr. 0.–	Fr. 470'000.–

Le 26 juillet 2008, de fortes pluies ont provoqué une inondation dans les locaux du Centre de tir sportif de Vernand (bâtiment ECA N° 13439). En effet, 150 cm d'eau ont inondé les 1100 m² du stand de tir à 50 mètres et ses locaux annexes, provoquant de très importants dégâts. Des mesures d'urgence ont été immédiatement prises en accord avec le Service juridique et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA). Les frais de remise en état, qui s'élevaient globalement à Fr. 469'000.–, dont Fr. 61'000.– sous la rubrique 311 (Achats d'objets mobiliers et d'installations), Fr. 400'000.– sous la rubrique 314 (Entretien des biens immobiliers) et Fr. 8000.– sous la rubrique 318 (Autres prestations de tiers), ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 2^e série 2008.

Cependant, après examen, une remise en état des installations à l'identique s'est avérée peu judicieuse. C'est pourquoi, une réflexion approfondie sur le Centre de tir sportif de Vernand a été menée avec les principaux utilisateurs de celui-ci (Union des sociétés de tir de Lausanne). Dite réflexion a conduit à n'effectuer, en 2008, que des travaux de nettoyage et d'assainissement des locaux, pour un coût total de Fr. 43'000.– (Fr. 35'000.– sous la rubrique 314 et Fr. 8000.– sous la rubrique 318). Il s'ensuit qu'il a été restitué, à fin 2008, Fr. 426'000.– sur les Fr. 469'000.– octroyés par la voie des crédits supplémentaires.

Dans son état actuel, le Centre de tir sportif de Vernand comporte 38 lignes de tir à 50 mètres dites «à ramener». Le stand de tir à 50 mètres est divisé en deux locaux séparés par une paroi mobile, ce qui permet de tirer avec deux types d'armes. Chaque ligne est équipée d'un câble qui, couplé à un moteur électrique, permet de «ramener» la cible vers le tireur et, inversement, de la «renvoyer» à 50 mètres. Avec ce système, le tireur doit colmater lui-même les traces d'impact de ses balles.

Le souhait des utilisateurs est de transformer le stand de tir à 50 mètres en faisant passer le nombre de cibles de 38 à 24. De plus, compte tenu de l'évolution de ce sport, il est proposé de conserver 12 cibles «à ramener» et d'introduire 12 nouvelles cibles électroniques. Le principe de ces cibles électroniques réside dans le fait que le projectile passe à travers une cible «virtuelle» composée d'un fin réseau de barrières infrarouges. Le score obtenu est nettement plus précis qu'avec une cible traditionnelle en papier et peut être visualisé instantanément sur l'écran du poste de tir. Grâce à ce système, une gestion automatisée et centralisée des résultats permet d'avoir des classements actualisés et imprimés, dès le dernier tir de chaque tireur. A l'heure actuelle, toutes les compétitions internationales et nationales se déroulent avec des cibles électroniques.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- diminution de la surface au sol du local de tir (passage de 38 à 24 lignes de tir)
- reconstruction d'un plancher en bois servant de podium et pose d'un nouveau revêtement de sol adapté aux tirs
- suppression des lignes de tir actuelles (démontage et évacuation)
- nouvelle distribution électrique et alimentation électronique
- remise en place de 12 cibles «à ramener»
- fourniture et pose de 12 cibles électroniques
- mise en place d'une isolation phonique sur les murs
- pose d'un faux plafond phonique.

Le coût de ces travaux est devisé à Fr. 470'000.–, auxquels s'ajoutent Fr. 10'000.– de mobilier, soit un total de Fr. 480'000.–. Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires pour absorber le coût précité, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de Fr. 480'000.– s'avère nécessaire.

Cela étant, l'ECA a accordé à la Ville une indemnité totale de Fr. 287'337.– (calculée sur la base d'une reconstruction à l'identique), sur laquelle Fr. 33'335.– ont déjà été versés en 2008 pour couvrir les frais de déblaiement. Ce crédit supplémentaire de Fr. 480'000.– sera donc partiellement couvert par le solde des fonds alloués par l'ECA (Fr. 254'002.–). Le versement de ce solde, qui sera enregistré sur le compte 2101.436 «Dédommagements de tiers», ne pourra toutefois intervenir que lorsque les factures, relatives aux travaux et aux achats évoqués ci-dessus, seront acquittées par la Ville.

Au reste, une demande de subside sera adressée à l'Autorité responsable du Fonds cantonal du sport pour la partie des travaux considérée comme étant une plus-value.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2101.318	Autres prestations de tiers	Fr. 360'000.–	Fr. 95'000.–	Fr. 29'000.–

Le Service du développement de la ville et de la communication et le Service des sports ont proposé une refonte de l'espace sportif du site internet de la Ville. Pour ce faire, ces services ont demandé, et obtenu, le 16 juillet 2008, l'octroi de deux crédits supplémentaires de 2^e série. Pour le Service des sports, un montant de Fr. 31'700.– a été alloué, afin de pouvoir confier à des spécialistes externes la rédaction d'une partie des contenus permanents et la traduction desdits contenus. A ce sujet, il convient de relever que les contenus susceptibles d'intéresser les touristes doivent être traduits en anglais et en allemand, afin de promouvoir Lausanne, ville sportive et capitale olympique.

Le nouveau site internet a pu être lancé avec succès en novembre 2008 avec tous les éléments graphiques, les illustrations, ainsi que les premiers contenus. Or, compte tenu des délais imposés en fin d'exercice, les travaux de traduction en allemand et en anglais, ainsi que ceux liés à l'intégration du module de réservation en ligne des salles, des terrains de sports et des surfaces de glace n'ont pas pu être effectués en 2008. C'est pourquoi, un montant de Fr. 29'000.– a été restitué au terme de l'exercice 2008 sur les Fr. 31'700.– obtenus.

En conséquence et dès lors que la somme de Fr. 29'000.– reste indispensable pour terminer la refonte de l'espace sportif du site internet de la Ville, l'octroi d'un crédit supplémentaire d'un montant équivalent s'avère nécessaire.

220 Service de la police du commerce

2201 Inhumations et incinérations

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2201.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 70'000.–	Fr. 0.–	Fr. 280'000.–

Les cinq monte-charges du centre funéraire de Montoie datent, pour quatre d'entre eux de la construction du centre en 1972 et, pour le cinquième, de 1995. Bien qu'ayant fait l'objet d'un suivi et d'un entretien réguliers, ils sont aujourd'hui très vétustes.

Suite à un contrôle spécifiquement ciblé sur la sécurité, l'entreprise en charge de l'entretien de ces installations a conclu, en janvier 2009, qu'il était impératif de procéder sans délai au remplacement de divers composants (notamment câbles, poulies, moteurs et commandes électroniques). En effet, si rien n'est entrepris immédiatement, les risques d'une rupture de câble ou d'axe de moteur pouvant entraîner une course incontrôlée de la cabine vers le haut et l'écrasement de celle-ci sont bien réels. Ces installations ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur, l'entreprise précitée décline toute responsabilité.

Il apparaît donc impératif de prévenir tout risque d'accident et d'entreprendre, sans délai, les travaux requis par l'urgence de la situation, s'agissant de monte-charges utilisés quotidiennement pour le transport des cercueils.

En conséquence, le budget de l'Office des inhumations-incinérations pour l'année en cours ne comprenant qu'un montant de Fr. 35'000.– pour terminer la remise en état, partiellement effectuée en 2002, de l'un des cinq monte-charges en cause, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 280'000.– pour procéder à la rénovation des quatre autres s'avère nécessaire.

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2400.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 380'000.–	Fr. 0.–	Fr. 42'000.–

Mise en conformité de sept fourgons: Fr. 22'000.–

Les articles 106 et 107 de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) prescrivent d'installer des ceintures de sécurité et des accoudoirs sur les bancs longitudinaux et perpendiculaires au sens de marche des véhicules servant au transport de personnes.

Cette obligation légale, entrée en vigueur en juillet 2007 et qui doit être remplie d'ici au 31 décembre 2009, implique d'équiper sept fourgons « Boxer » attribués à Police-secours, cela pour un coût total de Fr. 22'000.–. Cette dépense ne pouvant être supportée par le budget 2009 sans préteriter l'entretien normal des véhicules en cours d'année, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour assurer la mise en conformité des véhicules en cause.

Remplacement de la borne SOS sise à la route de Chavannes: Fr. 20'000.–

Mise hors d'usage par un accident de circulation survenu le samedi 7 février 2009 et jugée irréparable par les spécialistes, la borne SOS, sise à la route de Chavannes, à l'entrée de la Bourdonnette, doit être remplacée rapidement, afin de garantir la sécurité des habitants de ce quartier périphérique. Le budget 2009 ne comprenant pas les montants nécessaires pour couvrir cette dépense imprévue, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 20'000.– s'avère nécessaire.

Toutefois, il convient de relever qu'un montant de Fr. 14'855.–, correspondant aux 14/20^e de la facture totale, sera remboursé par l'assurance Winterthur, qui couvre la personne responsable des dommages.

Recettes supplémentaires de Fr. 14'900.– sous la rubrique 2400.436 « Dédommagement de tiers ».

250 Service de protection et sauvetage

2501 Office de la sécurité civile

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 110'000.–	Fr. 28'000.–	Fr. 68'000.–

Jeudi 23 juillet 2009, dans le courant de l'après-midi, de violents orages de grêle se sont abattus sur diverses régions de la Suisse romande. Le centre de formation de La Rama (CFR), situé à Montheron, a été particulièrement touché par ces intempéries subites et violentes. Des dégâts importants aux infrastructures (toiture, stores, vitres, coupoles en plexiglas, clôtures, etc.), ont malheureusement été constatés.

Ce sinistre a été déclaré à l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA). Le montant total des réparations, calculé en fonction des devis demandés auprès des entreprises concernées, se monte à Fr. 95'500.–. Toutefois, dès lors que les dégâts à la toiture n'affectent aucunement son étanchéité, la réparation de celle-ci sera entreprise dans le cadre de la réfection et de l'aménagement du CFR, prévus au plan des investissements pour les années 2010 à 2013.

Cela étant, afin de pouvoir entreprendre à bref délai les travaux urgents et dès lors que le budget du Service de protection et sauvetage pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 68'000.– s'avère indispensable.

En tout état de cause, ce crédit supplémentaire sera, pour une part qui n'a pas encore pu être déterminée à ce jour, compensé par un versement de l'ECA, qui sera enregistré sous la rubrique 2501.436 « Dédommagements de tiers ».

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		3200 Forêts	3201 Domaines	3300 Gestion des immeubles	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	3700 Bibliothèque municipale	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			192'400		203'400		395'800
	303 Cotisations aux assurances sociales			16'000		16'900		32'900
	304 Cotisations à la Caisse de pensions			27'000		6'900		33'900
	305 Assurance-accidents			2'600				2'600
	310 Imprimés et fournitures de bureau					49'700		49'700
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations					7'800	30'000	37'800
	312 Eau, énergie et chauffage				2'300			2'300
	314 Entretien des biens immobiliers				110'000			110'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation				52'300	1'000		53'300
	318 Autres prestations de tiers	98'000	40'000			72'800		210'800
	319 Impôts, taxes et frais divers					53'600		53'600
	365 Subventions à des institutions					33'000		33'000
	TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	98'000	40'000	238'000	164'400	445'100	30'000	1'015'700
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>2'000</i>	<i>28'500</i>	<i>175'500</i>		<i>206'000</i>	
Page du préavis	page 653	page 654	page 654	page 654	page 655	page 658		

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3200 Forêts

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3200.318 Autres prestations de tiers	Fr. 960'000.-	Fr. 0.-	Fr. 98'000.-

Au printemps dernier, de gros blocs se sont détachés de la falaise de la Pontaise sur une zone de promenade et de jeux. Un bureau géotechnique a été mandaté afin d'identifier et de localiser les volumes rocheux susceptibles de chute ou de basculement dans le court terme en fonction des conditions structurales de la falaise et de déterminer les mesures de confortation appropriées à stabiliser ces volumes.

Ces travaux, qui doivent être effectués cette année encore afin d'éviter de nouvelles chutes, s'élèvent à Fr. 98'000.–.

3201 Domaines

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3201.318	Autres prestations de tiers	Fr. 120'000.–	Fr. 0.–	Fr. 40'000.–

Le 3 août 2009 au matin, le chalet de la Sèche sur l'alpage des Amburnex a été entièrement détruit par un incendie accidentel. Le 4 août dans l'après-midi, l'ECA donnait son accord pour le déblaiement et la sécurisation des lieux. Ces travaux ont rapidement été confiés à une entreprise locale sur la base d'un devis qui s'élève à Fr. 34'697.25. Le crédit supplémentaire demandé est arrondi à Fr. 40'000.– afin de disposer d'une certaine marge pour des travaux résiduels imprévus ou/et pour acheminer de l'eau sur l'alpage pour le bétail en cas de besoin, puisque les citernes sur place ne sont plus alimentées par le toit du chalet.

330 Service du logement et des gérances

3300 Gestion des immeubles

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3300.301	Traitements	Fr. 3'679'600.–	Fr. 0.–	Fr. 192'400.–
3300.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 298'300.–	Fr. 0.–	Fr. 16'000.–
3300.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 574'000.–	Fr. 0.–	Fr. 27'000.–
3300.305	Assurances-accidents	Fr. 48'800.–	Fr. 0.–	Fr. 2'600.–

Rapport-préavis N° 2008/59 – Recapitalisation de la CPCL – Révision des statuts de la CPCL – Mesures concernant la pénibilité – Dissolution de la société coopérative Colosa et création d'une nouvelle société immobilière – Réponse aux motions de MM. Pierre Payot, Charles Denis Perrin et Yves-André Cavin

Le 23 juin dernier, le Conseil communal adoptait le rapport-préavis susmentionné et autorisait la Municipalité à reprendre le personnel administratif de la société coopérative Colosa au sein du Service du logement et des gérances (SLG).

Ledit personnel étant intégré au sein du SLG dès le 1^{er} octobre 2009, la présente demande de crédit supplémentaire représente les traitements des mois d'octobre à décembre 2009.

Les honoraires de gérance résultant de leur travail seront enregistrés sous la rubrique 3300.434 et la participation du personnel aux assurances sous la rubrique 3300.436.

<i>Recettes supplémentaires de Fr. 2'000.– sous la rubrique 3300.436 « Dédommagement de tiers ».</i>
--

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3302.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 2'500'000.–	Fr. 49'000.–	Fr. 1'300.–
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 8'192'000.–	Fr. 492'000.–	Fr. 24'800.–

Location provisoire de surfaces administratives à la place Pépinet 1 : Fr. 26'100.–

La présente demande concerne la location provisoire de surfaces administratives de 236 m² dans l'immeuble sis à la place Pépinet 1 pour le Service du personnel. L'immeuble est actuellement vacant suite au départ du locataire, par conséquent louable de suite. Afin de pouvoir réserver ces locaux, une location provisoire de 6 mois (septembre 2009 à février 2010) a été conclue.

L'octroi d'un crédit supplémentaire est nécessaire pour la prise en charge des loyers et des charges d'exploitation pour la fin de l'exercice 2009 à compter du 1^{er} septembre 2009. En parallèle, un préavis sera transmis à la Municipalité.

En cas d'adoption du préavis par le Conseil communal, les locaux seront loués avec la conclusion d'un bail commercial. Le loyer annuel net s'élève à Fr. 74'400.– et les charges annuelles à Fr. 3'840.–. Ils nécessiteront quelques travaux d'aménagement intérieur, des équipements informatiques et téléphoniques, du matériel de nettoyage et du personnel de nettoyage. En cas de refus, la Ville devra supporter les charges de location des deux premiers mois sur 2010 et un crédit supplémentaire 1^{re} série 2010 devra être demandé pour couvrir lesdites charges.

3302.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 2'500'000.–	Fr. 49'000.–	Fr. 1'000.–
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 8'192'000.–	Fr. 492'000.–	Fr. 27'500.–

Location provisoire de surfaces administratives à la rue du Maupas 34 : Fr. 28'500.–
(Voir aussi rubrique 6300.390)

La présente demande concerne la location provisoire de surfaces administratives de 570 m² à la rue du Maupas 34 pour le Service social Lausanne (SSL).

L'immeuble est actuellement vacant suite au départ anticipé du locataire, par conséquent louable de suite. Le propriétaire de l'immeuble est favorable à la location de ces surfaces pour l'usage du SSL.

Le SSL demande l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la prise en charge des loyers et des charges d'exploitation pour la fin de l'exercice 2009 à compter du 1^{er} octobre 2009. En parallèle, un préavis sera transmis à la Municipalité.

En cas d'adoption du préavis par le Conseil communal, les locaux seront loués avec la conclusion d'un bail commercial. Le loyer annuel net est de Fr. 110'010.–, les charges annuelles de Fr. 3'225.–. Ils nécessiteront des travaux d'aménagement intérieur, des équipements informatiques et téléphoniques, du matériel de nettoyage et du personnel de nettoyage.

En cas de refus, la Ville devra supporter les charges de location des trois premiers mois sur 2010 et un crédit supplémentaire devra être demandé pour couvrir lesdites charges.

<i>Recettes supplémentaires de Fr. 28'500.– sous la rubrique 3302.490 « Imputations internes ».</i>

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'450'000.–	Fr. 712'000.–	Fr. 110'000.–

St-Martin 33 – Hôtel de Police, aménagement de 5 bureaux : Fr. 110'000.–

Le Corps de police a fait l'objet, ces dernières années, de diverses restructurations qui l'obligent à repenser l'espace occupé à l'Hôtel de police. Il s'agit du départ de l'école des polices municipales sur le site de l'Académie de Savatan ainsi que d'une nouvelle organisation au sein même du corps. Il est dès lors devenu nécessaire de trouver des bureaux indépendants pour le mois de septembre prochain.

Une solution a été trouvée au 3^e étage pour l'aménagement de cinq bureaux. La salle de formation informatique serait divisée en deux pour créer deux bureaux, tandis que la place du hall de détente, qui n'est plus utilisée, serait réaffectée au profit de 3 bureaux supplémentaires.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	Fr. 4'984'900.–	Fr. 72'300.–	Fr. 7'100.–
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 403'700.–	Fr. 6'000.–	Fr. 600.–
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 535'000.–	Fr. 0.–	Fr. 7'200.–
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 177'000.–	Fr. 6'500.–	Fr. 7'800.–
3600.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 61'000.–	Fr. 0.–	Fr. 1'000.–
3600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 337'000.–	Fr. 2'000.–	Fr. 68'600.–

Panne d'un appareil de climatisation dans une réserve de la Collection de l'Art brut : Fr. 92'300.–

Le 21 avril 2009, suite à la panne d'un appareil de climatisation, un dégât dû à l'humidité touchait environ 1'000 œuvres entreposées dans une réserve de la Collection de l'Art brut. Des mesures d'urgence conduites en collaboration avec des restaurateurs spécialisés ont permis d'éviter toute perte irrémédiable. Plus de 400 œuvres ont été désencadrées, environ 60 œuvres ont été ou doivent encore être restaurées entre 2009 et 2010. Le climatiseur à l'origine du sinistre a été provisoirement réparé et son remplacement est imminent.

Les charges ci-dessous devraient être tout ou partiellement remboursées par les assurances. Le dossier est actuellement en cours au Service juridique.

Les travaux de restauration des œuvres ne seront pas entièrement achevés pour la fin de cette année; une dernière phase est prévue en 2010 pour la restauration et l'achat de fournitures d'encadrement. Cette nouvelle demande de crédit supplémentaire prévue pour l'année prochaine devrait s'élever à Fr. 55'000.– environ (dont Fr. 49'000.– pour les honoraires des restaurateurs).

- Du personnel auxiliaire a dû être engagé à la Collection de l'art brut pour :
 - a) le transfert et le désencadrement des œuvres d'art concernées par les dégâts d'humidité,
 - b) la restauration et l'encadrement des œuvres susmentionnées.
- Achats de cartons pour le séchage et la protection des œuvres concernées par les dégâts d'humidité.
- Achats de mobilier pour le stockage des peintures désencadrées, ainsi que des fournitures d'encadrement.
- Location de déshumidificateurs.
- Ce montant est destiné à couvrir les frais d'honoraires des restaurateurs d'art et spécialistes indépendants.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	Fr. 4'984'900.–	Fr. 72'300.–	Fr. 154'200.–
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 403'700.–	Fr. 6'000.–	Fr. 12'800.–
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 692'900.–	Fr. 1'700.–	Fr. 6'900.–

Remplacement de personnel dans divers musées : Fr. 173'900.–

Mudac : Fr. 56'900.–

- a) Le remplacement, au 1^{er} avril 2009, d'une collaboratrice du musée décédée en automne dernier a nécessité le recours à du personnel auxiliaire durant les trois premiers mois de l'année : Fr. 13'500.–.
- b) Afin de pallier l'absence d'une collaboratrice du musée en arrêt maladie de longue durée, il s'est avéré nécessaire de recourir à du personnel auxiliaire ainsi qu'à une augmentation du taux d'activité d'une titulaire pour garantir le bon fonctionnement et la qualité des prestations du musée : Fr. 32'600.–.
- c) Engagement d'auxiliaires pour le nettoyage des œuvres suite au dégât d'eau survenu dans le dépôt de Villamont (de juillet à décembre) : Fr. 10'800.–.

Les frais liés à ce sinistre devraient être remboursés par les assurances. Le dossier est en cours auprès du Service juridique. Recettes supplémentaires de Fr. 29'600.– enregistrées sur la rubrique 3600.436 « Dédommagements de tiers ».

Collection de l'Art brut : Fr. 80'400.–

- a) Une collaboratrice est actuellement au bénéfice d'un congé maternité qui sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de son enfant et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'une auxiliaire pendant 6 mois s'avère indispensable. La présente demande de crédit représente quatre mois de traitement en 2009 (septembre à décembre) et s'élève à Fr. 26'200.–.

Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité – Rubrique 3600.436 « Dédommagements de tiers ».

- b) Versement d'une indemnité, équivalent à 5 mois de traitement, consécutif à une suppression de poste au 30 avril 2009 : Fr. 54'200.–.

Musée historique (MHL): Fr. 36'600.–

Le 1^{er} avril 2009, la Municipalité a avalisé le transfert au Service d'organisation et d'informatique des collaborateurs de l'atelier numérique ainsi que du chef de projet, jusqu'ici conservateur au MHL; les traitements desdits collaborateurs restent à la charge du Service de la culture jusqu'au 31 décembre 2009. Elle a également décidé de repourvoir le poste de conservateur des collections iconographiques au Musée historique dès le 1^{er} septembre 2009, d'où la présente demande de Fr. 36'600.– qui correspond aux salaires des mois de septembre à décembre 2009.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	Fr. 4'984'900.–	Fr. 72'300.–	Fr. 42'100.–
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 403'700.–	Fr. 6'000.–	Fr. 3'500.–
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 535'000.–	Fr. 0.–	Fr. 42'500.–
3600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 337'000.–	Fr. 2'000.–	Fr. 4'200.–
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 415'000.–	Fr. 0.–	Fr. 53'600.–

Frais divers dans les musées: Fr. 145'900.–

– Engagement d'auxiliaires:

Mudac: Fr. 1'000.–

Engagement d'auxiliaires supplémentaires pour les visites guidées de la Collection d'art du verre contemporain. Ces frais seront remboursés par la Fondation Les Mûrons, mécène de la collection verre.

Collection de l'art brut: Fr. 25'600.–

Engagement d'auxiliaires supplémentaires (collaborateurs scientifiques, chargés d'inventaires, chargés de communication) pour la mise sur pied des expositions «Arte, Genio, Folia» et «Japon».

Musée historique: Fr. 19'000.–

Engagement d'un auxiliaire pour l'inventaire et le classement du fonds «Institut de la Médecine».

Montants entièrement compensés par des recettes enregistrées sous les rubriques 3600.434 (Fr. 29'600.–) et 3600.439 (Fr. 16'000.–).

– Imprimés et fournitures de bureau:

Mudac: Fr. 25'500.–

La Fondation Les Mûrons, mécène de la Collection d'art du verre contemporain, finance la parution d'espaces publicitaires annonçant les visites guidées de la collection verre dans deux quotidiens romands.

Musée historique: Fr. 17'000.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais d'impression des flyers de l'exposition «Underground», ainsi que les annonces presse des expositions «Underground» et «Enfances volées».

Montants entièrement compensés par des recettes de Fr. 42'500.– enregistrées sous la rubrique 3600.439.

– Autres prestations de tiers:

Collection de l'Art brut: Fr. 3'200.–

Montant destiné à couvrir partiellement les frais d'honoraires pour la scénographie de l'exposition «Japon».

Montant entièrement compensé par des recettes de Fr. 3'200.– enregistrées sous la rubrique 3600.434.

Musée historique: Fr. 1'000.–

Montant destiné à couvrir partiellement les frais d'animations pour la Nuit des Musées.

Montant entièrement compensé par des recettes de Fr. 1'000.– enregistrées sous la rubrique 3600.439.

– Impôts, taxes et frais divers :

Mudac : Fr. 53'600.–

Montant destiné à couvrir partiellement certains frais de transports et de douane (les œuvres de l'exposition Nature en kit proviennent de plus de 100 sources différentes).

Montant entièrement compensé par des recettes de Fr. 53'600.– enregistrées sous la rubrique 3600.439.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3600.365	Subventions à des institutions	Fr. 30'405'000.–	Fr. 0.–	Fr. 33'000.–

Fondation de l'Hermitage : Fr. 10'000.–

Le 25 juin 2009, la Fondation de l'Hermitage célébrera son quart de siècle par le vernissage d'une exposition exceptionnelle présentant une sélection d'œuvres majeures du XIX^e et du XX^e siècle de plus de 70 collectionneurs privés suisses. Ce vernissage sera suivi d'une grande « fête populaire », destinée prioritairement à la population lausannoise. A l'inverse des vernissages usuels, réservés aux invités de la Fondation, la direction du musée a souhaité associer très largement le public lausannois à cet anniversaire et ainsi remercier la population de sa fidélité envers l'institution.

Cette proposition de fête populaire est soutenue par la Municipalité au vu de l'attachement manifeste des Lausannois à la maison et au parc de l'Hermitage. Cette fête sera l'occasion de faire venir à l'Hermitage un public divers et multigénérationnel, avec un accueil particulier pour les familles.

Cette manifestation nécessite la mise en place d'une logistique importante (installation d'une tente dans le parc en cas d'intempéries, éclairage, frais de buffet et de mobilier pour environ 800 personnes attendues, etc.) pour un budget de Fr. 38'000.– que la Fondation ne peut assumer dans sa totalité. Il convient de préciser que le buffet sera composé principalement de produits alimentaires de proximité et qu'il est prévu de faire appel aux traiteurs qui travaillent habituellement avec les différents services de la Ville.

Marcel Imsand, photographe (80^e anniversaire) : Fr. 23'000.–

Etabli depuis mai 1964 à Lausanne, le photographe Marcel Imsand y a mené une brillante carrière. Il a reçu de nombreux prix prestigieux et réalisé des publications de grande qualité. Le 15 septembre 2009, il fêtera son 80^e anniversaire et, à cette occasion, il souhaite éditer un ouvrage intitulé *Voilà si la rose* qui paraîtra aux éditions Slatkine.

La Municipalité a accepté d'accorder une participation financière de Fr. 23'000.– pour la publication de cet ouvrage. Cette aide financière ne figure pas au budget de l'année en cours et fait l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

3700 Bibliothèque municipale

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 23'000.–	Fr. 0.–	Fr. 30'000.–

Location de surfaces de bureau de 90 m² à l'avenue d'Echallens 2A

Adjacent à la bibliothèque jeunesse, la location de cet espace offrira l'opportunité de résoudre une partie des problèmes liés au manque récurrent de place qui affecte cette succursale de la bibliothèque municipale. Ces surfaces permettront à huit personnes travaillant à la bibliothèque jeunesse de disposer d'un espace de travail calme pour effectuer le traitement des livres (achats, catalogage, étiquetage). Actuellement, mis à part l'espace du prêt, il n'existe qu'un local exigü, saturé par les livres en transit et le matériel courant.

Le Service du logement et des gérances (SLG) a d'ores et déjà complété une demande de location qui a été adressée à la gérance en charge de l'immeuble et les locaux seront loués dès le 1^{er} octobre 2009.

La Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit supplémentaire pour l'acquisition de mobilier de bureau et postes bureautiques d'un montant de Fr. 28'000.–. Le coût lié aux charges d'exploitation et à l'aménagement desdits locaux, qui s'élève à Fr. 19'800.–, sera absorbé par le budget de fonctionnement du patrimoine administratif du SLG.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		4100 Service du cadastre	4201 Service des routes et de la mobilité	4601 Ramassage et tri des déchets	4602 Unité de gestion du réseau (UGR)	4700 eauservice Lausanne	
CHARGES PAR NATURE	312 Eau, énergie et chauffage					810'000	810'000
	313 Marchandises		190'000	60'000			250'000
	314 Entretien des biens immobiliers		432'000				432'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		90'000		20'000		110'000
	318 Autres prestations de tiers	25'000			90'000	100'000	215'200
TOTAL TRAVAUX		25'000	712'000	60'000	110'000	910'000	1'817'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>25'000</i>					<i>25'000</i>
Page du préavis		page 659	page 660	page 661	page 661	page 662	

4100 Service du cadastre

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4100.318	Autres prestations de tiers	Fr. 36'000.–	Fr. 0.–	Fr. 25'000.–

Plan officiel de la commune de Lausanne

A la demande de nombreux utilisateurs, mandataires et associations, ainsi qu'en partenariat avec les Communes de l'agglomération, les Services du cadastre et des routes et de la mobilité ont réalisé en 2008 la première édition du plan officiel sur l'ensemble de la commune de Lausanne.

Cette première édition tirée à 15'000 exemplaires a eu un large succès et est presque épuisée.

Pour financer l'impression de la deuxième édition du plan qui sera également tiré à 15'000 exemplaires, trois encarts publicitaires figureront sur le document (citycable, eauservice, et transports publics lausannois) qui permettent une recette de Fr. 25'000.– sur le compte 4100.1.439.0.

Les travaux d'impression du plan officiel sont donc complètement compensés par les recettes susmentionnées.
Recettes supplémentaires de Fr. 25'000.– sous la rubrique 4100.439 «Autres recettes».

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget		Crédit suppl. 1^{re} série		Crédit suppl.	
4201.313	Marchandises	Fr.	2'850'000.-	Fr.	0.-	Fr.	190'000.-

Bien qu'une grande partie des véhicules lourds du service a été renouvelée ces cinq dernières années, notamment au travers des autorisations d'achats, la vétusté d'autres véhicules et engins a engendré moult interventions, parfois importantes et onéreuses, par le personnel de l'unité «Garages». Ainsi, en 2009, hormis les frais d'entretien courant, il a été nécessaire d'investir près d'un tiers du budget annuel, à savoir quelque Fr. 125'000.-, en pièces détachées pour assurer le maintien en service de balayeuses de route (Fr. 91'000.-), d'un camion multibennes (Fr. 10'000.-), de la pelle Menzi (Fr. 17'000.-) et autres fraises à neige (Fr. 6'000.-).

En outre, avec le renforcement de la mécanisation entrepris depuis 2007 (cf. préavis «Entretien 2006») et l'arrivée de machines supplémentaires dévolues à l'entretien et au déneigement du domaine public, le nombre de véhicules à entretenir a augmenté de vingt unités pour les engins «lourds» (brosses et laveuses), auxquels il convient d'ajouter les quatorze aspirateurs de rue «Glutton». Ainsi, l'accroissement du parc automobile à entretenir a induit une augmentation notable des besoins en pièces détachées.

A noter qu'à fin août près de 95 % du montant affecté à leur achat ont été dépensés. Si nous entendons maintenir la mission d'entretien confiée à nos ateliers de mécanique et de carrosserie, il est nécessaire de leur en donner les moyens financiers en leur octroyant le crédit supplémentaire sollicité.

		Budget		Crédit suppl. 1^{re} série		Crédit suppl.	
4201.314	Entretien des biens immobiliers	Fr.	1'800'000.-	Fr.	283'000.-	Fr.	340'000.-

Le chemin des Libellules, qui débouche sur l'avenue Boissonnet, est une impasse terminée par une place de rebroussement, notamment utilisée par les véhicules dévolus au ramassage des ordures ménagères, aux camions de déménagement et autres véhicules lourds. Construit en 1974, ce chemin privé a été cédé à la Ville le 12 août 1994.

Constituée d'une dalle circulaire en béton armé supportée par des piliers fondés dans le talus surplombant le Flon, la structure de cette place de rebroussement est fortement dégradée par les sels utilisés lors des opérations de déneigement. Les travaux entrepris ce printemps pour la réfection du revêtement routier ont mis en évidence la nécessité d'une réparation conséquente et urgente. Cette zone est depuis lors interdite à la circulation automobile par mesure de sécurité, dans l'attente d'une réfection complète de l'ouvrage.

Le montant habituellement porté au budget pour assurer l'entretien courant des ouvrages ne permet pas de couvrir ce genre de dépenses imprévisibles, d'où la nécessité de demander un crédit supplémentaire pour réfectionner cet ouvrage avant l'hiver à venir.

		Budget		Crédit suppl. 1^{re} série		Crédit suppl.	
4201.314	Entretien des biens immobiliers	Fr.	1'800'000.-	Fr.	283'000.-	Fr.	92'000.-
4201.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr.	1'200'000.-	Fr.	0.-	Fr.	90'000.-

L'incendie survenu le 14 février 2008 dans le garage à véhicules des ateliers et magasins de la Ville a partiellement endommagé l'infrastructure et les installations techniques du bâtiment. Ces dépenses imprévisibles et onéreuses ne pouvant être supportées par le budget 2008, des crédits supplémentaires (Fr. 1'120'000.-) ont été octroyés pour financer les travaux de réfection ainsi que la révision et la remise en état des dispositifs d'épandage des saleuses encrassées par les scories. A défaut d'avoir reçu toutes les factures en temps voulu, les crédits supplémentaires accordés à l'époque n'ont été que partiellement utilisés et les dépenses ont dû être comptabilisées sur l'exercice suivant.

Les projections financières faites à mi-août 2009 indiquent que les disponibles sur les rubriques concernées (314 et 315) ne permettront pas de couvrir ces dépenses imprévisibles sans l'obtention de nouveaux crédits supplémentaires. Il apparaît donc nécessaire de solliciter les montants suivants :

- Fr. 92'000.– pour couvrir les travaux de finition du bâtiment ;
- Fr. 90'000.– pour couvrir les frais de révision et de remise en état des dispositifs d'épandage de saeuses encrassées par les scories.

460 Service d'assainissement

4601 Ramassage et tri des déchets

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4601.313	Marchandises	Fr. 900'000.–	Fr. 235'000.–	Fr. 60'000.–

En marge des travaux d'entretiens courants et de ceux de préparation des véhicules aux inspections obligatoires, il a été nécessaire d'entreprendre d'importantes réparations imprévues.

De plus, les coûts d'entretien des engins utilisés pour la manutention et le conditionnement des déchets recyclables au Centre intercommunal de logistique de Malley sont en augmentation du fait du vieillissement des machines de ce parc.

Par ailleurs, la mise sur pied d'une nouvelle prestation de collecte des lavures et restes de repas des restaurants a permis, moyennant quelques travaux d'adaptation, de réaffecter un véhicule existant et de renoncer à l'acquisition d'un neuf qui figure parmi les autorisations d'achats.

4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4602.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 45'100.–	Fr. 0.–	Fr. 20'000.–

Suite à plusieurs dysfonctionnements d'une station de pompage (« Chalet-des-Enfants »), le Service d'assainissement a dû procéder à deux interventions de remise en état des équipements, non prévues au budget, pour un montant total de près de Fr. 6'800.–.

Par ailleurs, dans le cadre de travaux d'entretien planifiés des fosses des stations de pompage « Ouchy » et « Bellerive », il s'est avéré nécessaire de remplacer au préalable la vanne d'isolement de la fosse « Ouchy » qui ne fonctionnait plus.

Il est souligné que les travaux d'entretien de ces fosses ne peuvent être reportés, du fait que l'accumulation importante de dépôts provoque des obstructions périodiques des pompes et leur arrêt, pouvant entraîner ainsi des déversements d'eaux usées le long des rives du lac. Le montant total des travaux réalisés s'élève à environ Fr. 16'000.–.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4602.318	Autres prestations de tiers	Fr. 202'100.–	Fr. 0.–	Fr. 90'000.–

Curage du bassin de retenue de la Louve : Fr. 60'000.–

Dans le cadre des prestations de curage du bassin de retenue de la Louve budgétées, le volume de déblai estimé n'a pu être quantifié précisément lors de l'établissement du devis, les matériaux à évacuer dans la retenue étant immergés. Une quantité équivalente au volume évacué lors de la précédente intervention de purge a ainsi été prévue lors de l'établissement du budget y relatif.

Seule la vidange effective du bassin de retenue, effectuée au démarrage des travaux, a permis d'évaluer plus exactement les quantités. Ainsi, un volume de 650 m³ de matériaux doit être évacué en finalité, au lieu des 400 m³ prévus, correspondant à la quantité de la précédente vidange.

Frais d'avocats : Fr. 30'000.–

Dans le cadre d'affaires juridiques liées à la mise en conformité de l'évacuation des eaux de biens-fonds privés (dossier Montmoiret et Solange), les procédures engagées ont finalement abouti, et les éléments financiers ont dû être régularisés.

Par ailleurs, le Service d'assainissement a dû s'adjoindre les services d'une étude d'avocat afin de suivre des dossiers juridiquement complexes.

Dans un premier cas, un avis de droit a dû être sollicité et un accompagnement requis suite à une demande de prise en charge de frais de mise en conformité de réseaux privés communs par un groupe de propriétaires faisant référence à l'arrêt du Tribunal Fédéral prononcé dans le cadre de l'affaire de la mise en séparatif du quartier de Montmoiret.

Dans un deuxième, une entreprise mandatée pour la conception et la fourniture du dispositif brise-énergie de l'aménagement de la dérivation des eaux de la Louve conteste sa responsabilité pour malfaçon et dommages sur les équipements mis en place.

4700 eauservice Lausanne

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4700.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 3'643'000.–	Fr. 0.–	Fr. 810'000.–

Un montant supplémentaire de Fr. 810'000.– est demandé pour financer l'augmentation du prix de l'énergie électrique. Les nouveaux prix de l'énergie appliqués par le fournisseur (SEL, RE, SIE) de nos usines de production et de nos stations de pompage n'étaient pas connus lors de l'établissement du budget. De plus, le rabais de 11 % que nous accordait le SEL sur le prix de la fourniture d'énergie en moyenne tension de nos usines de Lutry et de Saint-Sulpice a été supprimé au 1^{er} janvier 2009, sans annonce préalable. De plus, cet été particulièrement sec a augmenté nos ventes d'eau et diminué le débit des sources gravitaires. Ces 2 facteurs entraînent une augmentation de la consommation électrique totale.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4700.318	Autres prestations de tiers	Fr. 5'180'000.–	Fr. 0.–	Fr. 100'000.–

eauservice a été confronté à de nombreux problèmes de facturation d'eau déjà connus ou nouveaux, suite à l'introduction des nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2008.

Les causes sont les suivantes : validité de la base de données clients (problème SIL); programmation dans SAP (problème SIL); configuration des processus en fonction de SAP (problème eauservice); diverses plaintes de clients auprès du Surveillant des prix (problème eauservice).

Pour faire face à ces problèmes de facturation, trois mandats ont dû être donnés :

- mandat pour l'identification des types de problèmes clients (mandat Dynamo Energie pour un montant de Fr. 12'854.–);
- mandat de reconfiguration des processus pour s'adapter à SAP et intégrer le déménagement de 2 unités au Magesi (mandat Coster/Bernard Buschi & Cie pour un montant de Fr. 25'520.–);
- mandat pour le calcul du coût complet du prix de l'eau pour pouvoir justifier au Surveillant des prix que le tarif de l'eau n'est pas surfait (mandats Braun & associés et Ernst & Young pour un montant de Fr. 49'340.–).

Ces mandats exceptionnels justifient une demande de crédit supplémentaire de Fr. 100'000.–.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		5002 Cultes et temples	5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Centres de vie enfantine communaux	5901 Institutions subventionnées	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			14'400			14'400
	303 Cotisations aux assurances sociales			1'200			1'200
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	6'300		56'000			62'300
	313 Marchandises	6'300		72'200	62'000		140'500
	314 Entretien des biens immobiliers	38'200		64'500			102'700
	316 Loyers et redevances d'utilisation				20'000	33'300	53'300
	318 Autres prestations de tiers		158'000				158'000
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	50'800	158'000	208'300	82'000	33'300	532'400
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>113'000</i>	<i>9'000</i>			<i>122'000</i>
Page du préavis		page 663	page 664	page 665	page 666	page 667	

500 Secrétariat général

5002 Cultes et temples

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5002.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 10'000.–	Fr. 0.–	Fr. 6'300.–
5002.313	Marchandises	Fr. 74'000.–	Fr. 0.–	Fr. 6'300.–
5002.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 465'000.–	Fr. 113'000.–	Fr. 3'200.–

Dans le cadre des mesures à prendre pour éviter la prolifération de la grippe A (H1N1), le médecin responsable de la santé scolaire du canton de Vaud a donné aux communes des directives pour le nettoyage des mains dans tous les lieux de vie fréquentés par des enfants ou des adolescents :

«Pour que le lavage des mains soit efficace et pour limiter les risques de propagation d'infections respiratoires mais aussi digestives, les élèves doivent se laver les mains avec du savon liquide et se les essuyer avec du papier ou avec un linge propre déroulant rétractable.»

La plupart des locaux adjacents aux églises étant désormais également utilisés par des structures d'accueil extrafamilial (CVE, APEMS), cette mesure concerne donc également les lieux de cultes. Or ces bâtiments sont encore très majoritairement équipés avec du matériel considéré désormais comme inadéquat du point de vue sanitaire.

Dès lors, afin de diminuer les risques de transmission de la maladie et d'améliorer de façon générale et plus durable l'hygiène dans ces locaux, il est indispensable de procéder, dans les plus brefs délais, au remplacement des linges par du matériel adéquat. Il convient donc d'y installer des distributeurs à papier, du savon liquide et une poubelle.

Après une première évaluation, il s'avère que cent cinq sets devront être installés, pour un prix de l'ordre de Fr. 150.– le set (matériel et montage). Le montant total de cet achat est donc évalué à Fr. 15'750.–.

Du point de vue comptable, cette opération doit être ventilée sur trois rubriques selon la répartition susmentionnée.

Le montant disponible sur ces rubriques ne permet pas de faire face à cette dépense imprévue.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 465'000.–	Fr. 113'000.–	Fr. 35'000.–

La cour de l'église de la Sallaz, à la route de Berne, est fortement dégradée et nécessite une réfection complète (dégrappage et remplacement du revêtement, mise à niveau des grilles d'écoulement). Jusqu'à maintenant, ces travaux ont été reportés, les moyens à disposition étant affectés à d'autres interventions plus urgentes.

La Direction des travaux a proposé de confier ce chantier à son Unité travaux et d'y engager les apprentis paveurs. Les seuls coûts à charge de la DEJE seraient alors ceux des fournitures, tout-venant, sable et pavés. Ils s'élèveraient néanmoins à Fr. 35'000.–, un montant qui n'avait évidemment pu être pris en compte lors de l'établissement du budget. Cette situation impose de passer par une demande de crédit supplémentaire.

561 Service de la jeunesse et des loisirs

5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5611.318	Autres prestations de tiers	Fr. 1'523'000.–	Fr. 0.–	Fr. 158'000.–

Les budgets 2009 prévoyaient la fourniture de 1224 repas de midi durant l'année 2009. Or, il s'avère que 1500 repas par jour ont dû être fournis dès la rentrée scolaire 2008–2009, soit une augmentation de quelque 276 repas par rapport aux projections lors de l'élaboration du budget 2009. De plus, depuis la rentrée scolaire d'août 2009, le secteur APEMS enregistre une augmentation de 60 enfants au moment de midi. Ces deux augmentations cumulées représentent 336 repas de midi servis en plus de ce qui avait été budgétisé.

La fréquentation des enfants est calculée sur 4,5 jours par semaine et non 5 jours complets. En effet, le mercredi étant un jour où la fréquentation diminue de 50 % par rapport aux autres jours de la semaine, nous pondérons d'un demi-jour et calculons les besoins sur 4,5 jours. Ainsi, afin de terminer l'année 2009, le SJL demande un crédit supplémentaire de Fr. 158'000.–, selon le calcul suivant :

$$336 \text{ repas} \times \text{Fr. } 7.- \times 4,5 \text{ j/semaine} \times 15 \text{ semaines} = \text{Fr. } 158'760.-$$

arrondi à Fr. 158'000.–

Ce crédit supplémentaire sera partiellement compensé par des recettes supplémentaires enregistrées sous la rubrique 5611.434 « Redevances et prestations facturées » provenant des prestations payées par les parents. Le coût du repas de midi pour le SJL est de Fr. 7.–; la prestation de midi est par contre facturée à Fr. 5.– en moyenne.

$$336 \text{ repas} \times \text{Fr. } 5.- \times 4,5 \text{ j./semaine} \times 15 \text{ semaines} = \text{Fr. } 113'400.-$$

arrondi à Fr. 113'000.–

Recettes supplémentaires de Fr. 113'000.– enregistrées sous la rubrique 5611.434.

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
5800.301	Traitements	Fr. 16'768'100.–	Fr. 0.–	Fr. 14'400.–
5800.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 1'358'200.–	Fr. 0.–	Fr. 1'200.–
5800.313	Marchandises	Fr. 669'000.–	Fr. 0.–	Fr. 16'200.–

Devoirs surveillés au Cycle de transition : amélioration de la prestation*Situation pour le primaire*

Le nombre d'élèves au bénéfice de la prestation des devoirs surveillés ne cesse de croître, tout particulièrement dans le primaire. En effet, l'effectif des enfants inscrits en APEMS étant en constante augmentation, le nombre d'élèves aux devoirs surveillés croît d'autant.

La mise en place d'une nouvelle formule de formation de base de tous les surveillants de devoirs du primaire, la régularisation du personnel, la consolidation de la fonction de responsable d'équipe par bâtiment scolaire, le développement de la formation continue ainsi que l'introduction d'un moment quotidien hors enfants contribuent au bon fonctionnement et à la fidélisation du personnel travaillant dans le cycle primaire.

Situation pour le secondaire

Pour les élèves des 5^e et 6^e années, la consolidation de la prestation des devoirs surveillés n'est intervenue que dans un second temps. Ce n'est, en effet, que depuis 3 ans que le service a progressivement pris en charge les principaux éléments de cette gestion, dont la responsabilité incombait jusque-là essentiellement aux doyennes et doyens du Cycle de transition ainsi qu'aux secrétariats. Actuellement, c'est donc le service qui assure l'essentiel de la gestion des devoirs surveillés dans les établissements secondaires, en particulier avec la désignation de responsables par bâtiment, sur le modèle du système primaire.

Toutefois, la différence reste sensible entre les deux ordres d'enseignement, en particulier au niveau du nombre d'heures de surveillance. En effet, les surveillants de devoirs du primaire travaillent tous 120 minutes les trois après-midi de devoirs surveillés hebdomadaires, alors que ce temps varie pour ceux du Cycle de transition entre 75 et 90 minutes.

La conséquence en est une double difficulté croissante d'une part au niveau du recrutement et d'autre part en raison d'une accélération sensible de la rotation du personnel. Cette situation a donc des répercussions sur la qualité de la prestation aux élèves et ne permet pas d'assurer une formation solide et continue des surveillants.

Une mesure à prendre à court terme

Afin d'améliorer à la fois le statut des surveillants du Cycle de transition et la prestation fournie aux élèves, une mesure pourrait être prise à court terme. Elle concerne environ 450 élèves répartis dans les sept établissements.

En effet, contrairement aux élèves primaires, ceux du Cycle de transition ne bénéficient pas, comme leurs camarades plus jeunes, d'une récréation et d'une collation. Une enquête menée auprès des doyens et des responsables des devoirs surveillés démontre que les élèves ont faim après les cours et auraient besoin d'un moment de détente avant d'entamer leurs devoirs. Une formule de prise en charge des élèves sur le modèle du primaire, comprenant une récréation surveillée avec une collation simple, pourrait contribuer à améliorer la situation actuelle. Ce temps de surveillance de récréation, qui fait partie du cahier des charges des surveillants primaires, serait ainsi ajouté à l'horaire des surveillants et les rapprocherait du statut des primaires.

Conséquences financières

Grâce à cette mesure, le temps de travail des surveillants du Cycle de transition serait augmenté de 75 ou 90 minutes à 100 minutes pour les trois après-midi par semaine (surveillance, temps de concertation hors enfant et récréation compris). Le coût d'une telle augmentation en temps de travail s'élève à environ Fr. 40'000.– par an.

Quant au coût annuel engendré par l'introduction d'une collation, limitée au strict minimum, soit à Fr. 1.– par élève, il représenterait un montant de l'ordre de Fr. 45'000.– par an.

Ces frais supplémentaires seront partiellement compensés par un alignement de la taxe forfaitaire d'inscription aux devoirs surveillés sur le primaire. Cette taxe passerait donc de Fr. 80.– par semestre à Fr. 100.–. Calculé sur les données actuelles du nombre d'inscriptions, l'augmentation de cette recette serait de l'ordre de Fr. 9'000.– par semestre.

Ce crédit supplémentaire sera partiellement compensé par une recette supplémentaire de Fr. 9'000.– enregistrée sous la rubrique 5800.434 «Redevances et prestations facturées» provenant des prestations payées par les parents.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
5800.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 525'000.–	Fr. 0.–	Fr. 56'000.–
5800.313	Marchandises	Fr. 669'000.–	Fr. 0.–	Fr. 56'000.–
5800.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'800'000.–	Fr. 0.–	Fr. 26'000.–

Dans le cadre des mesures à prendre pour éviter la prolifération de la grippe A (H1N1), le médecin responsable de la santé scolaire du canton de Vaud a informé les Communes des dispositions à prendre pour le nettoyage des mains.

«Pour que le lavage des mains soit efficace et pour limiter les risques de propagation d'infections respiratoires mais aussi digestives, les élèves doivent se laver les mains avec du savon liquide et se les essuyer avec du papier ou avec un linge propre déroulant rétractable.»

Les classes des établissements scolaires lausannois, comme beaucoup de classes dans le Canton, sont encore très majoritairement équipées avec du matériel considéré désormais comme inadéquat du point de vue sanitaire.

Dès lors, afin d'être en mesure de diminuer les risques de transmission de la maladie et afin d'améliorer de façon générale et plus durable l'hygiène dans les collèges lausannois de la scolarité obligatoire, il est indispensable de procéder, dans les plus brefs délais, au remplacement des linges par du matériel adéquat. Il convient donc d'installer dans toutes les classes et dans les WC non encore équipés, soit des appareils avec linge propre déroulant rétractable (qui équipent déjà plusieurs établissements secondaires), soit d'un distributeur à papier, ainsi que du savon liquide et une poubelle ad hoc.

Après une première évaluation, il s'avère que 920 sets devront être installés, pour un prix de l'ordre de Fr. 150.– le set. Le montant total de cet achat est donc évalué à Fr. 138'000.–. Du point de vue comptable, cette opération doit être ventilée sur trois rubriques selon la répartition susmentionnée.

Une réunion extraordinaire de tous les concierges scolaires est fixée au mercredi 9 septembre, pour définir les modalités de commande et d'installation.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'800'000.–	Fr. 0.–	Fr. 38'500.–

Piscine de Grand-Vennes

A la suite d'un accident survenu en juin à un enseignant de natation, il a été constaté que les supports latéraux des grilles d'écoulement du pourtour de la piscine sont usés et que les grilles ne sont plus stables dans les encoches. Cette situation constitue un risque de blessure pour les usagers de la piscine.

Il est donc prévu de procéder à la réparation de ces grilles durant les vacances scolaires. Les travaux sont évalués à Fr. 38'500.–. Ces travaux urgents n'étant pas prévus au budget, nous sollicitons donc un crédit supplémentaire.

590 Service de la petite enfance

5900 Centres de vie infantile communaux

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
5900.313	Marchandises	Fr. 1'061'100.–	Fr. 13'200.–	Fr. 62'000.–

Produits alimentaires :

a) Depuis 2006, le budget est fixé proportionnellement à raison de Fr. 1040.– par place d'accueil offerte. Dès l'exercice 2010, la Municipalité a accepté, par voie budgétaire, d'augmenter cet indicateur à Fr. 1050.–.

Toutefois, les conséquences de l'inflation sur les biens de consommation sont importantes. De janvier 2006 à juillet 2009, la progression de l'indice des prix pour le groupe «Alimentation et boissons non alcoolisées» atteint 4,16%. D'ailleurs, au terme de l'exercice 2008, le compte «Produits alimentaires» des 9 CVE affichait déjà un résultat négatif de Fr. 40'534.–.

Les centres de vie enfantine ont obtenu un budget de Fr. 858'700.– pour les achats dédiés aux produits alimentaires. Dès lors, il paraît judicieux d'estimer un surcoût de l'ordre de Fr. 35'000.–.

b) Dans sa séance du 29.04.2009, la Municipalité a accepté le principe de rationalisation des repas dans trois centres de vie enfantine (CVE) municipaux. Progressivement depuis la fin de l'été, l'équipe de cuisine du CVE des Bergières confectionnera les repas de midi pour l'Unité d'accueil pour écoliers de Mon-Repos, rattachée au CVE de la Cité, et pour le CVE des Jardins de Prélaz.

Les dépenses supplémentaires, liées aux produits alimentaires du CVE des Bergières, peuvent être chiffrées à Fr. 27'000.– et seront compensées par un «non dépensé» lié à la rubrique 318.41 «Fourniture de repas» des CVE de la Cité et des Jardins de Prélaz.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 808'000.–	Fr. 15'300.–	Fr. 20'000.–

Centre de vie enfantine de la Grangette, locaux sis ch. des Eterpeys 4

Ces locaux, précédemment occupés par la fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, ont été repris par la Ville depuis le 1^{er} février 2009 au profit du centre vie enfantine de la Grangette. Le coût supplémentaire s'élève à Fr. 20'300.– (loyer: + Fr. 17'400.– / charges: + Fr. 2'900.–).

Centre de vie enfantine des Jardins de Prélaz

La pose de deux parasols et de protections transparentes sur les verres existants a engendré une augmentation annuelle de loyer de Fr. 2'600.– au centre de vie enfantine des Jardins de Prélaz.

Ces décisions ont été validées à la fin de l'année 2008, raison pour laquelle ces dépenses n'ont pas pu être présentées dans le budget 2009.

5901 Institutions subventionnées

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
5901.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 699'300.–	Fr. 0.–	Fr. 33'300.–

Nursery de Sous-Bois, gérée par l'association du centre de vie enfantine de Grattapaille, sise ch. de Pierrefleur 31

Ces locaux, précédemment occupés par 2 classes enfantines, ont été transformés pour accueillir une nursery-garderie de 17 places depuis mai 2007.

Toutefois, en raison d'une grande inertie de la part de la gérance qui gère ce contrat, le bail à loyer n'a été complètement ratifié qu'en janvier 2009! Par conséquent, la période de mi-mai 2007 à décembre 2007 n'a été facturée qu'en février 2009.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		6300 Administration du service	6302 Unités de prestations	6303 Subventions et aides individuelles	6400 Administration du service (STI)	6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements					28'500		28'500
	303 Cotisations aux assurances sociales					2'300		2'300
	304 Cotisations à la caisse de pensions					3'800		3'800
	305 Assurance-accidents					400		400
	310 Imprimés et fournitures de bureau				27'000			27'000
	314 Entretien des biens immobiliers						39'000	39'000
	317 Déplacements, débours, dédommagements		7'200					7'200
	318 Autres prestations de tiers	27'000	8'000		7'000	64'000	7'000	113'000
	365 Subventions à des institutions			50'000				50'000
	390 Imputations internes	28'500						28'500
TOTAL SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		55'500	15'200	50'000	34'000	99'000	46'000	299'700
<i>TOTAL DES RECETTES</i>								
Page du préavis		page 668	page 669	page 670	page 671	page 671	page 672	

630 Service social Lausanne – CSR

6300 Administration du service

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6300.318	Autres prestations de tiers	Fr. 35'000.–	Fr. 12'400.–	Fr. 27'000.–

Nouvelle organisation managériale : Fr. 12'000.–

Le Service social a mis en place une nouvelle organisation managériale ayant pour but de mieux différencier les niveaux stratégiques et opérationnels ainsi que d'améliorer la répartition des tâches entre les différents responsables. Pour valider cette nouvelle organisation et le cas échéant y apporter quelques aménagements, l'entreprise Philippe Blanc Conseil a été mandatée.

Un crédit supplémentaire de Fr. 12'000.– est donc sollicité.

Mandat d'étude de pilotage du dispositif à seuil bas (DSB): Fr. 15'000.–

La Ville de Lausanne a développé, par étapes, un « dispositif à seuil bas » (DSB) comprenant des prestations de réduction des risques liés à la toxicomanie ainsi que des prestations d'accueil de sans abri, sans papiers, roms et autres voyageurs (souvent appelés « marginaux »). Presque toutes les prestations sont servies par des institutions privées d'intérêt public subventionnées.

Le SSL est en charge du DSB depuis le 1^{er} juillet 2007. Il a constaté qu'il n'existe pas véritablement d'instance de pilotage de ce dispositif, tant au plan stratégique qu'opérationnel (seuls se réunissent des groupes de travail sans mandat formel et parfois sans pouvoir décisionnel). Aussi le SSL souhaite-t-il, d'entente avec la DSSE, confier à un consultant ou à un expert indépendant un mandat d'étude portant sur ce pilotage. Il ne s'agit pas d'évaluer les prestations proprement dites, mais d'émettre des recommandations de gouvernance, de valider ou non des mesures préconisées par le chef de service dans ce domaine, après analyse documentaire et auditions de partenaires clés (institutions mandataires, services de l'Etat, notamment).

Un crédit supplémentaire de Fr. 15'000.– est donc sollicité.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6300.390	Imputations internes	Fr. 144'700.–	Fr. 863'000.–	Fr. 28'500.–

Location provisoire de surfaces administratives à la rue du Maupas 34 : Fr. 28'500.–

(Voir aussi rubriques 3302.312 et 316)

La présente demande concerne la location provisoire de surfaces administratives de 570 m² à la rue du Maupas 34 pour le Service social Lausanne (SSL).

L'immeuble est actuellement vacant suite au départ anticipé du locataire, par conséquent louable de suite. Le propriétaire de l'immeuble est favorable à la location de ces surfaces pour l'usage du SSL.

Le SSL demande l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la prise en charge des loyers et des charges d'exploitation pour la fin de l'exercice 2009 à compter du 1^{er} octobre 2009. En parallèle, un préavis sera transmis à la Municipalité.

En cas d'adoption du préavis par le Conseil communal, les locaux seront loués avec la conclusion d'un bail commercial. Le loyer annuel net est de Fr. 110'010.–, les charges annuelles de Fr. 3'225.–. Ils nécessiteront des travaux d'aménagement intérieur, des équipements informatiques et téléphonie, du matériel de nettoyage et du personnel de nettoyage.

En cas de refus, la Ville devra supporter les charges de location des trois premiers mois sur 2010 et un crédit supplémentaire devra être demandé pour couvrir lesdites charges.

6302 Unités de prestations

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6302.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 31'600.–	Fr. 0.–	Fr. 7'200.–

Lors de l'élaboration du budget 2009, le Service social avait été mandaté pour ouvrir rapidement le bistrot social. Les frais de repas pour le personnel de l'Uniset ont donc été supprimés du projet de budget étant donné que ses collaborateurs auraient eu la possibilité de manger à leur lieu de travail. Cependant, le 1^{er} juillet 2008, à la suite des états généraux de la toxicomanie, la Municipalité a souhaité que le projet soit soumis au Conseil communal, ce qui a entraîné le report de l'ouverture du bistrot social de plus d'un an.

L'article IA-RPAC 40.13 indique que le personnel de l'équipe Uniset a droit à une indemnité forfaitaire de repas de Fr. 300.– par mois proportionnellement au temps de travail.

Un crédit supplémentaire de Fr. 7'200.– pour les repas de deux personnes à plein temps est donc nécessaire.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6302.318	Autres prestations de tiers	Fr. 435'000.–	Fr. 64'700.–	Fr. 8'000.–

Le logiciel OFIGER, tout récemment installé, apporte un confort et une importante sécurité dans le travail. Le suivi du contentieux s'effectue de manière beaucoup plus précise.

Cependant, un certain nombre d'améliorations et de corrections doivent y être apportées :

L'entreprise OFISA doit modifier certaines listes, créer des champs, en rendre certains non obligatoires, raccourcir ou agrandir certaines colonnes, corriger la mise en page, mettre les noms en majuscules et les prénoms en minuscules afin de les différencier, supprimer l'impression des appartements vacants sur la liste des visites, indiquer le nom des superimmeubles dans l'adresse, ajouter des totaux à différents endroits, adapter les documents de fusion et corriger certains modèles de lettres.

Ces adaptations représentent 40 heures de travail.

Un crédit supplémentaire de Fr. 8'000.– est donc demandé.

6303 Subventions et aides individuelles

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6303.365	Subventions à des institutions	Fr. 11'270'600.–	Fr. 41'100.–	Fr. 50'000.–

La Fondation Mère Sofia, qui gère la Soupe populaire, a demandé fin 2008 une hausse substantielle de sa subvention, hors délai budgétaire. Les raisons qui justifient cette demande d'augmentation sont admises par le SSL, qui a revu à la hausse le budget 2010.

La Soupe populaire distribue gratuitement, 7 soirs sur 7 et 365 soirs par an, des repas chauds à environ 140 personnes dans des locaux situés à la rue Saint-Martin 18. Les personnes qui se présentent sont des SDF, des migrants, des Roms, des personnes dépendantes ou des familles en grande précarité. Des professionnels, aidés par une équipe de bénévoles, organisent et servent cette prestation.

Depuis 2004, le SSL verse une subvention annuelle de Fr. 275'000.– par an à la Soupe. Il a été admis une subvention de Fr. 390'000.– dès 2010, soit une augmentation de Fr. 115'000.– qui se justifie par les arguments suivants :

- Confection de repas chauds à la place de la soupe. C'est en principe la CARL qui fournit les denrées alimentaires et cela tient mieux compte des besoins alimentaires des personnes en difficulté.
- Baisse des dons enregistrés par la Fondation et difficulté accrue à recruter des bénévoles pour effectuer des tâches techniques. Le nombre de salariés reconnus est désormais de 3,8 EPT, y compris les tâches de direction et administratives.
- Revalorisation des salaires portant à Fr. 90'000.– la charge d'un EPT.

Les déficits de la Soupe se sont élevés à Fr. 114'000.– en 2006, à Fr. 68'000.– en 2007 et à Fr. 86'000.– en 2008. Il a été possible d'attribuer une somme de Fr. 20'000.– supplémentaire en 2008, prise sur les casuelles du SSL.

L'aide supplémentaire de Fr. 50'000.– demandée pour l'exercice 2009 est destinée à couvrir plus du tiers du déficit 2009 à charge de la Fondation Mère Sofia.

640 Service du travail et de l'intégration*6400 Administration du service (STI)*

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6400.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 20'000.–	Fr. 0.–	Fr. 27'000.–

Le bureau lausannois pour l'intégration des immigrés a obtenu, en 2008, un crédit supplémentaire pour la réalisation et l'impression d'une brochure destinée aux néo-arrivants à Lausanne. La réalisation de ce projet a pris du retard, notamment dans le but d'intégrer dans ce document des informations faisant l'objet d'une autre publication à laquelle il est donc possible de renoncer. Dès lors, les coûts d'impression de cette brochure, non dépensés en 2008, font l'objet d'une demande de Fr. 27'000.–.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6400.318	Autres prestations de tiers	Fr. 75'000.–	Fr. 0.–	Fr. 7'000.–

Un indépendant qui a fourni des prestations pendant quelques années a vu son mandat résilié. Cette personne a ouvert action contre le STI afin de faire requalifier le contrat le liant à la Ville de Lausanne. Il est donc nécessaire de déposer une demande de crédit supplémentaire de Fr. 7'000.– pour la couverture des honoraires du conseil juridique qui suit cette procédure pour le service.

6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6404.301	Traitements	Fr. 3'648'400.–	Fr. 0.–	Fr. 28'500.–
6404.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 296'000.–	Fr. 0.–	Fr. 2'300.–
6404.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 528'700.–	Fr. 0.–	Fr. 3'800.–
6404.305	Assurance-accidents	Fr. 48'700.–	Fr. 0.–	Fr. 400.–

Les collaboratrices d'un programme d'emplois temporaires subventionnés ont été malades et accidentées durant plusieurs mois consécutifs. L'encadrement des participants a dû être assuré par un auxiliaire. Les coûts salariaux et les charges sociales seront compensés partiellement par les indemnités pour perte de gains «accidents». Il est donc nécessaire de demander un crédit supplémentaire de Fr. 35'000.– pour la couverture des charges de salaire et des charges sociales de l'encadrant auxiliaire pour une période de 8 mois.

Il est à noter que ce montant sera partiellement couvert par la subvention versée par le service de l'emploi de l'Etat de Vaud au titre de frais de fonctionnement des ETSL sous la rubrique budgétaire 6404.451 «Participation du Canton aux charges».

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6404.318	Autres prestations de tiers	Fr. 515'900.–	Fr. 0.–	Fr. 64'000.–

Dans le cadre de la gestion administrative de l'ensemble du bureau des ETSL, le chef de service du STI a désiré qu'un système de gestion centralisé soit mis sur pied. Une étude, menée par le responsable de l'unité Administration-Comptabilité-Intendance et le SOI, a permis de présenter un projet au Copilinf de la Ville de Lausanne qui l'a validé.

Un crédit supplémentaire de Fr. 86'000.– a été accordé en 2008 pour couvrir ce développement. Seuls Fr. 22'000.– ont été dépensés sur cet exercice comptable.

Le STI doit donc présenter une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les charges d'honoraires relatives à ce projet facturées en 2009 de Fr. 64'000.– pour la couverture du solde de la réalisation d'une base de données.

Il est à noter que ce montant sera partiellement couvert par la subvention versée par le service de l'emploi de l'Etat de Vaud au titre de frais de fonctionnement des ETSL sous la rubrique budgétaire 6404.451 « Participation du Canton aux charges ».

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 815'000.–	Fr. 148'500.–	Fr. 39'000.–
6600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 458'500.–	Fr. 19'100.–	Fr. 7'000.–

Renforcement d'un mur de soutènement – Ancien-Stand – Place de jeux

La construction de ce quartier date du début des années 1960. La place de jeux en question se situe en son centre. De forte déclivité, la construction du parc est faite de cheminements et de placettes. Plusieurs murs de soutènement ont été construits pour créer ces placettes et ces cheminements. Le mur en question se situe à l'arrière de la première terrasse (place de jeux). C'est à la fin de l'hiver que la situation s'est brusquement détériorée. Il a été constaté un déplacement du couronnement du mur de près de 10 cm sur une longueur de 130 m. Pour des raisons de sécurité évidentes, la place de jeux a dû être fermée. Une étude urgente est menée par le bureau d'ingénieur Boss Associés à Renens et les travaux de stabilisation ont pu démarrer début mai 2009.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE				
		700 Développement stratégique	702 Magesi	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	78 Service commercial					
CHARGES PAR NATURE	309	Autres charges de personnel						12'000	12'000			
	310	Imprimés et fournitures de bureau						8'000	40'000	48'000		
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations						19'000	143'000	100'000	10'000	272'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations						180'000	148'000	10'000	338'000	
	316	Loyers et redevances d'utilisation						276'300		276'300		
	318	Autres prestations de tiers						74'000		74'000		
	319	Impôts, taxes et frais divers						7'100		7'100		
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		284'300	19'000	323'000	241'100	100'000	60'000	1'027'400				
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					20'000	100'000	20'000	140'000				
Page du préavis		page 673	page 673	page 674	page 674	page 676	page 676					

700 Développement stratégique

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
700.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 140'000.–	Fr. 0.–	Fr. 8'000.–

Plusieurs commandes imprévues ont grevé le budget : impression du nouveau règlement de l'électricité (Fr. 1'200.–), achat de photos de l'éolienne de Martigny par une étudiante de l'école de photo de Vevey (Fr. 1'050.–) et abonnement à l'Argus de l'Association des électriciens suisses (AES) pris en charge désormais par le service pour l'ensemble des SIL (Fr. 5'000.–/an, en deux versements).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
700.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 3'081'000.–	Fr. 0.–	Fr. 276'300.–

L'examen annuel, mené par neo technologies pour la société SAP sur une base contractuelle, a montré que le nombre de licences ne correspondait pas au nombre d'accès informatiques accordés. En effet, suite à la mise en production de nouveaux modules (Energy Data Management, Fund Management, Project System), de nombreux accès SAP ont été donnés, sans que des demandes de licences correspondantes n'aient été faites immédiatement.

Une facture de Fr. 276'263.– a donc été adressée aux SIL pour régulariser la situation. Ce montant, qui n'était pas prévu au budget 2009, permet d'acquiescer plus de 40 licences additionnelles.

La division informatique des SIL a d'ores et déjà lancé un projet pour créer des fonctionnalités qui permettent un accès commun à certains groupes d'utilisateurs.

702 Magesi

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
702.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 180'000.–	Fr. 0.–	Fr. 19'000.–

Dans le cadre des mesures de précaution à prendre pour éviter une prolifération de la grippe A (H1N1), le lavage fréquent des mains fait partie des règles élémentaires d'hygiène. Pour que ce lavage soit efficace, l'utilisation de savon liquide et l'essuyage des mains avec du papier ou avec un linge propre déroulant/rétractable est nécessaire.

Il apparaît que de nombreux locaux des bâtiments des Services industriels sont encore équipés de matériel considéré comme inadéquat d'un point de vue sanitaire. Dès lors, afin d'être en mesure de diminuer les risques de transmission de la maladie et afin d'améliorer de façon générale et durable l'hygiène, il est indispensable de procéder, dans les plus brefs délais, au remplacement des linges et des savons non liquides par du matériel approprié.

L'évaluation faite montre qu'il faut 110 sets composés d'un distributeur de savon liquide, d'un distributeur de serviettes en papier et d'une poubelle ad hoc pour équiper les locaux (WC, vestiaires, cafétéria) qui en sont encore dépourvus. Le coût de ces équipements s'élève à Fr. 19'000.–. Leur pose sera effectuée par l'unité de conciergerie des Services industriels.

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'400'000.–	Fr. 263'800.–	Fr. 143'000.–

Centrale de Pierre-de-Plan : Fr. 55'000.–

Suite à trois avaries imprévisibles survenues durant le premier semestre 2009, le budget d'achat du matériel pour la centrale de Pierre-de-Plan est atteint. Ces trois incidents ont entraîné des frais importants, non prévus au budget :

1. Panne du système de la pompe 901 (armoie électrique) datant de 1985. L'évolution technologique nous a obligés au remplacement complet du système pour un montant d'environ Fr. 36'000.–. Grâce à la modernisation de cette installation, nous prévoyons une importante économie au niveau des frais d'énergie électrique.
2. Suite à une intervention sur le réglage de la combustion de la chaudière 3, nous avons constaté un défaut sur la couronne du brûleur. Son remplacement s'éleva à environ Fr. 26'000.–.
3. Le constat de défaut sur une vanne du système de refroidissement LUWA occasionna le changement de toutes les vannes dudit système pour un montant d'environ Fr. 39'000.–.

Le coût total de ces trois incidents d'exploitation s'élève à plus de Fr. 100'000.–. Ils sont supérieurs aux incidents ordinaires annuels prévus. Cette situation engendre un dépassement du budget ordinaire pour l'année 2009, estimé en fonction des incidents déjà rencontrés à ce jour de Fr. 55'000.–. Nous demandons donc un supplément de Fr. 55'000.– sur le budget 2009.

Automates de régulation pour la télégestion : Fr. 88'000.–

Le budget établi pour ce poste comprend la fourniture des automates de régulation pour la télégestion de douze installations de futurs clients privés. Il a été sous-évalué.

En effet, cette année vingt contrats supplémentaires sont en cours de signatures ou ont déjà été signés. Afin de réaliser ces installations, nous sollicitons un crédit supplémentaire de Fr. 88'000.–. Les recettes financières liées auront un effet sur l'exercice 2010.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 3'700'000.–	Fr. 425'000.–	Fr. 180'000.–

Construction d'une centrale mobile de chauffage d'une puissance de 500 KW raccordée sur le réseau gaz HP à l'avenue de Rhodanie. Cette centrale provisoire, prévue pour environ quatre ans, est censée alimenter dès l'automne 2009 le complexe en construction de Grand-Rive Parc à Lausanne dans l'attente de l'arrivée du chauffage à distance à l'horizon 2014. Elle pourra ensuite être réutilisée de cas en cas pour des transformations de chaufferie.

76 Electricité

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
76.309	Autres charges de personnel	Fr. 154'400.–	Fr. 104'000.–	Fr. 12'000.–

La division « Interventions », qui intervient lors d'avarie sur le réseau, est régulièrement confrontée à la localisation des défauts sur les câbles basse et moyenne tension.

Cette localisation se fait au moyen d'un réflectomètre, d'un appareil de choc et d'un détecteur de fréquences audibles. Une analyse correcte et détaillée des données fournies par ces appareils nous aidera à situer avec précision l'endroit du défaut et nous permettra ainsi de réduire sensiblement les coûts liés aux travaux de génie civil.

Il est donc indispensable d'avoir du personnel formé et apte à lire et à interpréter les nombreuses données techniques fournies par ces appareils de localisation de défauts.

Cette formation n'étant pas dispensée chaque année, et vu son importance pour notre personnel, nous avons prévu d'y inscrire 3 personnes (la personne qui donne ces cours part à la retraite à la fin de 2009 et ceux-ci ne seront vraisemblablement plus organisés à l'avenir).

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'500'000.–	Fr. 0.–	Fr. 111'000.–

Frais de personnel externe : Fr. 80'000.–

Pour pallier le manque de personnel, nous avons dû faire appel à du personnel externe afin d'effectuer les branchements provisoires sur plusieurs sites de manifestations (Red Bull, Foire à la Brocante, Salon de l'immobilier).

Réparation du revêtement du manteau du groupe 3 de l'usine hydroélectrique de Lavey : Fr. 11'000.–

En début d'année, nous avons procédé à la réparation du revêtement du manteau du groupe 3.

Ces travaux étaient devisés à Fr. 55'000.–, mais l'état de dégradation du manteau s'est avéré beaucoup plus important que prévu, ce qui a engendré un surcoût des travaux.

Echangeur de chaleur des groupes alternateurs de l'usine hydroélectrique de Lavey : Fr. 20'000.–

Il est nécessaire et urgent de réparer cet échangeur ainsi que celui de réserve (utilisé pour une précédente fuite).

En compensation, ce montant sera prélevé sur le fonds de réserve et de renouvellement « Production d'électricité – Lavey ».

<i>Recettes supplémentaires de Fr. 20'000.– sous la rubrique 76.480 « Prélèvement sur les réserves ».</i>

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'500'000.–	Fr. 0.–	Fr. 37'000.–
76.318	Autres prestations de tiers	Fr. 3'180'000.–	Fr. 0.–	Fr. 10'000.–

L'auscultation de la galerie d'amenée d'eau de l'usine hydroélectrique de Lavey est une opération essentielle pour vérifier le degré d'usure dû aux eaux sablonneuses du Rhône. Faite en décembre 2008, celle-ci n'a pas donné de résultats probants.

En effet, pour éviter un arrêt de production trop long, cette auscultation, faite en période de basse production et en pleine eau, n'a pas permis de vérifier l'état de la galerie en raison du manque de visibilité (eau troublée par du limon en suspension).

Cette opération sera reconduite dans le dernier trimestre 2009 et sera effectuée par plongeurs et robot avec caméra sonar. Les résultats obtenus seront analysés par un bureau spécialisé.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	Fr. 3'180'000.–	Fr. 0.–	Fr. 64'000.–

Incendie survenu le 2 juillet 2009 dans les locaux des ateliers de Malley : Fr. 40'000.–

Suite à cet incendie, nous avons dû faire intervenir d'urgence une entreprise spécialisée dans le nettoyage et l'assainissement. En effet, le matériel entreposé dans le local incendié devait être nettoyé rapidement pour éviter son oxydation et les locaux assainis et nettoyés, suite aux émanations de fumée, afin de pouvoir en disposer à nouveau.

Section «Compteurs» : Fr. 24'000.–

La section «Compteurs» compte actuellement 4 personnes pour le changement annuel d'environ 4500 compteurs, ce qui représente 9000 opérations entre la pose et la dépose.

A la fin du mois de septembre, cette section sera réduite d'une unité suite au départ à la retraite de l'une de ces personnes. Afin de pallier le départ de cette personne, nous devons faire appel à une entreprise externe, pour assurer le volume de travail à effectuer d'ici la fin de l'année.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
76.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 30'500'000.–	Fr. 0.–	Fr. 7'100.–

En 2008, un crédit supplémentaire de Fr. 425'000.– avait été accordé pour couvrir les frais de déménagement du Service du gaz et du chauffage à distance et du Service de l'électricité.

Un montant de Fr. 375'000.– était destiné au Service du gaz et du chauffage à distance pour déménager de la rue de Genève 49 à Pierre-de-Plan et un montant de Fr. 50'000.– affecté au Service de l'électricité pour déménager de la rue de Genève 32 et 34 à la rue de Genève 49.

Une mise à l'enquête a dû être déposée par le Service du gaz et du chauffage à distance pour des constructions complémentaires, ce qui a occasionné du retard dans son déménagement.

La peinture et la mise aux normes des locaux pour le SEL ont été retardées, de ce fait seule une partie de la division TEC a pu emménager à la rue de Genève 49 en 2008.

77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
77.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'800'000.–	Fr. 0.–	Fr. 100'000.–

Dans le cadre du budget 2009, un montant de Fr. 160'000.– a été prévu pour l'achat de décodeurs DVBC & TNT dédiés à la revente. Le large succès remporté par la diffusion des programmes TNT sur notre réseau a fait exploser la vente des récepteurs par notre espace clients. La vente de ces décodeurs n'a pas pour but de dégager une marge, mais de permettre aux clients du télé-réseau d'accéder aux programmes numériques gratuits et payants.

Recettes supplémentaires de Fr. 100'000.– sous la rubrique 77.435 « Ventes ».

78 Service commercial

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
78.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 100'000.–	Fr. 0.–	Fr. 40'000.–

Pour se mettre en conformité avec la législation sur l'ouverture des marchés de l'électricité, les SIL ont complètement revu la facture pour l'ensemble de leurs clients. Afin de communiquer ces changements, une brochure d'explication a été créée et expédiée à plus de 120'000 exemplaires. Un nombre d'enveloppes très important a dû être acheté pour couvrir l'augmentation imprévisible de nos besoins d'expédition.

Les besoins pour le rachat des droits et l'impression d'une édition supplémentaire de *SInergie*, ainsi qu'un nombre plus important de bulletins de versement BVR, carte réponse pour les releveurs ont également dépassé les prévisions. De plus, l'impression de flyers de promotion, qui était habituellement imputée sur le compte 7800.319, avait été imputée sur le compte « Imprimés et fournitures de bureau ».

Une économie du même montant sera effectuée sur la rubrique 78.319.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
78.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 40'000.–	Fr. 0.–	Fr. 10'000.–
78.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 15'000.–	Fr. 0.–	Fr. 10'000.–

En 2009, le Service commercial a été chargé de faciliter les accès d'immeubles aux relevés de compteurs dans les domaines de l'eau, du gaz et de l'électricité. Pour les gérances qui ne remettent pas spontanément les clés d'accès aux immeubles, SilCom leur propose l'achat et la pose en sous-traitance de tubes cylindriques sécurisés. Cette demande de crédit supplémentaire permet l'achat et la pose du matériel qui seront refacturés aux clients.

Recettes supplémentaires de Fr. 20'000.– sous la rubrique 78.434 «Redevances et prestations facturées».

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS****250 Service de protection et sauvetage**

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 1'598'000.–	Fr. 26'300.–	Fr. 70'000.–

En 2007, le budget des autorisations d'achats du Service de protection et sauvetage (SPSL)/division secours et incendie comprenait un montant de Fr. 670'000.– pour procéder à l'acquisition d'un véhicule pionnier lourd, avec équipements techniques spécifiques, en remplacement du véhicule Magirus VD 8442, datant de 1986. Ce camion, de marque Man TGS 18.400, a été commandé le 20 novembre 2007. Le délai de construction d'un tel véhicule est important et sa livraison n'a eu lieu que durant la dernière semaine du mois d'août 2009. Or, si le solde encore dû sur le montant d'acquisition du véhicule de Fr. 600'000.– a bien été provisionné en 2007, puis en 2008, il n'en a malheureusement pas été de même pour la somme de Fr. 70'000.–, correspondant au prix d'achat global des divers équipements techniques, qui se composent comme suit :

- équipement de désincarcération (groupes hydrauliques, cisailles, écarteur)
- équipement d'assurage et de traction (sangles, barres de remorquage)
- équipement de découpe (lance à oxygène)
- outillage et matériel divers (armoires, outils mécaniques).

Afin d'honorer les factures relatives aux équipements techniques susmentionnés, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 70'000.– s'avère indispensable.

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE**320 Service des forêts, domaines et vignobles****3200 Forêts**

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3200.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 0.–	Fr. 0.–	Fr. 37'700.–

Le véhicule de marque Ford break, 5 places, modèle 1998, qui a été acheté d'occasion et totalise 130'000 km au compteur, n'a pas passé l'expertise périodique. Ce véhicule ne peut en aucun cas être remis en état pour passer une nouvelle expertise. Pour le remplacer, il est prévu l'acquisition d'un véhicule VW Caddy combi qui sera équipé d'une banquette supplémentaire permettant le transport de 7 personnes. Ledit véhicule, Ecofioul, sera également équipé d'une 2^e porte coulissante, jantes pneus d'hiver et chaînes à neige.

3700 Bibliothèque municipale

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 0.–	Fr. 0.–	Fr. 88'000.–

En 2006, la Municipalité a décidé le remplacement du bibliobus en fonction depuis 1984. Un premier montant a été inscrit sur le préavis N° 2006/49 portant sur les autorisations d'achats pour 2007. Avec le soutien du Magesi, l'appel d'offre n'a pu être concrétisé qu'au début de l'année 2008, d'où la présentation d'une demande de crédit supplémentaire 1^{re} série 2008 de Fr. 550'000.–, TVA incluse, validée par la Commission des finances le 21 mai 2008. Le 16 juillet 2008, la Municipalité adjugeait le remplacement du bibliobus pour un montant total de Fr. 512'000.– hors TVA; le contrat d'achat du 28 août 2008 s'élevant finalement à Fr. 537'902.– TVA incluse. En 2008, un acompte de Fr. 161'370.65 a été versé à l'entreprise mandatée et, lors du bouclage des comptes, une provision de Fr. 350'629.35 correspondant au solde de l'adjudication a été enregistrée.

Afin de pouvoir finaliser le travail, une nouvelle demande de crédit supplémentaire s'impose. En effet, malgré les efforts déployés pour améliorer l'offre, celle-ci ne tient qu'imparfaitement compte de deux paramètres pourtant essentiels : l'aménagement mobilier fait sur mesure (desk du prêt, bibliothèques), sous-évalué lors du contrat, et la signalétique extérieure du bibliobus, omise.

En l'absence de plans précis, le dossier repris par le chef du nouveau service Bibliothèque et Archives de la Ville, courant août 2009, a été finalisé pour que l'investissement globalement consenti pour le nouveau véhicule ne soit pas dénaturé par un équipement inadéquat à l'offre de service souhaitée. Les besoins supplémentaires, chiffrés par l'atelier de menuiserie mandaté pour ce volet du projet, sont de Fr. 47'000.– pour les aménagements mobiliers (notamment des barres de sécurité pour retenir les livres en cas de freinage et 11 mètres linéaires de rayonnages non inscrits dans le premier projet). A cela s'ajoutent Fr. 15'000.– pour la signalétique du bus (projet, impression, pose).

La dépense globale s'élève ainsi à Fr. 599'902.–. Compte tenu de l'acompte versé et de la provision enregistrée, la présente demande se monte donc à Fr. 88'000.–.

4. TRAVAUX

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 1'502'000.–	Fr. 97'400.–	Fr. 320'000.–

Les autorisations d'achats 2008 prévoyaient l'acquisition d'une vidangeuse et d'un véhicule léger avec ses équipements pour la nouvelle équipe chargée de l'enlèvement des tags et autres graffitis sur le domaine public et privé communal.

Bien que la commande de la vidangeuse ait été formalisée au début de l'état 2008, au terme d'une procédure selon les marchés publics, le temps de construction et d'assemblage du véhicule n'a pas permis de la réceptionner dans les délais impartis par les règles comptables, à savoir fin février. Ainsi, seuls 50 % du prix d'achat ont été payés à la commande et le solde, à savoir Fr. 260'000.–, a été versé à la livraison du camion en 2009.

S'agissant du véhicule affecté à l'équipe «tags», l'analyse des offres, le choix des équipements de lavage adaptés aux besoins et la commande proprement dite ont été retardés en raison de l'absence prolongée (maladie puis accident) du chef de l'unité «Entretien». Dans l'impossibilité de recevoir ce véhicule dans les délais, la comptabilisation de la dépense, à savoir Fr. 60'000.–, a été faite sur l'exercice 2009.

Dans les deux cas, la réception «hors délai» du véhicule justifie le transfert de charges d'un exercice sur l'autre. Aucun montant n'ayant été provisionné pour ces dépenses imprévisibles dans les autorisations d'achats 2009, et faute de disponibilités suffisantes sur le crédit attribué à cet effet, il convient d'octroyer un crédit supplémentaire afin de régulariser cette opération comptable, en contrepartie d'un montant identique non dépensé sur les autorisations d'achats 2008.

460 Service d'assainissement

4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4603.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 237'000.–	Fr. 0.–	Fr. 113'000.–

La Step doit s'équiper en 2009 d'une centrifugeuse pour la déshydratation des boues d'épuration.

L'installation a fait l'objet d'un appel d'offres auprès de plusieurs fournisseurs spécialisés, mais une seule société a déposé une proposition ferme.

Il s'est avéré de surcroît que des installations complémentaires indispensables au procédé (acheminement des boues, cuve tampon et préparateur de polymère) ont malencontreusement été omises au moment de l'estimation du montant prévisionnel.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION**5800 Service des écoles primaires et secondaires**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
580.1462.5	Véhicules, machines et matériel	Fr. 0.–	Fr. 0.–	Fr. 60'000.–

Depuis quelques mois, le fourgon VW T4 du service, destiné aux transports et livraisons multiples du service et stationné au dépôt de Valency, tombe régulièrement en panne. Depuis quelques mois, le moteur cesse soudainement et inopinément de fonctionner ; ces pannes constituent un réel danger, plus particulièrement lorsqu'elles surviennent sur l'autoroute ou dans un carrefour, ce qui été le cas à plusieurs reprises tout récemment. Or en hiver, ce véhicule prend régulièrement l'autoroute pour transporter le matériel dans les écoles à la montagne.

Pour faire face aux multiples pannes enregistrées, de nombreuses pièces ont été changées lors de plusieurs passages au garage de police.

Ces travaux n'ayant conduit à aucune amélioration, le véhicule a été confié à un garage privé pour vérification. Après une semaine de tests, un relais a été changé, mais les pannes continuent à se succéder plusieurs fois par semaine, sans qu'il y ait d'autre explication à ce phénomène que l'âge du véhicule, acquis par l'ancien service des écoles primaires en 1997.

La première mise en circulation de ce véhicule date en effet du 10.04.1997 et il affiche 87'100 km au compteur, soit 13 ans d'un usage essentiellement urbain. C'est pourquoi l'achat d'un nouveau véhicule figurait donc dans les demandes d'autorisations d'achats pour 2010. Mais la poursuite de l'utilisation de ce véhicule pose un grave problème de sécurité, tant pour le chauffeur que pour les autres usagers de la route, et son remplacement a un caractère d'urgence de plus en plus évident.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT**6600 Service des parcs et promenades**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 381'000.–	Fr. 131'000.–	Fr. 38'000.–

Le Service des parcs et promenades a acheté en 1991 une machine à désinfecter à vapeur (Stériliseuse) N° 1576 pour un montant de Fr. 32'020.– net. Elle est utilisée pour les désinfections des terreaux, terre et compost destinés aux cultures et aux plantations.

Cette intervention est indispensable pour éliminer les parasites et graines d'adventices présentes dans les substrats. Cette désinfection à vapeur est utilisée quotidiennement et a remplacé la désinfection chimique.

A ce jour, la machine est arrêtée suite à une fuite d'eau interne résultant d'un vieillissement et d'une corrosion inéluctable des matériaux.

Le fournisseur a indiqué que la réparation de la machine était plus onéreuse que l'achat d'un appareil neuf, car les démontage et montage sur le corps de chauffe sont très compliqués. D'autre part, les organes de sécurité ne répondant plus aux normes actuelles, il faudrait également remplacer de nombreux composants pour pouvoir garantir un fonctionnement optimal.

La nouvelle machine respecte les normes actuelles de sécurité et environnementales. De plus la consommation d'énergie sera réduite pour un meilleur rendement.

Ce remplacement est urgent. Dans l'intervalle, il sera fait éventuellement recours à des produits chimiques de désinfection.

7. SERVICES INDUSTRIELS**700 Service du développement stratégique**

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 35'000.–	Fr. 0.–	Fr. 46'000.–

Achat d'une plieuse cintreuse d'un prix de Fr. 20'000.– ainsi que d'une plieuse à tablier d'un prix de Fr. 26'000.–. Ces machines sont destinées à l'aménagement de l'atelier dans le but d'améliorer les possibilités de production et le remplacement d'une machine de 1959. Elles serviront également à la formation des apprentis serruriers, une nouvelle filière proposée depuis août de cette année. Un montant de Fr. 60'000.– était prévu pour ces achats sous la rubrique 311 du budget de fonctionnement 2009 du service, alors qu'il aurait dû être placé aux autorisations d'achats. Une économie de Fr. 14'000.– sera donc réalisée au final.

702 Service du Magesi

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
702.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 859'000.–	Fr. 71'700.–	Fr. 153'000.–

Achat d'un véhicule : Fr. 26'000.–

Un collaborateur du Service de l'électricité des Services industriels a provoqué, en ne respectant pas une priorité de droite, un accident avec le véhicule de service qu'il conduisait. Ledit véhicule, portant plaque VD 65978, totalisant 62'519 km, est de marque Ford Focus. L'expert mandaté par notre assureur a évalué sa réparation à Fr. 10'100.– et sa valeur vénale à Fr. 5370.–. La réparation n'étant financièrement pas justifiée, l'épave a été vendue au prix de la valeur vénale.

Un nouveau véhicule est dès lors indispensable, car il est utilisé par la division réalisation du SEL pour effectuer le transport du petit matériel et la surveillance des chantiers. Il est proposé d'acquérir un véhicule de marque VW Caddy bi-carburant essence-gaz.

Remplacement de deux véhicules : Fr. 127'000.–

Lors d'un contrôle, un chauffeur du Service de l'électricité a été verbalisé par la police pour le fait que son véhicule était en surcharge. Suite à cet événement et étant donné, que la loi sur la circulation routière (LCR) précise qu'aucun dépassement du poids total indiqué sur le permis de circulation n'est toléré, il a été procédé à un pesage en interne de tous les véhicules pouvant présenter un risque en la matière. Pour plusieurs véhicules n'étant plus conformes, des mesures simples ont pu être prises, notamment en procédant à un délestage du matériel embarqué.

Pour deux véhicules utilitaires affectés au Service de l'électricité, l'un au service de piquet (garde) et l'autre aux travaux d'alimentation électrique des diverses manifestations se déroulant au sein de la Ville, la mesure précitée n'est pas envisageable. Le matériel et les équipements embarqués sont impérativement indispensables pour pouvoir mener à bien la majorité des interventions. Dès lors, il est proposé de les remplacer par des véhicules utilitaires ayant une capacité de charge supérieure pour être en conformité avec la loi.

Les véhicules concernés sont :

- 1) fourgon carrossé, plaque VD 77198, véhicule affecté à la garde, immatriculé en 2002, d'un poids total actuel de 2700 kg, totalisant 200'000 km au compteur, présentant une surcharge permanente dépassant 200 kg. Proposition de le remplacer par un fourgon de 3500 kg pour un montant de Fr. 58'000.– HT;
- 2) fourgon avec pont en aluminium, plaque VD 104851, véhicule pour l'alimentation électrique des manifestations et la pose de câbles provisoires, d'un poids total actuel de 2785 kg, immatriculé en 1998, totalisant 140'000 km au compteur, présentant une surcharge de 300 kg. Proposition de le remplacer par un fourgon ponté de 3500 kg pour un montant de Fr. 69'000.– HT.

Les véhicules mentionnés sous chiffres 1 et 2 ci-dessus seront réaffectés à d'autres usages dans le cadre des Services industriels; leur réaffectation implique de réduire de deux unités les prévisions d'achats de véhicules des Services industriels pour 2010. Les véhicules auxquels il sera renoncé seront signalés à la Commission permanente des finances.

C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION****590 Service de la petite enfance**

		Crédit voté	Crédit compl.
5900.503.5035	Centre de vie infantine de Montelly – Travaux de rénovation du bâtiment (2 ^e étape), renouvellement partiel du mobilier et demande de crédit complémentaire (1 ^{re} étape)	Fr. 860'000.–	Fr. 90'000.–

Les travaux actuellement menés au CVE de Montelly font suite à l'adoption du préavis 2006/14 susmentionné.

Le programme de rénovation en est à la 3^e phase de la 2^e étape. Il inclut pour 2009 l'assainissement et le réaménagement de la cuisine du centre de vie infantine (CVE).

En effet, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et un ingénieur en restauration ont soulevé en 2008 plusieurs points devant être traités en urgence qui concernent l'hygiène de cette cuisine de production :

- plafonds amiantés, cloquage;
- circulation entre denrées propres entrantes et déchets impliquant des croisements;
- problème sévère de manque de place de congélation et de réfrigération;
- problème de stockage et de surface de travail;
- agencement à revoir dans son ensemble, problème de présence de meuble en bois.

Au vu de ce qui précède, le Service de la petite enfance (SPE) a décidé de procéder à l'assainissement et au réaménagement de la cuisine en y affectant le solde du crédit; ces travaux dont l'urgence est apparue en cours de route n'étaient pas prévus initialement dans le préavis.

Le Service du logement et des gérances (SLG) a bouclé la 2^e phase de la 2^e étape de rénovation à la fin du mois de novembre 2008 et a remis dans le même temps un décompte ainsi qu'un programme de travaux en vue de la 3^e phase de travaux pour 2009 au Service d'architecture (ARCH). Le solde disponible était de Fr. 319'681.60 dont un engagé de Fr. 74'717.20.

L'étude a été reprise par le Service d'architecture à mi-janvier 2009.

Les plans ont été travaillés pour revenir à un schéma plus proche du fonctionnement actuel afin d'atteindre la cible financière fixée par le solde du crédit. Les plans définitifs ont été soumis au maître d'ouvrage et au service de la consommation et des affaires vétérinaires en avril 2009.

Toutefois, dès l'adoption des plans, les contacts avec les entreprises et les sondages effectués en mai 2009 en vue de l'exécution ont révélé que l'ensemble des écoulements eaux usées et eaux pluviales cachés et inaccessibles sous la dalle de fond de la cuisine étaient pourris, ce qui nécessitait la démolition et la réfection complète de cette dernière.

Cette opération, ainsi que les dégâts collatéraux et risques qu'elle implique, a été estimée à Fr. 90'000.–. Elle porte le devis général pour l'assainissement et le réaménagement de la cuisine du CVE à Fr. 410'000.–.

Ce complément de Fr. 90'000.– est nécessaire afin d'assurer les travaux de réaménagement de la cuisine. Les travaux doivent impérativement être terminés pour le 11 septembre 2009.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2009/57 de la Municipalité, du 4 novembre 2009 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2009, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

Dont en recettes

	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 643 du préavis)</i>	<u>6'429'800.-</u>	<u>507'900.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 678 du préavis)</i>	<u>925'700.-</u>	<u>0.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 682 du préavis)</i>	<u>90'000.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Incidence sur le budget de 2009

Déficit prévu au budget de 2009		10'148'300.-
Nouveaux crédits votés	206'487'500.-	
Moins recettes	<u>- 1'890'600.-</u>	204'596'900.-
Nouveaux crédits demandés		339'300.-
Présent crédit	6'429'800.-	
Moins recettes	<u>- 507'900.-</u>	<u>5'921'900.-</u>
Déficit total présumé		<u>221'006'400.-</u>

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur : – La Commission permanente des finances a traité des 88 demandes de crédits supplémentaires lors de ses séances des 15 juin, 31 août et 5 octobre. Sur ce total, 48 étaient de compétence déléguée (dépenses ordinaires dont la somme est inférieure à Fr. 50'000.–). Sur l'ensemble, on relève 10 autorisations d'achats et un crédit complémentaire.

Globalement, relativement peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations.

Finalement, aucune demande n'a été refusée, ni amendée. Les différentes requêtes ont été acceptées le plus souvent par des votes unanimes et, parfois, par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 10 votes favorables.

Sur l'ensemble, on peut citer deux demandes particulières :

- Travaux de réfection et de transformation du centre de tir sportif de Vernand, crédit supplémentaire de Fr. 480'000.–

Une minorité de commissaires a estimé que cette requête aurait dû plutôt suivre le processus du préavis quand bien même il s'agit, en partie, d'une destruction. La majorité a été d'avis que le crédit supplémentaire est justifié et qu'il s'agit de le distinguer du postulat récemment déposé sur cet thème qui touche une problématique plus large.

Ce crédit a été accepté par 6 oui, 3 non et 3 abstentions.

- Réparation de quatre monte-charges au centre funéraire de Montoie, crédit supplémentaire de Fr. 280'000.–.

A l'occasion de cette demande, un débat s'est engagé sur l'état du site de Montoie compte tenu qu'il fait l'objet de demandes récurrentes de crédits supplémentaires. Cette demande n'a pas été contestée eu égard à son urgence.

Le budget 2010 prévoira des montants pour l'entretien du centre funéraire.

A l'issue de nos discussions, la Commission des finances propose d'accepter à l'unanimité les conclusions du préavis 2009/57.

Le président : – J'ouvre la discussion sur ce rapport. Discussion pas demandée. Close. Je vous faire voter sur les crédits supplémentaires 2^e série pour 2009. M^{mes} et MM. les conseillers qui les acceptent le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? C'est à une belle unanimité que vous avez accepté ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2009/57 de la Municipalité, du 4 novembre 2009 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2009, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Dont en recettes</i>
A. Budget de fonctionnement	Fr.	Fr.
Total des crédits supplémentaires	<u>6'429'800.–</u>	<u>507'900.–</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>925'700.–</u>	<u>0.–</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>90'000.–</u>	<u>0.–</u>

Le président : – Avant de passer au budget, nous avons encore un point à traiter, puisqu'il peut avoir une incidence sur notre budget. Il s'agit du R49 et je demande à son rapporteur, M. François Huguenet, de venir à cette tribune.

La promotion du commerce lausannois

*Réponse à l'initiative populaire intitulée
« Pour une ville respectueuse de ses commerçants » demandant
l'abrogation du Règlement communal dit « City Management »*

Préavis N° 2009/33

Lausanne, le 1^{er} juillet 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité répond à l'initiative communale intitulée « Pour une ville respectueuse de ses commerçants » qui demande l'abrogation du Règlement communal concernant la promotion et le développement du commerce lausannois (City Management). Eu égard de la consultation conduite en avril 2009 auprès des milieux concernés par l'avenir du City Management, la Municipalité propose au Conseil communal d'abroger le Règlement communal en question et, par conséquent, la taxe affectée à la promotion du commerce de détail. Elle estime que les missions confiées à la Fondation City Management conservent néanmoins toute leur pertinence et entend continuer à œuvrer dans ce domaine en partenariat avec les représentants du commerce lausannois.

Sommaire

1. Raisons et objectifs du dispositif « City Management »	685
2. La création de la Fondation City Management	686
3. Réactions contre le dispositif « City Management »	687
4. La consultation des milieux intéressés	688
6. Réponse à l'initiative populaire intitulée : « Pour une ville respectueuse de ses commerçants »	689
7. Pour la poursuite d'un partenariat avec les acteurs du commerce de détail lausannois	690
8. La participation conditionnelle de la Ville à la promotion du commerce de détail lausannois	691
9. La Fondation City Management	692
9. Aspects financiers	692
10. Conclusions	693

1. Raisons du dispositif « City Management »

La dynamique territoriale du dernier quart de siècle s'est caractérisée par un profond redéploiement géographique de l'offre commerciale. Le commerce de détail des centres des grandes agglomérations urbaines en a été la victime. La disponibilité d'importantes surfaces constructibles, l'accès aisé en voiture, la dispersion du peuplement à travers le territoire périurbain, le différentiel de la rente foncière figurent parmi les principales raisons qui expliquent la construction et l'essor des centres commerciaux périphériques. Parallèlement, l'évolution des mœurs d'une société de plus en plus consommatrice de loisirs, le changement de l'organisation du temps de travail, l'augmentation du taux d'activité des femmes ont contribué à consolider l'assise du modèle commercial des grands centres implantés hors des centres urbains.

Entre 1985 et 2005, le nombre d'emplois dans le commerce de détail a ainsi diminué de 25% en ville de Lausanne. En l'espace de vingt ans, le territoire de la commune a enregistré dans la branche la perte de quelque 500 établissements et 2500 emplois (en 1985, on dénombrait 1700 établissements et 9700 emplois). Le recensement fédéral des entreprises révèle

aussi que le commerce de détail d'équipements domestiques (meubles, tapis, électroménagers, radio-tv, disques, ...) a subi de plein fouet cette tendance (-33% d'emplois), suivi par les libraires, kiosques et papeteries (-26%) et par le commerce d'articles de sports, computers, jouets, montres, bijoux (20%). En même temps, nous avons assisté à l'accroissement de la concentration du commerce de détail autour de quelques acteurs de grande taille. Ce sont donc les très petits commerces indépendants qui ont été particulièrement touchés par cette évolution. Le commerce de produits pharmaceutiques illustre bien ce phénomène. Durant la période sous revue, le nombre d'emplois de ce segment a augmenté (+11%) alors que le nombre d'établissements diminuait (-15%) pour aboutir à l'état actuel d'un marché fortement concentré dans les mains de quelques grandes chaînes.

La croissance corrélative du commerce de détail dans le reste de l'agglomération lausannoise s'est chiffrée à 30% entre 1985 et 1991, et à 9% entre 1991 et 1995. Ce sont 300 établissements et 3200 emplois qui se sont localisés dans la couronne de l'agglomération entre 1985 et 1995 (970 établissements et 7200 emplois en 1985). Depuis 1995, la tendance a connu un essoufflement et la branche a enregistré un recul, modeste mais régulier, de l'ordre d'abord de 1,5% par an et, dès 2001 d'environ 1%. Au total, entre 1985 et 2005, le solde positif du commerce de détail dans le reste de l'agglomération a été de quelque 135 établissements et 1450 emplois, alors que Lausanne en perdait, respectivement, plus de 500 et presque 2500 (cf. tableau suivant).

	Lausanne			Reste agglomération		
	Etablissements	Emplois	Equiv. plein-temps	Etablissements	Emplois	Equiv. plein-temps
1985	1'685	9'676	8'364	973	7'207	6'169
1991	1'615	9'472	7'773	1'259	9'592	8'055
1995	1'616	8'262	6'749	1'292	10'430	8'636
1998	1'443	7'591	6'109	1'207	9'520	7'992
2001	1'352	7'808	6'388	1'147	9'043	7'546
2005	1'173	7'212	5'886	1'108	8'651	7'050
Evolution 1985-2005	-512	-2'464	-2'478	135	1'444	881
Evolution 1985-2005, en %	-30,4	-25,5	-29,6	13,9	20,0	14,3
Evolution 1985-2005	-443	-1'050	-863	-184	-1'779	-1'586
Evolution 1985-2005, en %	-27,4	-12,7	-12,8	-14,2	-17,1	-18,4

Source : recensements fédéraux des entreprises

Des mutations aussi profondes du tissu commercial régional n'ont pas manqué d'affecter les associations de commerçants. Les associations lausannoises ont ainsi dû faire face à un recul régulier et préoccupant du nombre de leurs membres. Leurs disponibilités financières et humaines ont diminué en conséquence limitant significativement les possibilités de proposer des actions pour dynamiser commercialement leurs rues et leurs quartiers. Un mécontentement grandissant s'est alors manifesté chez les commerçants engagés personnellement et financièrement pour promouvoir l'intérêt général de leur branche. Nombreux parmi eux ont été vivement déçus de devoir constater à maintes reprises que leur effort n'était pas suivi par tant d'autres commerçants qui, refusant de contribuer à une tâche d'intérêt collectif, bénéficiaient néanmoins de l'effort consenti par autrui. Les associations des commerçants ne peuvent en effet agir que par libre choix et n'ont pas le pouvoir d'imposer une sorte de cotisation obligatoire aux acteurs concernés.

2. La création de la Fondation City Management

Lorsque les représentants des associations faïtières du commerce de détail lausannois ont fait part aux Autorités communales de leur préoccupation au sujet de la déperdition du commerce de détail à Lausanne décrite dans la section précédente, la Municipalité a eu un choix à faire. Elle pouvait prendre acte de la situation en considérant que le problème était du pur ressort du secteur privé. Elle a toutefois estimé que cette position n'était pas convenable pour un exécutif qui souhaite travailler pour le bien général. En effet, il relève de l'intérêt public d'œuvrer conformément aux principes aujourd'hui préconisés par la majorité des experts qui incitent les Autorités à limiter l'étalement urbain et, partant, à tenter de contenir la dispersion territoriale de l'offre commerciale. De surcroît, la promotion de l'activité commerciale par le biais de manifestations et événements est une forme d'animation urbaine qui concourt à déterminer le sentiment de qualité de vie perçu par les habitants.

La Municipalité pouvait aussi demander à son Administration – dont les collaborateurs ne sont par définition pas des commerçants et ne peuvent donc pas se prévaloir du savoir-faire propre à l'activité commerciale – de proposer des solutions.

Cette approche aurait soulevé des critiques prévisibles stigmatisant la volonté interventionniste des Autorités communales dans la sphère de l'initiative privée. Ce faisant, elle aurait en toute probabilité suscité la méfiance et l'opposition de nombreux commerçants qui, encore aujourd'hui, jugent inappropriée l'intervention publique dans leurs affaires.

Procéder seule aurait également impliqué pour la Municipalité un travail coûteux et laborieux de consultation individuelle qui, de surcroît, ne donnait aucune garantie a priori de dégager des constats partagés par tous les acteurs. Les grandes démarches d'enquête sont d'ailleurs rarement appréciées par les entités consultées, occupées à juste titre à faire prospérer leur activité. Or, le taux de participation à ce type de démarche dépasse rarement le tiers des personnes sollicitées et les résultats d'une telle enquête n'auraient pas fourni une assise représentative suffisante pour emporter l'adhésion de la grande majorité. Les coûts d'une enquête de ce type auraient du reste été élevés. Une consultation individuelle aurait de plus été tout à fait inhabituelle dans la pratique courante de notre système politique de démocratie semi-directe.

La Municipalité pouvait enfin chercher à construire un partenariat avec les représentants des associations de commerçants qui l'avaient approchée. C'est donc cette voie qui s'est imposée, ce d'autant plus que, malgré l'essoufflement du nombre d'adhérents aux associations de commerçants, ces dernières sont l'interlocuteur institutionnel naturel de l'Autorité communale. La Municipalité s'est alors saisie du projet présenté par les milieux privés pour l'intégrer dans une conception plus globale faisant référence, d'une part, à la notion de «marketing urbain» – une démarche globale visant à promouvoir les atouts de la ville – et, de l'autre, à la volonté d'insuffler une nouvelle dynamique démographique par la voie du programme «3000 logements à Lausanne» et du projet «Métamorphose».

La Municipalité a donc accepté de travailler en partenariat avec DECLIC (Développement économique du commerce lausannois et des Intérêts communs) qui, pour rappel, représente un large panel d'associations faïtières issues des milieux commerçants lausannois (la Société industrielle et commerciale de Lausanne et environs (SIC), l'Association des commerçants lausannois (ACL), le Trade Club (représentants des grandes surfaces), GastroVaud section de Lausanne, Hôtellerie lausannoise (HL), Lausanne Tourisme et l'Association des Parkings privés lausannois (APPL)). Les représentants de ces organismes ont été conviés à siéger au sein du Conseil de la Fondation City Management créée pour mettre en œuvre les conclusions du préavis N° 2006/51 adopté par votre Conseil lors de sa séance du 23 janvier 2007. Ce faisant, la Municipalité a privilégié un partenariat qui, sans prétendre représenter la totalité des commerçants locaux, pouvait revendiquer le rôle du plus important représentant des commerçants lausannois. La Municipalité rappelle à ce titre que la représentativité de DECLIC a été reconnue par les syndicats puisque c'est avec DECLIC que ces derniers ont négocié la convention collective de travail qui a permis de doter Lausanne d'un nouveau règlement sur les horaires d'ouverture des commerces.

Ce partenariat a été bâti sur trois principes fondamentaux. Il s'agissait d'abord de travailler de concert entre secteurs public et privé afin d'enrayer le phénomène de déperdition du commerce urbain, cet objectif apparentant la démarche lausannoise à celle poursuivie ailleurs par la plupart des projets conduits à titre de «City Management».

En deuxième lieu, il fallait susciter une impulsion de solidarité entre l'ensemble des commerçants en réponse aux souhaits des nombreux commerçants engagés dans des associations de quartiers qui demandaient la mise en place d'un système où tous les acteurs concernés contribuaient aux actions collectivement menées à des fins de promotion. Soucieuse du principe d'équité devant l'effort, la Municipalité a été sensible à l'idée de solidarité et d'égalité dans la contribution que prônaient les principales associations lausannoises de commerçants en appelant de leurs vœux la mise en place d'une taxe payée par tous les commerçants. Il s'agissait dans les faits d'appliquer le principe de solidarité pour inciter les acteurs du commerce lausannois à s'impliquer davantage dans la vie de leurs associations. De nombreux commerçants avaient en effet manifesté leur mécontentement en constatant à maintes reprises que leur engagement personnel et financier pour promouvoir l'intérêt général du commerce n'était pas suivi par d'autres qui refusaient tout effort collectif en bénéficiant néanmoins de la contribution activement consentie par autrui.

Enfin, il s'agissait d'inciter les commerçants à se fédérer en associations de quartier en leur proposant les moyens financiers et institutionnels nécessaires pour organiser des activités promotionnelles. L'appui communal au commerce devait en effet passer par l'intermédiaire de milieux associatifs, car la Municipalité ne pouvait pas entrer en matière sur le principe d'un soutien financier individuel aux commerces. Ce faisant, elle aurait enfreint les principes élémentaires de la libre entreprise, de l'égalité de traitement.

3. Réactions contre le dispositif «City Management»

L'annonce de la mise en place d'un dispositif prévoyant un prélèvement obligatoire a suscité de nombreuses réactions. Force est de constater que c'est avant tout l'idée du prélèvement obligatoire qui a précipité l'opposition de très nombreux assujettis.

Il n'est pas inutile de souligner à nouveau que la nécessité d'avoir recours à un prélèvement obligatoire était prônée par les associations faïtières des commerçants afin de mettre sur un pied d'égalité tous les acteurs du commerce de détail lausannois dans l'effort à consentir pour lui redonner de l'animation et de l'attractivité.

Plusieurs critiques ont été formulées à l'encontre du dispositif «City Management». Compte tenu de la teneur du présent préavis, il n'y a pas lieu d'entamer ici une explication point par point des raisons qui ont conduit la Municipalité à choisir les modalités de mise en œuvre qui ont fait l'objet des critiques. Elle se limite ainsi à rappeler que la base de taxation, le nombre d'emplois en équivalent plein-temps, a été retenu par sa simplicité et par la minimisation du travail de déclaration qu'il demandait aux assujettis par rapport à des indicateurs maintes fois évoqués, tels le chiffre d'affaire ou la marge bénéficiaire, bien plus compliqués à calculer et pas nécessairement plus représentatifs. Quant au barème, la Municipalité avait adopté, pour l'exercice 2007, une courbe dégressive en estimant que la présence d'une grande surface constitue un facteur d'attractivité dont les petits commerces bénéficient par effet de proximité. Le plafonnement à Fr. 20'000.– prévus par le Règlement était le maximum envisageable pour susciter l'adhésion au projet de la part des grandes surfaces commerciales. Répondant aux critiques sur la question de la forme du barème, la Municipalité avait du reste supprimé la dégressivité dans le barème adopté pour l'exercice 2008.

Le mouvement d'opposition contre le dispositif «City Management» s'est traduit en particulier par un important contentieux. La Fondation a été fortement sollicitée par toutes sortes de demandes ainsi que d'expressions de mauvaise humeur. Elle a tâché d'y répondre au mieux en consacrant un temps considérable à traiter ces cas. La Ville en tant qu'autorité de taxation a également dû faire face à de très nombreuses réactions de la part des assujettis. Pour l'exercice 2007, sur 1886 factures notifiées, le Service financier a dû enregistrer 480 réclamations à titre de recours individuel et/ou collectif contre la notification de taxation. En 2008, les réclamations ont été au nombre de 495 pour 1843 factures notifiées. L'envergure du contentieux a eu pour effet d'augmenter significativement les frais de perception de la taxe. L'Administration et la Fondation ont ainsi dû consacrer beaucoup de ressources à des tâches normalement marginales qui, en l'état, rendent les coûts de perception disproportionnés.

Entre-temps, le 6 septembre 2007, la Municipalité avait pris connaissance d'une pétition adressée par des commerçants lausannois au Conseil communal, demandant à ce dernier de revoir sa décision d'autoriser la création d'une fondation pour le City Management. Dans la mesure des possibilités permises par le Règlement en vigueur, la Municipalité tenait compte de certaines critiques en modifiant notamment le barème d'imposition.

Il est toutefois apparu que le mouvement d'opposition n'était pas seulement porté par le refus de tout prélèvement obligatoire mais qu'il était aussi animé par une vision du monde diamétralement opposée au principe de base du dispositif «City Management»: le milieu commerçant tend naturellement à se suffire par lui-même et à privilégier des démarches individuelles, voire individualistes, en matière de promotion de ses affaires. Le 6 août 2008, la Municipalité constatait ainsi l'aboutissement d'une initiative populaire, forte de 16'132 signatures dont 12'741 valables, dite «Pour une ville respectueuse de ses commerçants» demandant l'abrogation du Règlement communal dit «City Management».

4. La consultation des milieux intéressés

Afin de compléter les éléments fondant le préavis qu'elle devait soumettre au Conseil communal, la Municipalité a alors décidé de recueillir l'opinion des partis politiques représentés au Conseil, des associations de commerçants et des assujettis à la taxe. Les deux options soumises à leur appréciation étaient les suivantes :

- 1) La Municipalité proposait d'aménager le dispositif en vigueur en conservant ses principes et modalités d'action tout en modifiant le barème de taxation dans le sens d'une réduction des montants facturés. Dans ce cas de figure, un contre-projet aurait dû être soumis au vote avec l'initiative. Cette option visait à répartir l'effort financier entre la Ville, les assujettis à la taxe et les sponsors des manifestations. Elle permettait de tabler sur un budget composé par la subvention de la Ville (Fr. 480'000.–), le produit net de la taxe (environ Fr. 450'000.–) et les apports de sponsors. Elle préservait la notion de solidarité entre commerçants et permettait au système de faire ses preuves pendant quelques années. Les frais de perception ne pouvant pas être diminués, la réduction de la taxe les aurait rendus proportionnellement plus importants par rapport au produit, la diminution de la taxe entraînant de surcroît une diminution des moyens disponibles pour vitaliser le commerce lausannois et des sommes à redistribuer aux associations de commerçants.
- 2) La Municipalité proposait d'abroger la taxe sur les commerces, approuvant par là l'initiative, tout en prévoyant des modalités permettant de poursuivre certaines actions de soutien au commerce. Dans ce cas de figure, il n'y aurait pas eu d'objet à soumettre au vote du peuple. Cette option impliquait un retour aux actions volontaires et individuelles qui ont caractérisé ces dernières années, avec les inconvénients déjà identifiés : perte d'efficacité, manque de moyens, essoufflement de l'engagement des commerçants et, probablement, impuissance à enrayer un déclin commercial engagé. Elle contribuerait par contre à l'apaisement du climat politique.

La consultation a été conduite par l'envoi de plus de 1700 questionnaires. Quelque 740 questionnaires exploitables ont été retournés pour un taux de réponse de 43,5%. Parmi les avis exprimés, 87% des raisons sociales, représentant 66% des emplois, ont souhaité l'abrogation de la taxe. Sur le plan géographique, les commerces en faveur du maintien de la taxe étaient plutôt situés au centre ville. Le taux de non-réponse témoignait à l'évidence du peu d'engagement, voire de la relative indifférence des commerçants se déclarant par ailleurs plutôt favorables au City Management, mais qui n'avaient pas jugé nécessaire de manifester leur adhésion au projet lors de la consultation.

Les exploitants des parkings privés, soumis à un régime distinct imposé à hauteur de Fr. 10.– par place de stationnement, ont en revanche exprimé majoritairement leur préférence pour le maintien d'une taxe réaménagée (85% des raisons sociales pour 96% des places de stationnement correspondantes).

La consultation a également été menée auprès des partis politiques qui ont estimé nécessaire d'agir d'une façon ou d'une autre pour soutenir le commerce de détail à Lausanne. Leur avis n'était, en revanche, pas unanime à propos du maintien de la taxe.

Le Parti socialiste s'est prononcé en faveur de l'abrogation de la taxe tout en apportant son soutien au principe de vitalisation du commerce lausannois et au maintien de la subvention de la Ville, conditionnée cependant par un engagement équivalent émanant des milieux privés concernés. Il a exprimé le souhait que l'accent soit porté sur les services aux utilisateurs plutôt que sur des manifestations, dont les retombées sont jugées insatisfaisantes, et a estimé important de favoriser l'implantation de petites enseignes en ville.

LausannEnsemble a rappelé son soutien au principe de l'institution du City Management et a formulé une série de remarques concernant, notamment, la nécessité de différencier l'imposition selon la situation géographique; la nécessité d'un plafonnement de la taxe, le déplafonnement risquant de dissuader certains commerces à rester en ville; l'idée de prévoir un taux de rétrocession flexible aux associations de commerçants afin d'accroître la valeur incitative du dispositif; la nécessité d'étoffer la composition du Conseil de fondation pour le rendre plus proche des problèmes pratiques des commerçants. LausannEnsemble a préféré réserver son choix entre les deux options jusqu'à connaissance de l'avis exprimé par les commerçants.

Les Verts se sont prononcés en faveur du maintien d'une taxe allégée au profit d'un projet City Management en tant qu'outil censé permettre d'enrayer les effets négatifs en termes de mobilité générés par l'implantation de commerces en périphérie. Ils ont aussi exprimé leur soutien au principe du partenariat public-privé mis en place par ce projet ainsi qu'au principe d'équité en faveur des quartiers hors centre ville. Ils ont demandé par ailleurs de veiller autant au renforcement du dialogue entre commerçants et institutions qu'à la prise en compte systématique des principes du développement durable.

Le groupe «A Gauche Toute!» s'est prononcé pour sa part en faveur de l'abrogation du Règlement et de la suppression de la taxe. Il a demandé également que les représentants de la Municipalité quittent le conseil de la Fondation City Management.

L'UDC n'a pas fait connaître sa position à l'occasion de la consultation.

Prenant acte des résultats de la consultation, la Municipalité a dû constater, d'une part, l'impopularité manifeste de la taxe auprès d'une majorité de commerçants et, de l'autre, les avis divergents exprimés par les partis avec la difficulté supplémentaire d'avoir à composer entre des opinions politiques préconisant, les uns, une taxe plafonnée et, les autres, une taxe parfaitement linéaire sans plafonnement.

6. Réponse à l'initiative populaire intitulée: «Pour une ville respectueuse de ses commerçants»

Dans ces conditions, la Municipalité a estimé qu'il était impossible de réunir une majorité d'acteurs concernés et d'élus autour d'un contre-projet prévoyant le maintien d'une forme modifiée du prélèvement obligatoire. Par conséquent, elle a décidé de proposer au Conseil communal d'abroger le Règlement et la taxe affectée à la promotion du commerce de détail avec effet au 1^{er} janvier 2010. En acceptant l'initiative, la Municipalité rappelle cependant que le Règlement actuel reste en vigueur durant l'année 2009 et que les assujettis à la taxe devront s'acquitter des montants qui leur sont notifiés à titre de taxation pour l'exercice 2009.

La Municipalité reste néanmoins convaincue de la nécessité de s'engager en faveur du commerce de détail lausannois et réaffirme la validité des missions confiées à la Fondation City Management. Elle entend ainsi continuer à travailler en partenariat avec les milieux concernés, malgré leur refus majoritaire de maintenir une taxe destinée à financer ces opérations. Par ailleurs, elle regrette que l'abrogation de la taxe rétablisse l'inégalité entre celles et ceux qui s'engagent collectivement pour promouvoir le commerce et celles et ceux qui profitent de l'engagement des autres.

7. Pour la poursuite d'un partenariat avec les acteurs du commerce de détail lausannois

Un certain nombre d'opposants au dispositif dit « City Management » ont affirmé l'incompatibilité des intérêts de l'économie privée et de la collectivité publique estimant que la différence séparant ces deux secteurs vouerait à l'échec toute tentative de partenariat. C'est un point de vue qui a été entretenu durant de nombreuses années dans la pensée économique vaudoise pour se voir enfin balayé lors de la grande récession des années 1990 qui, acculant les uns et les autres devant l'ampleur du problème, les a contraints à se rapprocher afin de surmonter ensemble une crise profonde. A plus petite échelle, l'histoire lausannoise montre de manière analogue que ce n'est qu'à travers des partenariats soucieux de la poursuite de l'intérêt bien compris qu'il est possible de faire progresser des dossiers bloqués depuis des années. C'est de cette manière que la convention collective de travail signée par les acteurs de la branche a permis d'améliorer les conditions sociales et salariales du personnel de la vente et l'ouverture des magasins le samedi jusqu'à 18 heures répondant ainsi à la concurrence exercée par les autres communes de la région en matière d'heures d'ouverture des magasins.

La Municipalité entend poursuivre le partenariat qu'elle a construit avec les milieux concernés pour promouvoir le commerce de détail. L'initiative intitulée « Pour une ville respectueuse de ses commerçants » se borne en effet à demander la suppression d'un dispositif qui cherche à apporter des remèdes à une situation problématique. A défaut d'un engagement de longue haleine, la simple abrogation du Règlement n'aura pour effet que le retour à l'état des choses, jugé insatisfaisant par la plupart, qui a été à l'origine du projet City Management. Le défi d'enrayer la déperdition du commerce de détail en ville reste intact pour les Autorités qui ont la responsabilité de promouvoir leur ville afin d'y attirer des habitants, des entreprises et du commerce. Dans cette perspective, l'initiative n'apporte aucun élément constructif au débat et laisse croire que la seule manière de se montrer respectueux envers les commerçants consiste à ignorer l'existence d'un problème d'économie urbaine auquel sont pourtant confrontées toutes les villes d'une certaine taille.

La concurrence territoriale qui a fortement affaibli le commerce en ville face à l'essor des centres commerciaux de la banlieue ne disparaîtra pas avec l'abrogation du Règlement. Celle-ci ne dissipera pas davantage le mécontentement des nombreux commerçants qui, par leur engagement personnel et financier, s'investissent pour promouvoir l'intérêt général du commerce sans bénéficier de l'appui d'autres commerçants qui refusent de contribuer à la promotion de leurs rues et de leurs quartiers tout en profitant des efforts consentis par autrui.

De manière plus générale, la Municipalité observe que le commerce de détail regroupe des enseignes de nature très différente. Les grands commerces et les succursales des grandes chaînes internationales jouissent d'une assise solide qui limite leur exposition aux aléas de la conjoncture. En revanche, de nombreux commerces indépendants de petite taille subissent plus fortement la pression du marché. Or, ce sont justement ces derniers qui subissent le plus souvent les conséquences de la mutation du commerce de détail et de la concentration du marché vers les grandes enseignes et qui ont le plus besoin d'un cadre urbain bien fréquenté. Ceux qui seront le plus préjudicés par l'abrogation pure et simple du Règlement, prônée par ceux qui défendent le principe du chacun pour soi, seront ceux qui ont le plus besoin de l'engagement collectif. De manière analogue, le centre ville aura toujours une certaine densité commerciale, notamment dans le haut de gamme. Par contre, de nombreux commerces établis dans les quartiers plus périphériques subissent davantage les effets de la concurrence. La Municipalité estime ainsi indispensable qu'une action concertée soit conduite pour tenter de promouvoir la vitalité et l'animation de la ville, y compris des quartiers, dont peuvent bénéficier notamment les enseignes les plus fragiles.

Du point de vue de la Municipalité, les missions confiées à la Fondation City Management n'ont rien perdu de leur pertinence ni de leur actualité. L'abrogation du Règlement ne dispensera pas les acteurs concernés de se soucier de l'attractivité de Lausanne et de la promotion du commerce de détail dans l'intérêt général (lettre *a* de l'art. 4 du Règlement). Pour proposer des mesures adéquates, il sera toujours nécessaire d'analyser la situation du commerce de détail (lettre *b*). Pour stimuler le commerce de détail, il restera indispensable de concevoir différentes animations, actions ou manifestations (lettre *c*) susceptibles de favoriser l'accès, la visibilité et la rentabilité des commerces de détail (lettre *d*) et de favoriser l'installation de nouveaux commerces de détail (lettre *e*). Pour continuer d'inscrire les salariés de la branche dans le cadre de conventions de travail prévoyant des conditions de travail mutuellement satisfaisantes, il faudra toujours promouvoir auprès du grand public le partenariat social et les relations de travail conventionnelles en vigueur dans le commerce lausannois (lettre *h*).

Au demeurant, le bilan des activités de la Fondation City Management est bien plus respectable que d'aucuns veulent le laisser croire. Les efforts de la Fondation commencent à déployer leurs effets. En deux ans d'activité, elle a soutenu et participé à de nombreuses manifestations, elle a développé des prestations en faveur des commerçants et des usagers telles que la livraison des achats à vélo, la mise en place d'une halte-garderie. Elle travaille à des projets destinés à renforcer l'attractivité commerciale de la place lausannoise, notamment par le biais d'un projet de géomarketing, de son site internet, par l'appui aux nouvelles implantations commerciales, et par la recherche d'enseignes complémentaires à celles déjà installées. En même temps, de nouvelles associations de commerçants ont vu le jour et d'autres ont manifesté un nouvel élan.

Accepter l'axiome de l'incompatibilité des intérêts privés et publics reviendrait ainsi à casser un élan naissant et reconduirait vers les conditions du passé qui préjugeaient, par des oppositions sans lendemain, de l'opportunité d'un travail consensuel dans l'intérêt réciproque. La Municipalité n'entend ainsi pas se voir paralysée dans son action par des positions dogmatiques et stériles qui n'ont pas manqué de se manifester depuis la mise sur pied du dispositif City Management, ceci d'autant moins que de nombreux défis attendent les acteurs concernés par l'avenir du commerce de détail en ville.

8. La participation conditionnelle de la Ville à la promotion du commerce de détail lausannois

La Municipalité pose toutefois quelques conditions à son engagement en relevant d'abord quelques éléments qui fondent son appréciation en matière de commerce de détail en ville. L'évolution des villes s'inscrit aujourd'hui dans des tendances générales qui touchent, par exemple, à la mobilité des habitants. Le souci des collectivités d'améliorer la qualité de vie de la population est incompatible avec l'explosion du trafic individuel motorisé urbain qui a eu cours durant des années, du moins en Romandie. Dans l'intérêt de toute la population, y compris des commerçants eux-mêmes, la Municipalité rappelle donc qu'il est devenu impossible d'envisager sérieusement le stationnement de durée illimitée au cœur de la ville et à proximité des commerces. Au contraire, inciter les usagers à stationner brièvement permet d'accroître le taux d'utilisation des places de parking et, par conséquent, la fréquentation des commerces. L'état des finances publiques ne permet pas davantage de concevoir la gratuité des transports publics qui priverait le prestataire de service de rentrées indispensables pour maintenir, voire étoffer son offre.

La Municipalité rappelle également qu'elle ne peut pas entrer en matière sur le principe d'un soutien financier individuel aux commerces. Ce faisant, elle irait à l'encontre des principes élémentaires de la libre entreprise et de l'égalité de traitement. D'autre part, elle s'exposerait au risque de se voir rapidement submergée par de nombreuses sollicitations qu'elle ne pourrait pas satisfaire. De surcroît, elle franchirait une ligne qui permettrait à toutes les catégories des acteurs économiques présents sur le territoire communal d'invoquer le précédent pour réclamer des mesures d'intervention directe en faveur de chaque intérêt particulier. Ces éléments confortent le principe d'un appui aux commerçants par l'intermédiaire de leurs associations de quartier ou de branche afin de contribuer par ce biais à créer un climat d'ensemble favorable au développement de l'ensemble du commerce lausannois.

La Municipalité considère que la tenue de quelques grandes animations reste indispensable dans l'agenda promotionnel lausannois. Le succès populaire des Fêtes de Noël, par exemple, atteste de l'opinion positive de cet événement auprès des habitants. Elle estime cependant qu'il n'est pas prioritaire d'envisager l'organisation d'autres animations de grande envergure qui s'ajouteraient aux nombreuses activités existantes. La Municipalité est d'autre part convaincue que la promotion du commerce lausannois doit porter l'accent sur **les prestations aux commerçants et les services à la clientèle**. En ce sens, le développement, par exemple, de dispositifs d'aide à la livraison des achats ou la prise en charge des enfants dans des espaces conviviaux et appropriés ouvrent des voies intéressantes pour développer un véritable partenariat entre commerçants, clients et leurs intermédiaires associatifs ou institutionnels. Dans le même ordre d'idées, la réorientation des activités de la fondation en direction d'**actions de promotion économique** semble très intéressante : recherche de nouvelles enseignes, appui à l'implantation, assistance au démarrage, etc. Au demeurant, les recettes-miracle pour enrayer la déperdition du commerce de détail en ville n'existent pas et l'avenir sera nécessairement fait par l'engagement patient et dévoué de celles et ceux qui se soucient collectivement de la promotion du commerce lausannois.

Durant les prochaines années, de nombreux défis, de nature conjoncturelle et structurelle, seront à relever dans ce domaine. La Municipalité constate, par exemple, que le système d'éclairages de Noël est vieillissant et que son renouvellement demandera un investissement important. Dans ce contexte, elle estime encore plus indispensable de continuer à œuvrer pour la promotion du commerce de détail en bonne entente avec tous les partenaires attentifs, comme elle, à son avenir. La Municipalité souhaite ainsi voir s'affirmer un mouvement fédérateur réunissant les commerçants autour de leurs associations. Ce mouvement ne dépend toutefois que de la volonté des commerçants eux-mêmes. La Municipalité ne saurait donc l'imposer si la majorité de ces derniers devaient préférer privilégier les actions individuelles, même au risque de porter atteinte à l'intérêt collectif.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de maintenir la subvention annuelle de Fr. 480'000.– que la Commune a affectée à la dynamisation du commerce de détail lausannois. Elle conditionne toutefois cette contribution par l'obtention d'un apport au moins équivalent consenti par les associations de commerçants. Une convention entre les parties stipulera les termes de ces apports.

Les engagements financiers du secteur privé serviront principalement à financer les grandes manifestations, telles les Fêtes de Noël, qui ont pleinement trouvé leur place dans le paysage de l'animation urbaine et commerciale de Lausanne. La subvention de la Commune servira pour assurer **les missions de service public** en matière de promotion du commerce de détail.

Ces missions, comme relevé par la majorité des partis qui se sont exprimés lors de la consultation, doivent comprendre notamment **les services aux utilisateurs, l'implantation de petites enseignes**, le développement du **partenariat entre acteurs concernés**. La subvention de la Commune doit également servir pour assurer le **fonctionnement de base de l'organisme** chargé de la conduite de ces travaux. Il est important de répondre à ce propos à une critique qui a été entendue à quelques reprises selon laquelle la Fondation City Management consacrerait 30% de son budget aux frais administratifs, une proportion jugée excessive. Les résultats comptables, librement disponibles sur le site internet de la Fondation, montrent au contraire que les charges administratives (ressources humaines et honoraires divers) représentent plutôt quelque 15% du budget, un pourcentage des plus raisonnables pour des sociétés de service où ce poste peut atteindre des proportions significativement plus élevées.

9. La Fondation City Management

Un organisme spécifique est nécessaire pour assurer la gestion des ressources financières apportées par la collectivité et par les milieux commerçants. La suppression de la taxe n'impliquera donc pas la dissolution de la Fondation. Créée à l'instigation des associations faîtières des commerçants, l'existence de sa personnalité morale est indépendante du Règlement que la Municipalité propose d'abroger. Sa dissolution, que certains appellent de leurs vœux, ne dépend donc que de la volonté exprimée par les membres de son Conseil, dont la plupart sont issus des milieux privés. La Municipalité estime que la Fondation doit rester la cheville ouvrière du partenariat développé entre la Ville et les représentants du commerce lausannois. La Municipalité entend ainsi continuer à travailler avec cette plateforme et à participer activement aux travaux du Conseil de fondation par la présence de ses représentants. Le cas échéant, conformément au souhait exprimé par un parti lors de la consultation, la composition de son conseil pourra se voir étoffée par la présence d'un ou de plusieurs membres proches des problèmes pratiques de la vie des commerçants.

9. Aspects financiers

Par le préavis N° 2006/51 de la Municipalité du 28 septembre 2006, adopté par votre Conseil lors de sa séance du 23 janvier 2007, la Municipalité avait sollicité l'octroi, au budget 2007, d'un crédit spécial de Fr. 400'000.– à titre de subvention pour la Fondation City Management. Dès 2008, le Service du développement de la ville et de la communication, anciennement SEGRE, a porté un montant de Fr. 480'000.– sur son budget des subventions, en y intégrant la différence de Fr. 80'000.– représentée par les prestations en nature (pose, dépose, stockage, électricité Fêtes de Noël) que la Commune consentait déjà par le passé à titre de participation pour l'organisation des Fêtes de Noël. Le Service du développement de la ville et de la communication inscrira ainsi à son budget 2010 le même montant de Fr. 480'000.– à titre de subvention en faveur de la Fondation City Management. Comme indiqué précédemment, l'utilisation de cette ligne budgétaire, sous réserve de son approbation par votre Conseil lors du débat sur le budget, sera conditionnée par la formalisation d'une convention par laquelle les représentants des milieux commerçants s'engagent à apporter à la Fondation une somme au moins équivalente à la subvention consentie par la Commune.

10. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 33, du 1^{er} juillet 2009 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner ce préavis ;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse de la Municipalité à l'initiative intitulée « Pour une ville respectueuse de ses commerçants » ;

d'abroger le Règlement communal concernant la promotion et le développement du commerce lausannois (City Management) et, par conséquent, de supprimer la taxe affectée à la promotion du commerce de détail à Lausanne, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur, M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE), M. Philippe Jacquat (LE), M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts), M^{me} Solange Peters (Soc.), M. Roland Rapaz (Soc.), M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.), M^{me} Myriam Tétaz (AGT).

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur: – La commission N° 67 chargée de l'examen de ce préavis s'est réunie le 6 novembre, à 16 h 00, à la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville de Lausanne, dans la composition suivante: M^{mes} Martine Fiora-Guttman, Elisabeth Müller, Solange Peters, Rebecca Ruiz et Myriam Tétaz; MM. Philippe Jacquat, Roland Rapaz et François Huguenet (présidence). M. Olivier Martin était excusé et M. Claude-Alain Voiblet absent.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées par M. Daniel Brélaz, syndic et conseiller municipal en charge de la Direction administration générale et finances (AGF) et M. Denis Décosterd, chef du Service du développement de la ville et de la communication (DevCom). M. Alessandro Dozio, du DevCom, a pris les notes de séance, ce dont nous le remercions.

A l'invitation du président, le comité d'initiative, représenté par M^{me} Muriel Testuz, présidente, et M. Samuel Saffore, membre, a pu faire part de sa position sur le préavis de la Municipalité en début de séance.

Présentation générale du préavis

Par ce préavis, la Municipalité répond à l'initiative communale intitulée «Pour une ville respectueuse de ses commerçants» qui a abouti le 6 août 2008 avec 12'741 signatures valables. Suite à une consultation et l'étude d'autres variantes, la Municipalité propose finalement au Conseil communal d'accepter intégralement la demande contenue dans l'initiative, à savoir l'abrogation du Règlement communal concernant la promotion et le développement du commerce lausannois (City Management). Cette abrogation aura pour conséquence de faire disparaître dès 2010 la taxe contestée par les initiants. Par contre, cette abrogation ne signifie pas la disparition de la Fondation City Management, même si celle-ci ne pourra plus disposer du produit de la taxe pour financer son action.

Position du Comité d'initiative

Le Comité d'initiative est satisfait de voir la Municipalité proposer au Conseil communal l'acceptation de l'initiative, donc l'abrogation du Règlement instituant une taxe. Il aurait cependant souhaité que le préavis demande également le financement d'une étude destinée à cerner les besoins des commerçants indépendants. Par ailleurs, le Comité d'initiative attend encore des réponses précises quant à la question

de l'affectation/rétrocession des montants déjà reçus par la Fondation (notamment application de l'art. 12 du Règlement «City Management») grâce à la taxe.

Discussion

En préambule, le syndic rappelle que la Municipalité a également étudié la possibilité d'opposer un contre-projet à l'initiative, mais que suite à une consultation des milieux intéressés, une majorité politique semblait impossible à trouver pour le maintien d'une forme de prélèvement obligatoire, même allégée.

Aucun commissaire ne s'étant formellement exprimé contre l'abrogation du Règlement «City management» et donc de la taxe (même si certains auraient dans l'absolu préféré le maintien d'une forme de solidarité obligatoire entre commerçants, comme d'ailleurs souhaitée par certains commerçants investissant dans l'animation de leurs quartiers et ayant l'impression de «payer pour les autres») les discussions ont principalement porté sur les deux points suivants:

Poursuite de la politique de promotion du commerce lausannois et de l'activité de la Fondation City Management

La Municipalité reste convaincue que la promotion du commerce au centre ville doit continuer d'être organisée et soutenue et que la Fondation City Management, créée dans un esprit de partenariat public-privé, est un instrument adapté pour cela. Par conséquent, la Municipalité souhaite maintenir une subvention de Fr. 480'000.– à la Fondation City Management, à condition que les milieux privés s'engagent à apporter au dispositif une contribution analogue. Plusieurs commissaires souhaitent qu'au minimum une lettre d'intention des milieux privés concernés attestant de cet engagement soit produite à l'heure où le Conseil communal devra se prononcer sur ce préavis, ainsi que sur le budget. Quelques commissaires s'interrogent enfin sur l'opportunité de poursuivre la promotion du commerce lausannois dans le cadre d'une fondation privée soutenue par la Ville, plutôt que d'opter pour un modèle purement public.

Pour répondre à la question d'un commissaire, il est par ailleurs rappelé qu'aucune contrainte légale n'oblige la dissolution de la Fondation en cas d'abrogation du Règlement et que compte tenu du soutien financier qu'entend maintenir la Ville (sous réserve de l'approbation du budget) et du rôle stratégique de la Fondation pour Lausanne, il est préférable que la Municipalité continue à siéger au sein du Conseil de fondation.

Enfin, en réponse à un commissaire, le syndic explique que la Fondation n'est pas chargée uniquement d'organiser et de financer des manifestations, mais fournit entre autres aussi un appui à l'implantation commerciale et une assistance au démarrage, soit une palette de prestations de conseil et d'aide aux commerçants qui cherchent à établir une activité

à Lausanne. La Fondation peut les appuyer dans l'identification d'une localisation optimale, dans la recherche pratique de locaux appropriés ou dans l'accompagnement pour les démarches juridiques et administratives.

Etude sur le commerce de détail lausannois

La demande de réaliser une étude neutre sur les besoins des commerçants lausannois indépendants, telle que demandée par l'Association Super City management Non Merci! mérite selon plusieurs commissaires que la Municipalité entre en matière. Certains membres de la commission doutent toutefois qu'une telle étude serve à autre chose qu'à rappeler un catalogue de doléances connu, mais qui n'a jusqu'à ce jour trouvé que peu de soutien politique. Le syndic mentionne néanmoins la disponibilité de la Municipalité à envisager une étude sur le commerce de détail lausannois, une fois le climat apaisé et le contentieux réglé.

Pour répondre à la demande d'un commissaire, la Municipalité a fourni dans les notes de séance l'état du contentieux au 30 septembre 2009 entre la Ville et les commerçants soumis à la taxe depuis son entrée en vigueur en 2007. On constate que le montant total de la taxe facturée sur l'entier de la période (2007–2009) s'élève à Fr. 3'479'725.–. Environ trois commerçants sur dix ont fait recours contre cette taxation, pour un montant global contesté de Fr. 843'545.–. La somme de Fr. 2'636'180.– a donc été réglée sans contestation par les commerçants soumis à la taxe.

Après discussion, un consensus se dégage pour que la question de cette étude ne soit pas réglée dans le cadre du préavis.

La discussion générale ayant été fournie, l'examen de détail du préavis ne génère que peu de questions ou de commentaires.

Vote des conclusions du préavis

Les conclusions du préavis sont votées séparément :

- La commission approuve la conclusion 1 (acceptation de la réponse municipale à l'initiative) par 5 oui, 1 non et 2 abstentions.
- La commission approuve la conclusion 2 (abrogation du Règlement communal «City Management» et par conséquent de la taxe) par 6 oui, 1 non et 1 abstention.

Le président : – Monsieur Huguenet, vous avez la parole pour nous donner d'éventuels ajouts ou commentaires à votre rapports.

M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur : – Je suis ravi de constater que cet objet a été avancé d'un jour! Je pensais me préparer pour demain, donc ce sera bref. Je n'ai pas de commentaires à mon rapport.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE) : – Je décline mes intérêts. Je préside depuis 2002 l'Association des commerçants de Chailly et c'est en son nom que je m'exprime ce soir.

En préambule, je souhaite remercier et féliciter la Municipalité pour sa préoccupation et son intérêt à tout mettre en œuvre dans le but d'assurer un maximum de prospérité et de dynamisme au commerce lausannois. La création de la Fondation du City Management en a été son fer de lance. Cette création a cependant provoqué de bien houleuses réactions aboutissant au dépôt d'une initiative populaire appuyée par 12'741 signatures valables. Il est important de souligner qu'une majorité de ces signatures a été récoltée sous l'argument fallacieux selon lequel le City Management ferait augmenter le prix des marchandises. Nous avons à plusieurs reprises entendu ces propos à Chailly lors de la récolte des signatures.

A titre personnel, je regrette que ce projet ambitieux et novateur, qui voulait que l'ensemble des commerces participe à financer l'animation et les services proposés aux clients, n'ait pas été soumis à votation populaire. Je ne suis pas certain que les Lausannois auraient jeté le bébé avec l'eau du bain. Ainsi, aux premiers balbutiements du projet, notre Association était bien frileuse, voire sceptique, quant à son opportunité. Nous gérons et financions parfaitement nos animations dans notre coin, sans nous soucier des manifestations organisées par d'autres quartiers, qui auraient pu tomber sur les mêmes dates que les nôtres. Cette attitude a cessé le jour où j'ai invité M. Masserey à notre assemblée générale. Il a très clairement expliqué tous les avantages que le City Management pourrait apporter aux commerces et aux clients de Chailly ainsi qu'au commerce lausannois en général. Ces propos ont convaincu les membres présents, qui à l'unanimité ont décidé d'accompagner le projet. Nous avons pu ainsi bénéficier d'importantes aides financières et logistiques, qui ont grandement contribué à la réussite de plusieurs manifestations dans notre quartier. Je pense à la Fête de la musique à Chailly, Chailly en fête, Baby-foot Euro 08, à la nocturne 2008, ainsi qu'à celle du 22 décembre prochain, à laquelle je vous invite à participer. Vous pourrez faire vos achats dans des commerces de qualité et partager un moment de convivialité sous tente avec une animation musicale.

En effet, les ambitions de notre association et du City Management, c'est aussi de renforcer le lien social entre les habitants, les clients et les commerçants. J'ajoute que nous avons également pu profiter de prix très attractifs pour la promotion de Chailly sur les ondes d'une radio locale, sans oublier la pose et l'entretien annuel des décorations de Noël, que nous avons cédées à la Ville et dont la valeur actuelle s'élève environ à Fr. 15'000.–.

Chacune de nos demandes a reçu une écoute attentive et participative de la part des représentants du City Management. Qu'ils en soient solennellement remerciés ce soir, au même titre que les nouvelles associations de quartier qui se sont créées grâce au City et qui ont fait confiance au projet. Tout comme les commerçants qui se sont acquittés de la taxe, plaçant ainsi beaucoup d'espoir dans cette démarche. Je fais confiance à la Municipalité pour qu'aucune inégalité de traitement choquante ne se profile par la non-perception de la

taxe due par ceux qui refusent de la payer. N'étant pas avocat, je ne me prononcerai pas sur les aspects juridiques de la mise en application du City, mais suis conscient que plusieurs maladresses et erreurs de communication ont été commises au lancement du projet, que je qualifie de novateur.

Toutefois, je regrette infiniment de n'avoir jamais entendu les opposants faire une quelconque proposition visant à dynamiser le commerce lausannois, tout comme je regrette qu'ils aient dépensé autant d'énergie à le dénigrer et à le discréditer. Je formule donc le vœu qu'ils mettent toute leur vigueur au service du développement du commerce lausannois par un autre canal, qui vise à réclamer à la Municipalité une offre d'ouverture pour mettre un terme au conflit actuel. Je souligne qu'ils souhaitent financer cette conciliation par le contentieux ouvert entre cette dernière et l'Association Super City Management Non Merci. Le commerce lausannois en général aura besoin d'un sérieux coup de pouce si les mesures de restriction de trafic à Lausanne projetées lors de la présentation des axes forts devaient s'appliquer. Au pied du mur, on pourra sans aucune peine reconnaître le maçon.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, comme une majorité de LausanneEnsemble, à refuser les conclusions de ce préavis.

M^{me} Myriam Tétaz (AGT) : – Je n'habite pas Chailly, j'ai donc un autre regard sur le City Management...

D'après une petite enquête, faite selon mon habitude, je constate au contraire que le City Management n'a pas changé grand chose en ville, sinon ce qu'on ne voulait justement pas, c'est-à-dire la multiplication des grandes surfaces et des commerces de vêtements et de chaussures. Trois horlogers bijoutiers liquident : « On renvoie les petits pour mettre les gros à la place », s'exclame l'un d'eux. Les gros, c'est-à-dire ceux du Trade club, membre de DECLIC, qui a concocté et gère la Fondation privée du City Management. C'est tout le contraire de ce qu'on vous avait promis... A part A Gauche Toute!, vous y avez cru malgré nos mises en garde. Vous aussi, Monsieur le Syndic. A moins que... Depuis que l'on sait qu'au Conseil national vous êtes le plus à droite des Verts... Etiez-vous dupe ou séduit?

Quant aux manifestations, les Lausannois n'apprécient pas, pas du tout, que la Ville envoie en l'air un demi-million par an en lâcher de ballon, en pollution sonore par haut-parleur au Petit-Chêne ou en neige artificielle sur piste de ski en octobre à Ouchy. Précisons, au cas où vous ne le sauriez pas, que M. Masserey est secrétaire patronal de l'Association des magasins d'articles de sport ASMAS. En outre, les commerçants de quartier n'en voient pas les retombées. Ils le disent, et c'est aussi le constat d'un article récemment paru : attirer les gens dans la rue, c'est vider les magasins sauf les grandes surfaces. Il en va de même des nocturnes.

L'abrogation du Règlement et de la taxe ne se discute donc même pas. Cela s'impose. Mais il n'y a aucune raison pour que la Ville continue à verser un demi-million par année à

la Fondation privée City Management : l'abrogation du Règlement inclut l'abrogation de l'art. 2, qui est celui où est mentionnée la participation de la Ville au Conseil de fondation, de même que l'art. 5, donc les contributions de la Ville. Il s'ensuit logiquement que si le Règlement est abrogé, la participation et les contributions de la Ville le sont aussi. Un crédit spécial figurait au chiffre 6 de la conclusion du préavis 2006/51, mais il était octroyé uniquement au budget 2007, donc ce point 6 est caduc.

Dans pratiquement toutes les villes où a été institué un city management, celui-ci est l'affaire des pouvoirs publics et pas d'une fondation privée. Je vous rappelle que la Fondation privée City Management a été mise au point, réglementée puis gérée par quelques ténors du Parti radical, le même qui a coulé Beaulieu. Des champions de la libre concurrence qui, sous couvert d'une prétendue solidarité entre commerçants, défendent en réalité leurs intérêts. Pas ceux des commerçants indépendants de quartier, et encore moins des clients qu'ils considèrent comme moutons à tondre pour augmenter leur chiffre d'affaire. Une fondation privée radicale, qui a nommé un city manager radical, bien sûr. Je vous fais remarquer que nous n'avons reçu ni comptes détaillés, ni rapport d'activité de ladite Fondation. Malgré une situation de conflit et de contestation, les comptes n'ont même pas été l'objet d'un contrôle de la part de l'organe de révision de la Commune comme nous l'a dit M. Brélaz. Par ailleurs, la Ville décide d'un changement d'affectation de sa subvention et d'une convention avec la Fondation, un contrat de prestations, dont on ne connaît pas les termes définitifs. Une fois de plus, c'est le flou, un chèque en blanc à voter.

Quand la Municipalité prétend (p. 3 de son préavis [p. 686]) qu'en matière de gestion du commerce, elle doit s'en remettre au privé parce que ses collaborateurs ne sont pas des commerçants, permettez que je vous fasse remarquer que M. Masserey non plus n'est pas commerçant. Il n'est même pas Lausannois, il habite la localité fiscalement attrayante de Préverenges, dont il est municipal. Mais il est radical, secrétaire patronal, de Déclic, de la SIC, auparavant de l'ACL, et soutien, par annonce publicitaire, de l'UBS.

A Gauche Toute! souhaite que le City Management – ou gestion du commerce en ville, on pourrait parler français – soit repensé et s'oppose à ce que les citoyens continuent à payer un demi-million de francs par année à une fondation privée qui n'a rien amélioré ni pour les petits commerçants, ni pour les chalands.

Nous vous proposons donc d'accepter la conclusion 2 du rapport de la commission. Et de refuser la conclusion 1. Entre parenthèses, la numérotation des chapitres du préavis 2009/33 est aussi floue que le contenu : il n'y a pas de chapitre 5 et deux chapitres 9! Passons! Car si nous pourrions accepter, malgré de nombreuses réserves sur le ton et quelques détails erronés, les chapitres 1 à 6, paragraphe 1, de la réponse de la Municipalité, nous refusons les chapitres 6, paragraphe 2, et suivants.

En revanche, parce que nous ne sommes pas opposés, par principe, à une meilleure gestion du commerce en ville, nous soutiendrons le postulat demandant une étude indépendante et scientifique sur le commerce de détail à Lausanne. Nous souhaitons un nouveau préavis de la Municipalité sur un concept de City Management régi, comme partout ailleurs, par les pouvoirs publics. Et non par une fondation de droit privé, dont les décisions et la gestion comptable échappent à tout contrôle, de surcroît monocolore politiquement, et où la Ville, avec deux représentants seulement, est majoritaire pour payer mais minoritaire pour décider.

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – Le Parti socialiste a toujours soutenu le développement économique et une activité commerciale forte à Lausanne. Créateur d'emplois, le tissu économique génère aussi des recettes fiscales, au même titre qu'il participe à la vitalité du centre ville.

Concernant plus précisément les commerces de détail, le PS défend la ville comme lieu d'achat face aux centres commerciaux de périphérie, notamment pour tout ce qui est du ménage courant.

Nous pensons cependant que le maintien du commerce au centre ville et dans les quartiers doit être pensé dans le cadre d'une réflexion intégrant les dimensions d'aménagement du territoire ainsi que de politique des transports et du stationnement.

Répondant à une consultation lancée au printemps passé par la Ville concernant la demande d'abrogation du Règlement City Management sur laquelle nous nous penchons ce soir, le PS avait répondu en se prononçant en faveur de l'abrogation du Règlement et de la suppression de la taxe City Management, tout en défendant en parallèle l'indispensable vitalisation du commerce lausannois.

Notre soutien à l'abrogation du Règlement et à la suppression de la taxe se base sur les arguments suivants. Tout d'abord, en supprimant la taxe City Management, la Ville va néanmoins maintenir la subvention qui sert actuellement à financer les activités de la Fondation City Management, ainsi que les actions que celle-ci mène en faveur du commerce de détail. Nous estimons le maintien de cette subvention important car, selon nous, le rôle de cette Fondation doit être de veiller à la diversité de l'offre commerciale au centre ville, de favoriser l'implantation de petites enseignes en ville et d'éviter que les grandes soient les seules à pouvoir occuper des locaux aux loyers extrêmement élevés, d'orienter de façon centralisée les demandes émanant de ce secteur d'activité. Au cours des travaux de la commission, on nous a parlé de projets d'assistance au démarrage et d'appui à l'implantation commerciale que la Fondation développait et allait étendre. Ces deux exemples nous ont paru convaincants, satisfaisants, et vont dans le sens des demandes que nous avons exprimées au printemps passé.

Deuxième raison pour soutenir la suppression de la taxe : la subvention de la Ville est conditionnée à une participation

financière au moins équivalente des associations de commerçants. De cette façon, les commerçants visiblement non convaincus par le principe de redistribution d'une taxe aux associations faitières, pourront s'organiser de façon volontaire et individuelle dans la mise sur pied d'événements et d'animations. Dans ce cadre, nous souhaiterions que les actions collectives commerçantes par quartier soient encouragées par le bureau permanent de la Fondation City Management, en facilitant notamment la diffusion d'informations et de publicité, ainsi qu'en mettant à disposition des moyens logistiques pour les commerçants qui le demanderaient.

Enfin, dans le cadre de la consultation, nous avons également émis le souhait que les actions développées au centre ville et dans les quartiers soient davantage axées sur des services auprès des utilisateurs et des consommateurs plutôt que de tout miser sur des animations purement commerciales dont les retombées n'ont pas été satisfaisantes ou – ce n'est pas exclusif – ont été extrêmement critiquées. M^{me} Tétaz a fait référence au lâcher de ballons, notamment. Pour ce point, nous pensons aussi que le préavis que nous examinons ce soir va également dans le sens de notre position puisqu'il évoque clairement l'abandon d'animations de grande envergure pour se concentrer davantage sur des prestations aux commerçants et sur des services à la clientèle.

Pour ces différentes raisons, nous soutiendrons ce préavis 2009/33.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je ne vais pas refaire pour la millième fois toute l'histoire. Nous l'avons fait en commission avec M^{me} Tétaz, à qui nous avons donné jusqu'à douze fois la même explication. Ce soir, nous devons voter un budget, nous n'y resterons pas trop longtemps.

Il n'en reste pas moins qu'une bonne partie des manifestations attribuées au City Management par M^{me} Tétaz l'ont été sans lui. Pour l'autre moitié, en effet, le City Management y a participé. Il est un peu facile de rendre le City management coupable de tout, y compris de la faillite éventuelle de tel ou tel horloger. Surtout dans une période économiquement plus difficile. Cette version est suffisamment caricaturale pour que je ne la commente pas davantage. Je ne voudrais pas tenir à mon tour des propos potentiellement caricaturaux.

Sur le fond, nous avons une initiative – c'est bien de cela qu'il s'agit ce soir – avec plus de 12'000 signatures valables, demandant l'abrogation du Règlement pour la perception de la taxe. Nous devons y donner une réponse. Soit nous acceptons l'initiative et, sauf référendum contre la décision du Conseil communal, il n'y a plus de Règlement et plus d'initiative. Soit nous ne l'acceptons pas, nous n'abrogeons pas le Règlement, et il faudra alors d'urgence publier un préavis pour que ce soit le peuple qui décide.

Monsieur Gaudard, quel que soit votre enthousiasme, partagé par un petit quart des commerçants de Chailly, le reste ayant voté contre – à bulletin secret, bien sûr – je voudrais

vous dire à quel point il est sans aucun espoir, non seulement démocratiquement, mais aussi en votation populaire, de convaincre le peuple quand près de 87,5 %, des commerçants consultés disent non. Je prends l'exemple d'un quartier voisin du vôtre, où le président de la société des commerçants locale, enthousiaste, nous a décrit à quel point son comité était favorable. Il en déduisait qu'il y aurait un bon résultat du vote dans le quartier. En réalité, c'était 2 oui et 16 non. Cela veut dire que la moitié des membres du comité, pourtant enthousiastes quand ils étaient chez eux, ont voté non ou ont oublié de voter.

C'est malheureux. Je le déplore, mais vous ne pouvez rien faire avec une réalité pareille. Donc vous pouvez choisir de supprimer le Règlement ce soir ou attendre que le peuple fasse la même chose dans quelques mois.

La question posée aux commerçants et aux partis politiques par la Municipalité contenait deux modèles. Celui du maintien d'une taxe diminuée et d'un effort de la Ville de Fr. 480'000.– et celui d'une suppression de la taxe, avec une participation de la Ville de Fr. 480'000.–, conditionnelle à un effort comparable de la part des commerçants en matière d'animation. L'animation étant critiquée par les opposants au City Management, la Ville ne s'autorise pas, dans ce contexte, à ce qu'une partie de sa subvention aille à des animations. Elle s'oriente clairement vers une situation de service public, comme les membres de la commission ont pu le constater dans les documents qu'ils ont reçu très récemment.

Dans ces conditions, nous n'avons pas d'objection a priori contre une étude indépendante pour les petits commerçants. Mais je vous rappelle, puisqu'il y a eu quelques échos, notamment dans les *Urbanités*, que les seules propositions concrètes que nous connaissons émanant de l'Association Super City Management Non Merci, c'est la suppression des manifestations au centre ville. Elles dérangent, paraît-il, la clientèle de certains commerces, en tout cas celle d'un bar. Deuxièmement, ce sont les parkings gratuits – ce n'est pas tout à fait la doctrine habituelle d'A Gauche Toute! Et troisièmement la suppression de la police du commerce! C'est ce genre de propositions, issues du milieu de M^{me} Testuz – ceux qui sont avec elle, pas forcément d'elle personnellement – qui m'ont fait dire une fois ou l'autre, et j'ai probablement été excessif, qu'on avait affaire là à une certaine forme de poujadisme.

Nous avons eu des propositions assez hallucinantes de l'Association Super City Management Non Merci. Ils nous ont dit, en substance: «Vous faites cadeau des trois ans de taxe – ils sont soumis à la taxe comme tout le monde, puisqu'elle était légale – et pour que ça aille vraiment bien, vous faites encore une étude de Fr. 80'000.– à Fr. 120'000.– sur les besoins du petit commerce, aux frais de la Ville.» Parce que c'est ça qu'ils nous ont écrit. On a vraiment gagné sur toute la ligne, quand on dit ça! On ne paie rien sur trois ans et on obtient en plus une étude à Fr. 100'000.–. C'était leur façon de régler le conflit de manière civilisée.

Ils ont un peu molli depuis, parce qu'ils admettent maintenant que si on annulait les trois ans de taxation – c'est plus de Fr. 1 million, les concernant – ils accepteraient de payer l'étude. Mais c'est très récent, cette évolution a moins de trois jours.

(Intervention dans le public: «Vous êtes un menteur, Monsieur Brélaz, un menteur!») Oui, Madame. J'ai des lettres, Madame... Le public n'est pas censé s'exprimer de la manière dont vous le faites. Et si vous voulez, nous sortirons les courriers devant avocat.

Nous avons aussi dit en plusieurs lieux que nous étions prêts à abandonner la taxe de 2007, à condition que 2008–2009, dont la perception est totalement légale, soient payés, et moyennant que cette étude, qui est une bonne proposition, soit cofinancée – donc même pas entièrement payée – par les recourants. Là, nous pourrions envisager une négociation, parce qu'il y a un tout petit doute juridique pour 2007, je l'ai déjà dit au moment du passage du Règlement il y a quelques années. En revanche, pour 2008–2009, il y a une loi cantonale. Nous pourrions accepter cette proposition pour sortir du conflit. Nous n'avons rien contre une étude, mais pas dans le contexte que j'ai décrit.

Sur le fond, pour tenir compte de l'avis très négatif – 87 %, grosso modo – des commerçants, exprimé démocratiquement à bulletin secret, la Municipalité vous encourage à supprimer le Règlement et à accepter les conclusions du préavis. Elle souhaite en effet que puisse entrer en vigueur ce que les commerçants acceptaient en disant non à la taxe, soit Fr. 480'000.– de subvention moyennant des animations financées à même hauteur. En outre, nombre de partis politiques ont accepté cette solution.

Le président: – Je prierai les gens de la tribune du public de bien vouloir conserver le silence pendant les débats. Merci. La discussion se poursuit.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE): – Je reviens brièvement sur l'intervention de M^{me} Tétaz, que le syndic a qualifiée de caricaturale. Je partage cet adjectif. M^{me} Tétaz, en fait, accuse les radicaux d'être responsables de tous les maux de la ville et en tout cas du City Management. Je veux bien qu'il y ait eu quelques radicaux, mais j'aimerais préciser que ce projet a été porté par une Municipalité rose-rouge-verte, et donc pas tellement radicale. Alors pour que les propos de M^{me} Tétaz correspondent à la réalité, je proposerai tout à l'heure, aux municipaux en poste, une carte du Parti radical...

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Je suis étonné que le syndic n'ait pas l'intelligence d'admettre qu'il s'est trompé dans ce dossier. Les chiffres qu'il met en avant montrent que le projet du City Management n'était pas lié à une véritable consultation sur les besoins des commerçants lausannois et sur un projet d'animation de la Ville, à la fois commercial et général. Il dit lui-même qu'aujourd'hui une majorité des commerçants ne soutiennent pas ce projet. Il eût été beaucoup plus intelligent de faire ce constat avant

de le déposer, de façon à éviter la situation actuelle. Il faut le dire, même si cela gêne un certain nombre d'élus et de partis dans ce Conseil : A Gauche toute ! a dès le début combattu ce projet et considéré qu'il n'était même pas dans l'intérêt de la majorité des commerçants de cette ville.

Dans le préavis 2006/51, l'objectif était de considérer toutes les activités commerciales de la ville – je cite – «comme celles d'un hypermarché». Nous nous sommes opposés à cet objectif, qui nous paraît ne pas correspondre aux besoins de la population lausannoise ni à ceux de la grande majorité des commerçants. C'est ce constat, Monsieur Brélaz, qu'il eût été plus pertinent de faire au début de votre intervention, plutôt que de vous en prendre à la représentante d'A Gauche toute ! à la tribune.

Encore deux mots sur la situation présente et à venir. J'ai été très étonné de la formule du syndic : «On va vers une situation de service public» dans le cadre de la Fondation. Qu'est-ce que ça veut dire ? Si la Ville veut développer une animation sur le plan commercial, favoriser le maintien d'un petit commerce dans la ville, au centre et dans les quartiers, pourquoi ne prend-elle pas elle-même cette tâche en charge, sous l'angle d'une véritable animation avec un objectif public ? Pourquoi doit-elle la confier à une fondation ? C'est une vraie question, Monsieur le Syndic. Je ne comprends pas pourquoi vous vous entêtez dans une erreur, peut-être secondaire par rapport à l'erreur principale, le projet de City Management.

Une fondation répond, évidemment, à l'intérêt de ses membres. On a vu, vous le savez aussi bien que moi, que le projet de City Management et sa Fondation sont liés aux intérêts d'un certain nombre de commerçants. Radicaux ou non, je ne veux pas faire une étude des cartes des partis politiques des responsables de cette Fondation... Mais chacun sait que des intérêts privés seront prépondérants dans le cadre de la Fondation.

Si on veut une animation qui corresponde à des objectifs de service public – et j'y suis favorable – il ne faut plus subventionner cette Fondation et promouvoir une politique publique qui favorise, sur la base de divers critères, le développement d'activités commerciales en ville.

Enfin, il y a un sérieux problème. On abolit le Règlement et ce faisant, on abolit la base légale du demi-million que vous voulez continuer à verser à la Fondation. Je ne vois pas sur quoi vous pouvez vous baser pour continuer à subventionner une fondation qui n'a plus d'objectifs légaux établis sur un Règlement. Ce d'autant qu'elle n'a pas d'objectif de service public clair. Vous outrepassiez là des règles juridiques élémentaires en matière de bases légales nécessaires pour une telle attribution de fonds de la part de la collectivité publique.

M. Jacques Pernet (LE) : – A entendre M. Dolivo, on croirait tout à coup que A Gauche Toute ! soutient le commerce. Or chaque fois qu'on a parlé de commerce, A Gauche Toute ! y a toujours été opposé.

J'annonce mes intérêts. Je suis commerçant, membre du comité de l'Association des commerçants de Cour-village. Je n'aime pas payer de taxe. J'en paie personnellement plus de vingt : pour chaque drapeau, chaque inscription extérieure. Cependant, il y a des taxes que j'aime payer. Celles qui ont pour vocation de générer des retombées économiques, de l'animation, des emplois. L'Association Cour-village a profité du City Management et de ses retombées. Je ne comprends pas du tout mes collègues commerçants qui ne voient pas les avantages de cette taxe et ont été aveuglés par la vue d'un bulletin de versement rose. Je regrette la dérive émotionnelle que cette nouvelle vision d'un commerce équitable a suscitée auprès de certains commerçants de la ville. Là, je mets en doute les chiffres attestant l'opposition de la majorité des commerçants.

Surtout, il faut savoir que les signatures ont été récoltées grâce à l'appui d'un géant du commerce de détail, qui a des intérêts aussi, et peut-être surtout, hors de la ville. Je déplore le préavis présenté. Mais je regrette aussi le questionnaire que la Municipalité a diffusé. Je l'ai rempli, parce que je l'ai reçu. Il était tourné de telle façon qu'il ne pouvait en sortir que des résultats négatifs. Il ne comportait que deux questions, formulées de façon plutôt négative que positive. Il y aurait pu y avoir une troisième question, qui aurait permis un bon compromis. Je regrette que nous ne l'ayons pas eue.

Je m'oppose, et je m'y opposerai de toutes mes forces, à ce que les arriérés soient simplement biffés. Il n'est pas logique qu'une partie des commerçants aient payé cette taxe, alors que d'autres, qui l'ont refusée, en ont profité. Le City Management a travaillé, il a organisé de l'animation. On peut être pour ou contre les ballons, mais je m'opposerai à ce que les commerçants qui n'ont pas payé cette taxe soient exonérés, ou qu'elle soit diminuée, alors que les autres s'en sont acquittés. C'est inacceptable.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Si toutes les subventions de la Ville devaient bénéficier d'une base légale, il y aurait au moins Fr. 40 millions d'économies dans le budget dont nous parlerons tout à l'heure. Je ne suis pas sûr que ce soit très malin de la part de M. Dolivo, qui soutient toutes ces subventions, de venir sur ce terrain.

Cela dit, je ne m'en suis pas pris à M^{me} Tétaz, ni à la représentante d'A Gauche Toute !, mais à ses propos. Ceux-ci étaient effectivement caricaturaux. Ce n'est pas exactement la même chose, Monsieur Dolivo.

On peut concevoir tout en termes conflictuels, comme M. Dolivo. Du moment qu'il y a une certaine majorité ici, même dans les domaines où elle a moins de compétences qu'ailleurs, il faut qu'elle truste tout, qu'elle donne des leçons sur tout à d'autres. Cela même si dans des domaines comme le commerce, chacun sait qu'une majorité de pratiquants n'en sont probablement pas membres. On peut essayer de susciter des synergies positives en prenant les compétences de chacun pour le bien d'une ville. Ou estimer

que tous ceux qui ne partagent pas une certaine vérité sont excommuniés. Ce n'est pas la manière de travailler de la Municipalité. Nous n'avons jamais envisagé de nommer un commissaire du peuple au commerce.

Depuis que je suis responsable de l'Administration générale et des finances, et je crois que la Municipalité m'a toujours suivi depuis 2002 sur ce point, j'ai essayé de tout faire pour jeter des ponts entre les différents partis de cette ville, notamment entre les commerçants et le pouvoir politique. En sachant qu'il y a des points de divergence, c'est bien naturel, mais que là où il peut y avoir convergence, c'est de l'intérêt commun d'essayer de travailler ensemble.

Les commerçants, comme la Municipalité, ont fait une erreur d'appréciation. Au moment où le projet a été lancé – Super City Management Non Merci n'était pas fondé – toutes les associations se sont déclarées favorables au projet. Cette unanimité a même surpris la Municipalité. Les ennuis sont apparus après, quand le Règlement était sous toit, accepté par le Conseil d'Etat et voté par votre Conseil. On a vu l'opposition monter fortement. Mais le Règlement était légal. Une fois qu'un texte de loi est approuvé, vous ne pouvez pas l'annuler sur un coup de tête. On peut l'annuler avec une procédure, c'est ce qui arrive ce soir après l'aboutissement de l'initiative et le contexte dont j'ai parlé.

Pour le reste, je ne ressens pas, sauf attaque personnelle particulière, le besoin de m'exprimer encore une fois ce soir sur ce sujet. Je vous encourage à accepter les conclusions du préavis.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je reviens sur les propos de M^{me} Tétaz. Elle a fustigé M. Masserey qui, crime de lèse-majesté, se permet de se mêler d'affaires lausannoises alors qu'il n'habite pas la ville. Soit, Madame, je vous laisse à votre propos. Mais je me permets de vous demander de faire de même à l'égard des chefs de service de l'Administration communale lausannoise qui n'habitent pas Lausanne, voire, pour certains, habitent dans un autre canton !

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Il y a des soirs où on peut regretter que les réseaux radicaux se soient effondrés. A l'époque, les fronts étaient clairs. Il y avait les commerçants, opposés à peu près à tout ce que la Municipalité et la majorité de gauche proposaient, notamment en matière de mobilité urbaine. D'ailleurs, M. Gaudard, en revenant sur les problèmes de stationnement, m'a un peu rassuré... La situation a évolué, nous avons obtenu des résultats, notamment une convention collective pour les vendeurs et les vendeuses, une solution pour les nocturnes, ce n'est pas négligeable pour un parti comme le nôtre. Aujourd'hui, c'est plutôt une situation de guérilla urbaine où ça tire de tous les côtés. Ce qu'a révélé le City Management, c'est aussi la très grande diversité du commerce lausannois et son extrême individualisme qui lui rend difficile de se fédérer sur un projet. Il faut faire attention avec les projets concrets, en général. Nous en avons un ce soir, la proposi-

tion d'une étude. Il faut la séparer du contentieux par rapport à la taxe. Cela n'a rien à voir. L'étude pourrait être intéressante pour nous donner une idée de l'état du commerce, parce qu'il recouvre des situations économiques et sociales très différentes.

Je suggère par conséquent le maintien des Fr. 480'000.–. Si nous annulons cette subvention, c'est l'aide au commerce lausannois que nous supprimons. Il y a une place pour une telle aide, par exemple avec un médiateur pour tout ce qui relève des démarches administratives. Certains petits commerçants ont de la peine avec ces démarches. Cela pourrait être une piste. La commission consultative et économique, institution un peu fantôme, convoquée au bon gré de la Municipalité, pourrait être plus intéressée et avoir une mission de suivi de ces projets.

Ce que le Parti socialiste demande, c'est des propositions concrètes émanant des commerçants eux-mêmes, auxquelles la Ville participera.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Je désire rectifier un propos de M. le syndic. J'ai devant moi la proposition d'accord. C'est vrai que l'association Super City Management Non Merci a demandé une étude. Mais elle a aussi proposé de la financer par une partie de la taxe du City Management qui fait actuellement l'objet de réclamations.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Les hôteliers cotisent à l'Office du tourisme, les restaurateurs à GastroVaud, les producteurs de lait à Producteurs suisses de lait et les vignerons à la Fédération vaudoise des vignerons. On pourrait continuer cette liste.

Qu'est-ce qui unit tous ces gens et toutes ces corporations ? Certainement pas un soutien sans faille à des formes de promotion qu'ils approuvent à la virgule près. Pas du tout ! Mais ils comprennent que l'union fait la force et que la défense des intérêts privés passe par l'intérêt de tous. Ils comprennent donc qu'une certaine discipline est nécessaire, même s'ils n'approuvent pas toutes les démarches publicitaires et de marketing entreprises par leurs organisations faïtières.

Alors pourquoi est-ce que ce qui va plus ou moins bien ailleurs, même avec des accroc, ne fonctionne pas avec les commerçants lausannois ? Sont-ils à ce point différents et individualistes qu'on ne puisse pas les fédérer ? A entendre certains propos assez musclés, j'aurais tendance à baisser les bras et à dire que c'est chacun pour soi et débrouillez-vous. Mais en tant qu'entité politique, nous ne le pouvons pas. Lausanne doit soutenir son commerce. Les menaces sont nombreuses. La périphérie est agressive et la prospérité lausannoise passe également par un commerce prospère.

J'invite donc à plus de modération. Je ne désespère pas d'arriver à une évolution des positions et à davantage de dialogue. Souvenez-vous : il y a quinze ans, qui aurait parié un kopeck sur l'émergence d'une CCT à Lausanne ? Les

positions paraissaient totalement figées et la seule façon de communiquer était l'insulte et la guérilla. Vous, les commerçants, les mouvements patronaux pour le commerce de détail, y êtes arrivés. Alors il faut baisser un peu le ton et se rendre compte que l'intérêt de chacun passe par l'intérêt de tous.

M^{me} Myriam Tétaz (AGT): – Je désire rectifier un point: A Gauche Toute! n'est pas contre les commerçants. C'est précisément parce qu'A Gauche Toute! a interrogé les commerçants de quartier qu'elle s'est opposée dès le départ à un City Management. Notre groupe reflète l'intérêt des commerçants interrogés. Quant à la base légale des subventions, il se trouve que la plupart des subventions n'ont pas été décidées conjointement avec une telle base. Là, il s'agit d'une subvention liée à une base légale.

M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur: – Je voudrais faire deux remarques en tant que président de la commission.

Si vous avez pris le temps de lire le rapport, vous savez que la commission a auditionné le comité d'initiative avant de statuer sur le préavis. Ensuite, vous aurez peut-être vu, c'est en page 2 [p. 694], que nous avons demandé qu'une lettre d'intention des milieux commerçants soit publiée avant les débats de ce soir pour attester qu'il y avait un engagement de ces milieux à faire un apport au moins équivalent à celui de la Ville. Soit Fr. 480'000.– pour le fonctionnement de la Fondation City Management l'année prochaine, éventuellement sous forme de prestations en nature. Nous avons reçu cette lettre il y a quelques jours, le syndic la tient à disposition de ceux qui voudraient la lire. On peut y constater que les milieux commerçants s'engagent à mettre au moins la même somme que la Ville.

Maintenant, je change de casquette pour vous donner la position des Verts. Je serai assez bref, puisque dans quelques minutes nous devons faire honneur au commerce de proximité lausannois en goûtant le buffet qui nous attend.

Le groupe des Verts soutiendra largement les conclusions de la commission, cela pour diverses raisons. J'en mentionnerai trois. Depuis assez longtemps, les Verts disent qu'il faut promouvoir le commerce au centre ville parce qu'ils ont constaté son érosion au profit du commerce de périphérie. Le montant de la taxe demandée aux commerçants lausannois est nettement inférieur à ce que demandent aux commerçants certaines grandes surfaces de la périphérie pour les héberger. Il faut relativiser un peu. Nous sommes favorables au commerce et au développement d'animations au centre ville. Un petit aparté pour M. Français: nous sommes aussi pour que les deux-roues puissent venir jusqu'au centre ville et y stationner, faisant ainsi profiter le commerce.

L'étude demandée par ma collègue Elisabeth Müller dans son postulat va exactement dans le sens que nous pensons: il y a probablement eu un déficit d'information au début du

débat sur le City Management, qui aurait permis de savoir où nous voulions aller, quels étaient les besoins des uns et des autres. Dans cette perspective, le postulat de ma collègue Elisabeth Müller permettra probablement de redonner un peu d'objectivité à ce débat, qui en a passablement manqué ces derniers temps.

Je vous invite à soutenir le préavis, en tout cas les conclusions de la commission. Il faut aller de l'avant. La suppression de la taxe devrait permettre au débat de retrouver un peu de sérénité. C'est probablement le seul moyen. La consultation lancée par la Municipalité a mis en évidence qu'il n'y avait pas de consensus politique pour une taxe, même sous une forme modérée. Les Verts auraient a priori soutenu cette solution, parce que nous sommes favorables à une forme de solidarité entre commerçants. Mais aujourd'hui, nous constatons que certains commerçants paient tandis que d'autres refusent.

La proposition de supprimer la subvention de Fr. 480'000.– nous semble une très mauvaise idée. Que se passera-t-il si nous la supprimons aujourd'hui? Cela donnera un coup d'arrêt à toute forme de coordination des animations au centre ville. Nous serons alors partis pour une période de transition de plusieurs années où il ne se passera pas grand-chose. Je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur cadeau aux commerçants lausannois, d'autant plus que la conjoncture actuelle est difficile.

En revanche, à moyen terme, il faudra certainement repenser le City Management. Cela aussi sur la base des nouvelles données recueillies grâce à la future étude, si elle est réalisée. Peut-être le City Management sera-t-il plus public demain, ou plus privé. Une évolution sera nécessaire, parce que nous ne pouvons que constater aujourd'hui que la solution choisie n'est pas satisfaisante.

Le syndic l'a fait, mais je souhaite quand même revenir sur la remarque de M. Dolivo. Si toutes les subventions qui ne sont pas conditionnées par un règlement explicite du Conseil communal devaient être supprimées, il n'y aurait en effet plus beaucoup d'institutions subventionnées dans cette ville.

M. Jacques Pernet (LE): – Madame Tétaz, j'ai aussi questionné des commerçants. Pas les commerçants, comme vous dites, mais des commerçants. M^{me} Longchamp aussi. Ces commerçants étaient favorables. Tout dépend comment la question est posée. C'est dangereux de faire des déclarations à une tribune affirmant que les choses vont complètement dans un sens, alors qu'elles peuvent aller dans l'autre. Il faut éviter de propager de fausses informations de ce genre.

Le président: – Je vous remercie. La discussion n'est plus demandée, nous allons passer au vote. Je demande à M. le rapporteur de nous donner les déterminations. Nous voterons les deux conclusions séparément.

M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur : – Il y a en effet deux conclusions à ce rapport-préavis. Pour mémoire, la première concerne l'acceptation de la réponse municipale à l'initiative; et la seconde conclut à l'abrogation du Règlement, ce qui signifie aussi abroger la taxe.

La commission a approuvé la conclusion 1 par 5 oui, 1 non et 2 abstentions. La commission a approuvé la conclusion 2 par 6 oui, 1 non et 1 abstention.

Le président : – Je vous remercie. Nous voterons chaque conclusion de manière électronique. Pour la conclusion 1, le vote est ouvert.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 49 oui, 32 non et 7 abstentions, vous avez accepté la réponse municipale à l'initiative.

Nous passons à la conclusion 2.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 63 oui, 19 non et 4 abstentions, vous avez accepté la conclusion 2, c'est-à-dire l'abrogation du Règlement communal City Management.

Cet objet est ainsi clos. Je remercie M. le rapporteur. Nous passons à la pause, jusqu'à 20 h 45 précises. Nous prendrons le gros morceau de la soirée, le budget.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2009/33 de la Municipalité, du 1^{er} juillet 2009;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la réponse de la Municipalité à l'initiative intitulée «Pour une ville respectueuse de ses commerçants»;
2. d'abroger le Règlement communal concernant la promotion et le développement du commerce lausannois (City Management) et, par conséquent, de supprimer la taxe affectée à la promotion du commerce de détail à Lausanne, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

La séance est levée à 20 h 15.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16